This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

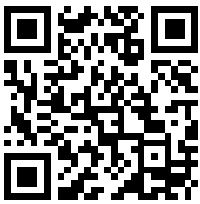

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 617 279

P Q
1593
T45
1906
MAIN

Digitized by Google

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class
810
V759
T53

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

*Offert par l'auteur.*

# FRANÇOIS VILLON

ET

# JEAN DE MEUN

PAR

LOUIS THUASNE

---

*Extrait de la* REVUE DES BIBLIOTHÈQUES (Mars-Avril, Mai-Juin 1906)

PARIS (VI^e^)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Digitized by Google

## EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

### BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE
DE
# LA RENAISSANCE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. PIERRE DE NOLHAC ET LÉON DOREZ

*Beaux volumes petit in-8 imprimés luxueusement.*

**Tome Ier. — La chronologie du Canzonière de Pétrarque**, par Henry COCHIN..... **4 fr.**

Ce livre de M. Cochin a reçu du monde savant l'accueil le plus flatteur. Outre un important article de M. G. A. Cesareo dans le *Giornale storico della Letteratura italiana* (vol. XXXII, 1898, p. 403-415), outre des comptes rendus très élogieux comme ceux de M. Giovanni Magherin-Graziani dans *l'Archivio storico italiano* et de M. André Pératé dans le *Bulletin critique*, cet ouvrage a été l'objet d'une étude intéressante de M. T. Casini dans la *Rivista d'Italia* : « Le petit volume de M. Cochin, dit M. Casini, apporte une belle contribution d'observations à l'étude du *Canzoniere* ; l'auteur y a soumis à un nouvel examen et traité d'une manière approfondie la question de la chronologie... C'est une série de recherches ingénieuses, développées avec toute la modération d'une critique sincère et impartiale, et nous les signalons aux pétrarquisants comme un modèle de méthode et de courtoisie littéraire. » De leur côté, MM. Giosuè Carducci et Severino Ferrari, dans leur édition classique des *Rime* de Pétrarque (Florence, Sansoni, 1889), non contents d'enregistrer les résultats définitifs des recherches de M. Cochin, s'expriment ainsi (*Préface*, p. XXXIX) : « C'est sous un petit volume, un commentaire complet, très fin au point de vue de la chronologie, de la critique, de l'esthétique, tant pour chaque pièce particulière que pour l'ensemble de l'œuvre vulgaire de Pétrarque. »

**Tomes II et III. — GAGUINI (Roberti). Epistolæ et orationes**, texte publié sur les éditions originales de 1498, précédé d'une notice biographique et suivi de pièces en partie inédites par Louis THUASNE, 2 vol..... **25 fr.**

M. Léopold Delisle a présenté cet ouvrage à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans les termes suivants :

« Robert Gaguin, mort en 1501, est une des gloires de l'Université de Paris. Le recueil de ses lettres, qui fut publié de son vivant, était à peu près tombé dans l'oubli et les exemplaires en étaient devenus très rares. La nécessité d'une nouvelle édition était reconnue depuis longtemps. M. Thuasne n'a pas seulement le mérite d'avoir préparé cette nouvelle édition avec le soin et la critique dont il avait déjà donné des preuves. Les notes dont il l'a enrichie et la longue biographie qu'il a mise en tête, font des deux volumes qu'il vient de publier un livre rempli de détails très intéressants, en grande partie tout à fait nouveaux sur la vie de Gaguin et sur les hommes avec lesquels il a été en rapport. Il y a là une masse énorme de renseignements pour un tableau de la société politique, religieuse et surtout littéraire de Paris pendant le dernier tiers du XVe siècle. C'est, pour une notable partie, le résultat d'une lecture de livres et de petits livrets, fort négligés sinon par les amateurs de raretés bibliographiques, dont les pièces liminaires abondent en renseignements précieux pour qui sait en pénétrer le sens et la portée. M. Thuasne en a tiré un excellent parti : son édition des Lettres de Gaguin est un ouvrage indispensable à consulter pour l'histoire des règnes de Louis XI et de Charles VIII. »

A propos de cette même publication, M. Francesto Flamini a lu, à l'Istituto Veneto, le 19 juin 1904, une étude très curieuse et fort élogieuse, intitulée : *Roberto Gaguin e l'umanesimo italiano* (tirage à part de 12 pages). M. Flamini, l'un des maîtres de la critique italienne contemporaine, conclut ainsi : « Maintenant que j'ai mis en lumière ce que les deux nouveaux volumes de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance* contiennent pour l'histoire de l'humanisme italien, ma tâche est terminée. Je ne veux cependant pas prendre congé du vieil écrivain d'au delà des Alpes et de son éditeur d'aujourd'hui sans avoir loué comme il convient l'honnêteté littéraire, la probité et la noblesse d'âme du premier, la science singulière et la curiosité diligente, vraiment admirable, du second. L. Thuasne a servi aux érudits un mets dont ils pourront se rassasier tout à leur aise ; il leur a indiqué le filon, jusqu'ici négligé, d'une abondante et précieuse minière. L'introduction claire, bien ordonnée, remplie de faits, le commentaire varié, extrêmement riche, les appendices si savoureux, les index exacts et complets, font de cette édition des Lettres et des Discours de Gaguin un chef-d'œuvre en son genre, et constituent en même temps le meilleur démenti que l'on puisse désirer à l'accusation de « superficialité » et de légèreté plusieurs fois lancée contre l'érudition française. »

Digitized by Google

# FRANÇOIS VILLON & JEAN DE MEUN

Digitized by Google

*Extrait de la* REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

Mars-Avril, Mai-Juin 1906

Digitized by Google

# FRANÇOIS VILLON

ET

# JEAN DE MEUN

PAR

LOUIS THUASNE

PARIS (VI^e^)

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1906

(TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Digitized by Google

RELEASE

Digitized by Google

PQ 1693
T8 F
1903

# FRANÇOIS VILLON ET JEAN DE MEUN

Le meilleur moyen, à défaut de documents précis, pour se renseigner sur la culture générale d'un écrivain et sur le choix de ses lectures, et pour saisir sur le vif ses habitudes de style, est de chercher à remonter aux sources qu'il a utilisées pour la composition de ses ouvrages. On arrive ainsi avec quelque certitude, à faire le départ de ce qui lui appartient en propre et de ce qu'il doit à autrui. Indépendamment de la langue qu'il parle et des idées qui lui ont été transmises et au milieu desquelles il vit, et qui fatalement doivent se refléter dans son œuvre, il en est d'autres qu'il a acquises dans son commerce avec le passé, et qui exercent également leur action sur l'expression de ses sentiments et de ses pensées. Villon, malgré toute l'originalité et la spontanéité de son heureux génie, n'a pas échappé à cette loi commune ; et l'on relève dans ses vers, d'une inspiration pourtant si primesautière, des influences littéraires certaines. Parmi celles-ci, il n'en est pas de plus marquante que celle du *Roman de la Rose*, à la lecture duquel il semble s'être tout particulièrement adonné. L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun est celle qu'il connaissait le mieux ; et l'attrait que ce dernier, le principal collaborateur de cette œuvre fameuse, paraît avoir exercé sur lui, l'incita sans doute, malgré son peu d'inclination naturelle pour l'étude[1], à lire ses autres ouvrages, son

1. « Car de lire je suis fetart », dit-il au début du *Grant Testament*. (G. T., v. v. 36). « Plaignant » le temps de sa jeunesse, il constate mélancoliquement que

> Allé s'en est, et je demeure,
> Povre de sens et de savoir. (G. T. XXIII, v. 177-178).

Plus loin, il déplore sa vie dissipée :

> Hé Dieu ! se j'eusse estudié
> Ou temps de ma jeunesse folle...
> Mais quoy ? je fuyoie l'escolle .. (G. T. XXVI, v. 201-202, 205).



217092
Digitized by Google

*Trésor*, son *Testament* et son *Codicille*[1], de même que sa traduction des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard*, celle de *Vegèce* et du livre *de Confort* de Boëce.

L'influence du *Roman de la Rose* sur les écrivains qui se sont succédé, en France, depuis son apparition jusqu'au XVII^e^ siècle, est incontestable. Ce roman, lu avidement par plusieurs générations, a entraîné toutes les intelligences, souvent à leur insu, dans le courant de sa critique frondeuse et galante, érudite et philosophique, lyrique et didactique, qui caractérise, à des titres divers, la littérature des siècles suivants. Cette influence est particulièrement sensible chez Villon et se manifeste sous deux formes : la première qu'on pourrait appeler une influence d'ensemble et qui se rattache à des idées communes sur l'Amour, la Mort, la Fortune, à des traits de satire contre les moines et les femmes, à des considérations sur le néant de la richesse, de la puissance et de la beauté, à des regrets sur la fuite du temps, mais qui, par leur caractère même, sont plus appréciables à la lecture et à l'exposition orale que démontrables par l'analyse écrite; toutes idées d'ailleurs traitées avant Villon et après lui, mais qu'il a su par son talent essentiellement personnel rendre originales et neuves; — l'autre faite de détails, et qui se décèle par l'expression d'idées similaires, par la structure particulière de la phrase où elles sont exprimées, et par le choix des mots qui la rendent. La juxtaposition des textes, en ce dernier cas, suffit pour faire ressortir soit les réminiscences voulues, soit les coïncidences fortuites, soit l'emprunt direct. Ainsi comprise, cette étude, malgré la simplicité des moyens, conduit à des résultats qui méritent de fixer l'attention. Elle permet de marquer ce dont Villon est redevable, par le moyen du *Roman de la Rose*, à l'antiquité et au moyen âge. A l'antiquité, on verra qu'il doit peu de choses : sa connaissance d'Ovide procède bien moins de l'original latin que du célèbre roman auquel le poète de *l'Art d'aimer*, par la nature même du sujet, fournit l'appoint principal. Quant au moyen âge, les idées confuses que Villon y a puisées proviennent d'autres sources, et émanent presque exclusivement de chansons de geste parvenues jusqu'à lui plus ou moins altérées dans des traductions en prose ou par des traditions orales.

1. Comme l'a remarqué Gaston Paris, le titre de *Testament* et *Codicille* qui figure en tête des anciennes éditions de Villon, a très vraisemblablement été mis en imitation du *Testament* et *Codicille* de Jean de Meun. Cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 1.

Digitized by Google

Il doit davantage à son époque, et Alain Chartier, qu'il nomme dans ses vers[1], peut revendiquer l'honneur d'avoir, dans une certaine mesure, influé sur quelques parties de son œuvre, les moins bonnes, à vrai dire[2]. Le théâtre d'alors, avec ses *Mystères* où l'horrible se mêle au bouffon et le grotesque au tragique, a également sa part dans l'expression de sa poésie, tour à tour enjouée et grave, mélancolique et comique, cynique et chaste, toujours humoristique, et frappée à son coin. Mais le plus net de ses emprunts, si l'on peut appeler de ce nom les impressions multiples qu'il a prises dans les différents milieux où il a fréquenté, il les a faits à son propre cœur, et à cette faculté puissante et évocatrice de peindre en traits éclatants et profonds les notations les plus fugitives de sa pensée et de donner une forme concrète et tangible aux conceptions de sa fantaisie. On verra d'ailleurs avec quel tact, et quel sentiment exact de la mesure, Villon s'approprie certains traits de son confrère du XIIIe siècle, et comment il sait presque toujours échapper aux défauts qu'on remarque en ce dernier, à sa prolixité souvent fatigante, à ses énumérations sans mesure, et cela — au milieu de beautés très réelles. D'ailleurs la forme même de sa poésie prémunissait Villon contre ces abus ; mais toutes ces qualités qui portent si haut le mérite de son œuvre ont été jugées ailleurs[3] et appréciées excellemment : il n'y a pas lieu d'y insister ici.

J'ai suivi, dans cette étude, l'édition de Méon pour le *Roman de*

---

1. G. T. CLV, v. 1805.

2. Tel ce rondeau : *Mort, j'appelle de ta rigueur...* (G. T. v. 978 et sqq), et la *Ballade que Villon donna à un gentilhomme...* G. T. v. 1378 et sqq. — Alain Chartier était également pénétré du *Roman de la Rose*, mais il ne l'a guère imité que dans ses défauts. Très remarquable, lorsqu'il écrit en prose, et vraiment digne alors d'avoir été appelé « le père de l'éloquence française », ses vers, d'un sentiment alambiqué et conventionnel, sont presque toujours d'une lecture fatigante et fastidieuse, malgré l'opinion contraire de Martin le Franc :

> Les aultres d'Alain se dementent,
> Car il a le mieulx baladé.
> (*Le Champion des Dames*. Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 114 *c*).

3. Cf. spécialement l'appréciation d'Anatole de Montaiglon, dans *Les poètes français* (recueil publié sous la direction de Crépet, Paris, 1861, in-8°), t. 1, p. 447 et sqq. et reproduite, en partie, par Gaston Paris, dans son *François Villon* (Paris, 1901, in-8°), dans la *Collection des Grands Écrivains français* (Hachette), p. 179 et sqq. ; et ce dernier ouvrage, où se trouvent la plupart des jugements portés sur Villon, chap. III, pp. 163 et sqq.

Digitized by Google

*la Rose* (Paris, 1814, 4 vol. in-8°)[1], et, pour Villon, celle publiée par M. Auguste Longnon, la dernière parue et la meilleure (Paris, 1892, in-8°). J'ai respecté autant que possible l'ordre des pièces où elles sont données dans cette édition, relevant au fur et à mesure qu'ils se présentent les rapprochements avec le *Roman de la Rose*, et incidemment avec d'autres ouvrages de Jean de Meun.

## Le petit Testament de maistre Françoys Villon

(1456)

Dans le premier huitain du *Petit Testament*, Villon cite le témoignage de Végèce, et dit

> Qu'on doit ses œuvres conseiller
> Comme Vegece le raconte. (Vers 5, 6.)

Si l'on considère, en ce préambule, l'introduction de ce Vegèce

> Sage rommain, grant conseiller (v. 7)

comme une simple plaisanterie, il n'y a pas lieu à recherche. Mais si l'on interprète, comme je crois qu'on doit faire, l'expression *ses œuvres conseiller* par « soumettre ses œuvres au jugement, au conseil d'autrui », (et le contexte

> Ou autrement on se mesconte (v. 8)

semble donner raison à cette interprétation), cette allégation prêtée à Végèce est bien réelle : on lit, en effet, au début du *Prologue* du *Livre de Chevalerie* traduit par Jean de Meun[2], cette phrase :

---

1. Le numérotage des vers permet de se servir également de l'édition du *Roman de la Rose* donnée par Francisque Michel (Paris, 1864, 2 vol. in-12). — L'édition de Méon est encore la meilleure qui existe, en attendant l'édition critique et définitive à laquelle travaille actuellement M. Ernest Langlois. — Un texte éclectique des œuvres de Villon (sans les variantes des manuscrits et des imprimés) a été donné par M. le Dr Wolfgang von Wurzbach d'après l'édition de M. Longnon, et en mettant à profit les études critiques publiées par Gaston Paris, sur ce dernier ouvrage, dans la *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392 : *Die Werke Maistre François Villons mit Einleitung und Anmerkungen, herausgegeben von* Dr Wolfgang von Wurzbach (Erlangen, 1903, in-8°).

2. Bibl. nat., fr. 1230, fol. 1 *d*. — Voici l'*explicit* de cet ouvrage : « Cy fine le livre Vegece de l'Art de Chevalerie que nobles princes Jehan conte d'Eu fist translater de latin en françois par maistre Jehan de Meun. En l'an de l'incarnacion nostre Seigneur. M. CC. quatre vins et quatre. » Fol. 45 *b*.

Digitized by Google

« Li ancien ont esté coustumier de metre en escript les choses qu'il pensoient qui fussent bonnes à savoir et en faisoient livres, puis si les offroient as princes : Car se li empereres ne les eust avant veus et confermez, il ne fussent pas receus ne mis en auctorité. »

## Huitain III

Villon voulant briser

> La tres amoureuse prison
> Qui souloit *son* cuer debriser. (II, v. 15-16.)

déclare qu'il confie aux dieux le soin de sa vengeance.

> Je le feis en telle façon,
> Voyant Celle devant mes yeulx
> Consentant à ma desfaçon,
> Sans ce que ja luy en fust mieulx ;
> Dont je me deuil et plains aux cieulx,
> En requerant d'elle vengence
> A tous les dieux venerieux,
> Et du grief d'amours allegence (v. 17-24).

De même la nymphe Écho, désespérée des dédains de Narcisse, demande à Jupiter, avant de mourir, de vouloir la venger :

> Si en ot tel duel et tel ire,
> Et le tint en si grant despit,
> Que morte en fu sans lonc respit ;
> Mès ainçois qu'ele se morist,
> Ele pria Diex et requist
> Que Narcisus au cuer ferasche,
> Qu'ele ot trové d'amors si flasche,
> Fu asproiés encore ung jor,
> Et eschaufés d'autel amor
> Dont il ne peüst joie atendre ;
> Si porroit savoir et entendre
> Quel duel ont li loial amant
> Que l'en refuse si vilment.
>
> (T. I, p. 59 ; v. 1461-1473.)

Digitized by Google

## Huitain IV

Villon, parlant de la perfidie de sa maîtresse, écrit ces vers :

Ces doulx regars et beaux semblans
De tres decevante faveur,
Me transpersent jusques aux flans,
Bien ilz ont vers moy les piez blans
Et me faillent au grant besoing[1] (v. 26-30).

D'autre part, dans le *Roman de la Rose*, on voit *Abstinence Contrainte* s'adresser ainsi à l'*Acteur*.

Sire, dist Contrainte-Astenence,
Por faire nostre penitence
De fin cuer net et enterin
Sommes ci venu pelerin;
Presque tous jors à pié alons,
Moult avons poudreus les talons. (T. II, p. 389, V. 12358-12363.)

Le sens, dans ce dernier cas, n'est pas douteux. Les *talons poudreus* sont pris au propre : au contraire, dans Villon, les *piez blans* sont pris au figuré. Avant de considérer cette expression en elle-même, il faut voir le sens qu'elle emprunte au contexte. Or il est certain que Villon, parlant des sentiments de tendresse qu'affectait d'avoir pour lui sa « fausse » maîtresse, déclare qu'ils étaient simulés, mensongers, hypocrites. Il s'en explique plus à plein dans

1. Cette expression « faillir au besoing » se trouve dans *Le Roman de la Rose :*

Quant li sens au besoing te faut (t. II, p. 127, v. 6810)

et n'a cessé d'être en usage jusqu'au XVIIe siècle. On peut rapprocher du vers de Villon la phrase suivante qu'il avait pu lire à Blois, dans le recueil des poésies du duc Charles d'Orléans. Au cours du « Discours prononcé en presence du Roy Charles VII par Charles, duc d'Orléans, au sujet du procès criminel de Jean II, duc d'Alençon, en l'an M.CCCC.LVI », Charles écrit cette phrase (il avait été fait prisonnier en faisant son devoir) : « En quoy je me confortoye que Dieu m'en sauroit gré, et aussi que tous ceulx de royaume de France estoient par ce obligez à ne me faillir quant besoing seroit. » Bibl. nat., fr. 1104, fol. 49.— On relève également cette expression dans le *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier que Villon connaissait bien : « ... si que le pain lui fault au plus grant besoing. » *Œuvres* (Paris, 1489, in-fol.), fol. h 6 *a*. De même, dans Rabelais : « Et donne ordre que ces precieux oeuvres de supererogation, ces beaux pardons au besoing ne nous faillent », dit Homenas, dans *Pantagruel*, IV, 53.

Digitized by Google

les huitains LV-LIX du *Grand Testament* (V. 673-712), et dans la ballade de *Villon à s'Amye* (V. 942 et sqq.) :

LV

Se celle que jadis servoie
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoie,
Et souffroie tant de torment,
Si dist m'eust, au commencement,
Sa voulenté — mais nennil, las —
J'eusse mis paine aucunement,
De moy retraire de ses las.

LVI

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'acorder ne contredire;
Qui plus, me souffroit acouter,
Joignant d'elle près s'accouter.
Et ainsi m'aloit amusant,
Et me souffroit tout raconter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

LVII

Abusé m'a et faict entendre
Tousjours d'ung que ce fust ung aultre...

LIX

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'uys au pesle... (v. 672 et sqq.)

Enfin, dans la ballade de *Villon à s'amye*, le poète revient sur ce douloureux sujet :

Faulse beaulté, que tant me couste chier,
Rude en effect, ypocrite doulceur,
Amour dure, plus que fer, à mascher... (v. 942 et ssq.)

Prompsault s'est complètement mépris sur le sens, pourtant facile à saisir, de ce vers :

Bien ilz ont vers moy les piez blans,

Digitized by Google

en l'interprétant par cette phrase : « Ils sont (ces doulx regars et beaux semblans) toujours bien reçus chez-moi ; ce qui n'empêche pas qu'ils me manquent lorsqu'ils me seraient le plus nécessaires[1]. » Paul Lacroix écrit : Ils reviennent de loin comme les voyageurs aux pieds poudreux[2]. » Antoine Campaux ne donne pas une meilleure explication de ce vers ... Ces beaux semblants si doux et si trompeurs, l'objet de mes regrets, à cette heure, reviennent de bien loin aujourd'hui pour moi, c'est-à-dire sont bien loin de moi[3]. » Pierre Jannet se contente de reproduire l'explication de Paul Lacroix[4]. M. Bijvanck[5] renvoie au proverbe cité par Cotgrave : « C'est le cheval aux quatre pieds blancs — such a one as fails his friend at a pinch », comme qui trompe son ami au besoin. — Cette interprétation, pour être meilleure, n'est pas pleinement satisfaisante[6]; il n'est pourtant pas impossible, sans chercher à rien deviner, de donner le sens vrai de cette phrase.

Il est probable que *blancs* a été substitué par Villon à *poudreus* pour satisfaire à la rime. Or *piedpoudreux*, *pedepulverosus*, au moyen âge, a le sens d'*advena*, d'*extraneus*[7]. Ces doux regards et beaux semblants avec lesquels l'abusait sa maîtresse, Villon les jugeait comme de pures grimaces, comme des manifestations hypocrites, tout extérieures (*extraneae*), où le cœur n'était pour rien, et qui lui faisaient défaut quand il en avait le plus besoin.

Au chapitre XI du livre V, Rabelais met cette phrase dans la bouche de Pantagruel parlant en son nom et en celui de ses compagnons : « Retournans trouvasmes la porte fermée : et nous fut dit que là facilement on y entroit comme en Arverne : à issir estoit la difficulté, et que ne sortirions hors en manière que ce fust sans bulletin et descharge de l'assistance, par ceste seule raison qu'on

---

1. *Œuvre de maistre François Villon...* (Paris, 1832, in-8), p. 66, n. 29.
2. *Œuvres complètes de François Villon...* (Paris, 1854, in-16), p. 11, n 6.
3. *François Villon, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1859, in-8), p. 86.
4. *Œuvres complètes de François Villon...* (Paris, 1873, in-16, 3e édit.), p. 255 (La 1re edit. est de 1867).
5. *Essai critique sur les œuvres de François Villon* (Leyde, 1883, in-8), p. 24, n. 2. M. Wolfgang von Wurzbach fait de même dans son édition de Villon, p. 39, n. (IV, 29).
6. Bien qu'on ait pu dire. Cf. *Romania*, t XXX (1901), p. 388.
7. Cf. Du Cange, *Glossarium* à la locution « pede pulverosi » ; et Glasson, *Hist. du droit et des institutions de la France* (Paris, 1887-1894, 7 vol. in-8°), t. VI, p 481, note. — Pour l'ensemble, P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (Paris, 1897, in-8°), chap. XV, pp. 383 et sqq. ; et particulièrement p. 419, n. 1.

Digitized by Google

ne s'en va pas des foires comme du marché, et qu'avions les pieds pouldreux. » La phrase signifie que Pantagruel et les siens, qui se trouvaient alors dans un lieu appelé *Le Guichet*, séjour de Grippeminaud, archiduc des Chats fourrés, devaient, pour pouvoir en sortir, avoir « un bulletin de descharge de l'assistance », une sorte de passeport, de laisser-passer en leur qualité d'étrangers, de *pied-pouldreux*.

## VI

Désespéré de l'indifférence de sa maîtresse, Villon songe à s'éloigner d'elle, et à aller à Angers :

Pour obvier à ces dangiers
Mon mieulx est, ce croy, de fouir.
Adieu ! je m'en vois à Angiers,
Puisqu'ell' ne me veult impartir
Sa grace, il me convient partir.
Par elle meurs, les membres sains;
Au fort, je suis amant martir,
Du nombre des amoureux sains ! (v. 41-48.)

De même l'*Amant*, percé d'une nouvelle flèche par « le diex d'Amors », fait entendre les lamentations suivantes qui ont, avec le passage cité ci-dessus, une corrélation appréciable :

La grant dolor me renovele
De mes plaies de maintenant,
Trois fois me pasme en ung tenant.
Au revenir plains et soupire,
Car ma dolor croist et empire
Si que ge n'ai mès esperance
De garison ne d'alejance.
Miex vosisse estre mors que vis,
Car en la fin, ce m'est avis,
Fera Amors de moi martir :
Ge ne m'en puis par el partir.
(T. I, p. 73, v. 1837-1847.)

Digitized by Google

IX

En prévision de sa mort, Villon fait « ce present laiz » :

Premierement, ou nom du Pere,
Du Filz et du Saint-Esprit,
Et de sa glorieuse Mere
Par qui grace riens ne perit,
Je laisse, de part Dieu !... (v. 65-69).

De même, dans le *Grant Testament* :

LXX

Ou nom de Dieu, Pere eternel,
Et du Filz que Vierge parit,
Dieu au Pere coeternel,
Ensemble le Saint-Esperit,
Qui sauva ce qu' Adam perit,
Et du pery pare les Cieulx...

Jean de Meun commence son *Testament* dans des termes à peu près semblables.

*Li Testament de maistre Jehan de Meung.*

Li Peres et li Filz et li Sains Esperis,
Uns Diex en trois persones aorez et cheris,
Tiengne les bons en grace et recoust les peris,
Et doint que cilz Traitiez soit à m'ame meris !
(T. IV, p. 1, v. 1-4.)

LE GRANT TESTAMENT DE MAISTRE FRANÇOYS VILLON (1461).

I

L'auteur débute ainsi :

En l'an trentiesme de mon aage [1] (v. 1).

1. Cf. *Romania*, t. XXX (1601), *Villoniana*, p. 361 ; et t. XVI (1887), p. 573, n. 1.

Digitized by Google

De même Guillaume de Lorris, après un préambule de vingt vers, poursuit :

Ou vintiesme an de mon aage (t. I, p. 4, v, 20).

XV

Et, comme le noble Rommant
De la Rose dit et confesse
En son premier commencement,
Qu'on doit jeune cuer en jeunesse,
Quand on le voit viel en viellesse,
Excuser; hélas ! il dit voir. (v. 113-118.)

Ce n'est pas au commencement du *Roman de la Rose*, mais au début du *Testament de maistre Jehan de Meung*, que se trouve le passage en question. Villon citait donc de mémoire :

Bien doit estre excusé jone cuer en jonesce
Quant Diex li donne grace d'estre viel en viellesse....
(T. IV, p. 1 ; v. 9-10.)

Villon faisait sans doute confusion avec ce passage du *Roman de la Rose*, passage qui est effectivement au « premier commencement » du poème.

C'est *Raison* qui parle :

Jonesce met homme ès folies,
Ès boules et ès ribaudies,
Ès luxures et ès outrages,
Ès mutacions de corages.....
En tex peris les met jonesce
Qui les cuers à delit adresce....
Mais vieillesce les en rechasce...
Viellesce qui les accompaigne
Qui moult lor est bonne compaigne,
Et les ramaine à droite voie,
Et jusqu'en la fin les convoie....
(T. II, p. 24, v. 4478 et sqq.

XVII

L'anecdote de Diomedès et d'Alexandre, où le roi use de magnanimité et de « largesse » envers le pirate, n'a pas son correspondant

Digitized by Google

dans le *Roman de la Rose ;* mais, ainsi que dans Villon, Alexandre — dans ce dernier ouvrage — est le roi généreux pris pour type de « largesse » :

Apres refu Largece assise,
Qui fut bien duite et bien aprise
De faire honor, et de despendre :
El fu du lignage Alexandre.
(T. I, p. 46, v. 1132-1134.)

*La Vieille*, faisant l'éloge du *Valés*, assure

Qu'il est preus et hardis sans faille :
En cest païs n'a qui le vaille,
Tant a le cuer plain de noblece ;
Il surmontoit de largece
Le roi Artus, voire Alixandre...
(T. II, p. 411, v. 12864-12868.)

Ces deux citations viennent à l'appui de cette remarque de M. Paul Meyer : « A partir de la seconde moitié du XII^e^ siècle et jusqu'à la fin du moyen âge, le mérite pour lequel Alexandre est universellement célébré, ce n'est pas son génie pour les choses de la guerre, — au moyen âge, on guerroyait beaucoup, mais la stratégie en France était à peu près perdue, — ce n'est pas même son courage personnel, bien que les éloges ne lui aient pas été négligés à cet égard, c'est surtout et par dessus tout sa largesse. Alexandre est devenu le type idéal du seigneur féodal, ne cherchant point à amasser pour lui, mais distribuant généreusement à ses hommes les terres et les richesses gagnées avec leur aide, et s'élevant, par eux et avec eux, en honneur et en puissance[1]. »

L'emprunt de Villon pour le récit de Diomedès et d'Alexandre ne relevant pas du *Roman de la Rose*, les sources en sont données au SUPPLÉMENT n° 1.

1. Paul MEYER, *Alexandre le Grand et la littérature française au moyen âge* (Paris, 1886, in-8°), t. II, p. 372.

Digitized by Google

## XXII-XXIII, XXVI, CXXIII

Villon « plaint » le temps de sa jeunesse qu'il a si mal employé :

XXII

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Ouquel j'ay plus qu'autre gallé,
Jusques à l'entrée de viellesse,
Qui son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pié allé,
N'à cheval; helas ! comment don ?
Soudainement s'en est vollé,
Et ne m'a laissé quelque don.

XXIII

Allé s'en est, et je demeure,
Povre de sens et de savoir,
Triste, failli, plus noir que meure,
Qui n'ay n'escus, rente, n'avoir...

XXVI

Hé Dieu ! se j'eusse estudié
Ou temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes meurs dedié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy ? je fuyoie l'escolle,
Comme fait le mauvais enfant...
En escripvant ceste parolle
A peu que le cueur ne me fent.

CXXIII

. . . . . .
Au fort, triste est le sommeiller
Qui fait aise jeune en jeunesse,
Tant qu'en fin lui faille veiller,
Quant reposer dust en viellesse.

Ces quatre vers ont comme leurs correspondants dans cette déclaration de *Richesse* :

Car par vie oiseuse et fetarde
Puet-l'en à Povreté venir...
(T. 2, p. 284, v. 10233-10234.)

Digitized by Google

Mais c'est surtout en lisant parallèlement les passages similaires dans Villon et dans le *Roman de la Rose* qu'on peut voir, en dehors des passages topiques, les analogies qui résident bien plus dans l'ensemble que dans les détails.

*Raison* démontre à l'*Amant* les dangers de l'amour :

Trop sunt à grant meschief livré
Cuers qui d'Amors sunt enivré ;
En la fin encor le sauras
Quant ton tens perdu i auras ;
Et degastée ta jonesce
En ceste dolente leesce.
Se tu pués encore tant vivre
Que d'Amors te voies delivre,
Le tens qu'auras perdu plorras,
Mès recovrer ne le porras...
(T. 2, p. 31, v. 4630-4639.)

Le vers (179) de Villon se retrouve dans celui où Guillaume de Lorris décrit le bois de l'arc du dieu d'amour :

Et si estoit plus noirs que mores (t. 1, p. 38, v. 917.)

mais surtout dans ce passage où Jean de Meun montre l'époux jaloux menaçant sa femme de la corriger d'importance s'il la voit causer avec

ce bacheler
Robichonet au vert chapel,
(t. II, p. 202, v. 65-66.)
. . . . . .
Se vous jamès parlés à li,
Vous en aures le vis pali,
Voires certes plus noir que more.
(T. II, p. 203, v. 8576-8578.

## XXV

Bien est verité qu'ay amé
Et ameroie voulentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé,
Que n'est rassasié au tiers,

Digitized by Google

M'oste des amoureux sentiers.
Au fort, quelqu'ung s'en recompence,
Qui est remply sur les chantiers ;
Car la dance vient de la pance.

Ce passage se retrouve en deux endroits du *Roman de la Rose*. Guillaume de Lorris termine le portrait de *Tristesse* par ces vers :

La doloreuse, la chetive,
Il ne li tenoit d'envoisier,
Ne d'acoler, ne de baisier :
Car cil qui a le cuer dolent,
Sachiés de voir, il n'a talent
De dancier, ne de karoler,
Ne nus ne se porroit moller
Qui duel eust, a joie faire,
Car duel et joie sont contraire.
(T. I, p. 16, v. 329-337.)

Ailleurs Jean de Meun dans la requête de *Povreté* à *Richesce* met cette pensée dans la bouche de la première :

Ausinc le doiveut cil savoir
Qui d'amors vuelent joie avoir :
Car povre n'a dont s'amor pesse
Si cum Ovide le confesse.
(T. II, p. 179, v. 8020-8023.)

Faisant un retour sur son passé, et songeant à ses « compaings de galle[1] » dont les uns ont réussi à se pousser dans le monde, dont les autres sont dans la misère (XXIX-XXX), Villon poursuit :

XXXI

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en requoy.
En eulx il n'y a que refaire ;
Si s'en fait bon taire tout quoy,
Mais aux povres qui n'ont de quoy,
Comme moy, Dieu doint patience ;
Aux autres ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

1. G. T. v. 1720.

Digitized by Google

XXXII

Bons vins ont, souvent embrochez,
Saulces, brouetz et gros poissons ;
Tartes, flaons, œfz fritz et pochez,
Perduz et en toutes façons.
Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grant peine ;
Ils ne veulent nulz eschançons :
De soy verser chascun se peine.

Mais, faisant réflexion qu'il parle irrévérencieusement des puissants — matière toujours dangereuse[1] — il revient à son sujet.

XXXIII

En cest incident me suis mis,
Qui de rien ne sert à mon fait.
Je ne suis juge, ne commis,
Pour pugnir n'absoudre mesfait.
De tous suis le plus imparfait.
Loué soit le doulx Jhesucrist !
Ce que j'ay escript est escript.

On peut, dans ce passage, voir une réminiscence d'Ovide :

Pauper amet caute : timeat maledicere pauper ;
Multaque, divitibus non patienda, ferat[2],

mais surtout de Jean de Meun qui a développé la même idée d'après le poète latin.

Povres doit aimer sagement
Et doit soffrir moult humblemennt,
Quanque li voit ou faire ou dire,
Sans semblant de corrous ne d'ire,

1. Villon reprend ailleurs la même idée :

Le saige ne veult que contende
Contre puissant, povre homme las !
Affin que ses fillez ne tende,
Et que ne trebuche en ses las. (G. T. v. 1661-1664.)

2. Ovide, *De arte amandi*, II, 167-8.

Digitized by Google

Meismement plus que li riches
Qui ne donroit espoir deus chiches
En son orguel n'en son dangier ;
Si la porroit bien ledengier...
(T. II, p. 256, v. 9798-9800.)

Villon, montrant l'égalité des hommes devant la Mort, évoque un passage de *Raison* sur les jeux de la *Fortune*.

## XXXIX

Je cognois que povres et riches,
Sages et folz, prestres et laiz,
Nobles, villains, larges et chiches,
Petiz et grans, et baulx et laiz,
Dames à rebrassez collez,
De quelconque condicion,
Portans atours et bourrelez,
Mort saisit sans exception [1].

## CXLIX

Quand je considere ces testes
Entassées en ces charniers,
Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la Chambre aux Deniers,
Ou tous furent porte-panniers ;
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car d'evesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

---

1. Dans la confession de *La Vieille*, où celle-ci rappelle que dans sa jeunesse il n'y avait homme qui ne fût séduit et subjugué par sa beauté, il y a quelques vers qui peuvent être rapprochés de ceux de ce XXXIX huitain :

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
Chevaliers, borjeois, ne chanoines,
Ne clerc, ne lai, ne fol, ne sage,
Por qu'il fust de poissant aage
Et de religions saillissent....
Nus n'i gardast condicion..

(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.). (Ce passage est donné plus loin, p. 132.)

Quant aux vers par lesquels Jean de Meun montre que la *Mort* atteint également tous les hommes, cf. même tome III, p. 90, v. 16146 et sqq.



Digitized by Google

CI

Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres en leurs vies ;
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies :
Là les voy toutes assouvies,
Ensemble en ung tas pesle-mesle.
Seigneuries leur sont ravies ;
Clerc ne maistre ne s'y appelle.

CII

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
Quant est des corps, ils sont pourris.
Aient esté seigneurs ou dames,
Souef et trendrement nourriz
De cresme, fromentée où riz,
Leurs os sont declinez en pouldre,
Auxquels ne chault d'esbatz, ne riz...
Plaise aux doulx Jhesus les absouldre !

Ces vers magnifiques, d'une mélancolie à la fois si poignante et si haute, et d'un réalisme si parfait, se retrouvent, mais bien atténués, chez Jean de Meun, et comme noyés dans l'interminable discours de *Raison* :

Et se tu ne scés bien entendre,
Par ces paroles puès aprendre
Que richesces et reverences,
Dignités, honors et poissances,
Ne nule grace de Fortune,
Car je n'en excepte nesune,
De si grant force pas ne sont,
Qu'il facent bons ceux qui les ont,
Ni dignes d'avoir les richeces,
Ne les honors ne les hauteces...
(T. 2, p. 102, v. 6274-6283.)

Fortune ainsinc le pueple vanche
Des bobans que vous demenés,
Cum orguilleux et forsenés.
Si destruit cle maint prodomme,
Qu'el ne prise pas une pomme

Digitized by Google

Tricherie, ne loiauté,
Ne vil estat, ne roiauté ;
Ainçois s'en joë à la pelote,
Comme pucele nice et sote...
(T. 2, p. 114, v. 6573-6581.)

Le vers suivant du *Testament de Jehan de Meung* est comme le sommaire du huitain XXXIX

Mort est à tous commune, mort est à tous bannière.
(T. 4, p. 2, v. 20.)

Dans son *Tresor*, Jean de Meun revient sur cette idée :

Mort, vielz et jeunes, nous queurt seure,
Mort nous prent, nous ne gardons l'eure ;
Mort nous est de necessité,
N'est nulz qui a la mort ne queure,
Ne qui nullement y sequeure...
(T. 3, p. 384, v. 1343-1347.)

Cette citation suffit pour montrer la distance immense qui sépare le poète Villon du versificateur du XIIIe siècle qui, dans ce passage, — il faut en convenir — est particulièrement mauvais.

Le mari jaloux, après avoir accablé sa femme de reproches et d'injures, lui dit qu'il a bien tort de la sermonner ainsi, car elle n'en fera rien :

As ribaus, vous irés clamer
Et me porrés faire entamer
La teste, ou les cuisses brisier,
Ou les espaules encisier,
Se jà poes à eus aler ;
Mes se g'en puis oïr parler
Ains que ce me soit avenu,
Et li bras ne me sunt tenu,
Ou le pestel ne m'est ostés,
Je vous briserai les costés.
Ami, ne voisin, ne parent,
Ne vous en seront jà garent...
(T. 2, p. 234, v. 9250-9270.)

Villon, dépeignant les effets horribles de la mort, termine par trois vers qu'on peut rapprocher des deux derniers de la citation

Digitized by Google

précédente. Il n'y faut voir qu'une corrélation fortuite amenée par des idées analogues.

XL

Et meure Paris et Helaine,
Quiconques meurt, meurt à douleur
Telle qu'il pert vent et alaine ;
Son fiel se creve sur son cuer,
Puis sue, Dieu scet quelle sueur !
Et n'est qui de ses maulx l'alege :
Car enfant n'a, frere ne seur
Qui lors voulsist estre son plege.

*Ballade des dames du temps jadis.* — Villon a emprunté une partie des éléments de cette ballade, la plus célèbre qu'il ait écrite, au *Roman de la Rose*, comme le cadre, du reste, qui, avant lui, avait servi à maint écrivain. Mais d'un lieu commun si souvent traité et repris, il a su en tirer une œuvre exquise, qui suffirait à elle seule à immortaliser son nom.

Dictes moy où, n'en quel pays,
Est Flora, la belle Rommaine ;
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo, parlant quand bruyt on maine
Dessus riviere ou sus estan,
Qui beaulté ot trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan !

Où est la tres sage Helloïs,
Pour qui fut chastré et puis moyne
Pierre Esbaillart à Saint-Denis ?
Pour son amour ot cest essoyne.....

La royne Blanche comme lis
Qui chantoit à voix de seraine...

(G. T. p. 33, v. 329-340 ; 345-346.)

« Archipiada » est un nom qui a fort embarrassé les commentateurs jusqu'au jour où M. Ernest Langlois, dans une piquante dissertation [1], a établi d'une façon indiscutable que l'Archipiada de Villon

1. *Mélanges de philologie romane dédiés à Carl Wahlund* (Macon, 1896, in-8°).

Digitized by Google

n'était autre qu'Alcibiade qui fut pris communément pour une femme durant le moyen âge. Saint Thomas a prêté l'appui de son nom à la propagation de cette étrange méprise[1] dans le prétendu commentaire sur le *De consolatione philosophiae* de Boëce, qu'on lui a longtemps attribué; et cette erreur, grâce au patronage illustre de l'*Ange de l'École*, se maintint, — malgré la réfutation de Josse Bade, à la fin du xv^e^ siècle — jusqu'au milieu du siècle suivant; tant il est vrai que

1. Saint Thomas (qui n'est d'ailleurs qu'un prête-nom), n'est pas l'auteur de cette singulière méprise; en effet, Notker, dans son commentaire de Boëce rédigé en haut allemand à la fin du x^e^ siècle ou au commencement du xi^e^, écrit : « Vuir ne vuizén vuer diu scôna Alcibias vuás tóh cnûoge ratiscôen dáz si Herculis mûoter vuare, vuanda er Alcides hîez », dont la traduction littérale est : « Nous ne savons qui était la belle Alcibiade, mais beaucoup conjecturent qu'elle était la mère d'Hercule, car il (ce dernier) était appelé Alcide. » *Althochdeutsche dem Anfange des XI^ten^ Jahrhunderts angehörige Uebersetzung und Erläuterung der von Boetius de Consolatione Philosophiae*, herausgegeben von E. G. Graff (Berlin, 1837, in-8°), p. 127 (ms. 825 de la Stiftsbibliothek de Saint-Gall). J'ignore quel est le premier propagateur de cette erreur qui doit dater du x^e^ siècle, car Alfred le Grand, dans sa traduction en anglo-saxon du *De Consolatione* de Boëce (ix^e^ siècle), désigne très nettement Alcibiade comme un homme, et comme un homme illustre. *King Alfred's anglo-saxon version of Boetius de Consolatione Philosophiae, with an english translation and notes* by J. S. Cardale (Londres, 1829, in-8°), p. 180 (texte anglo-saxon), p. 181 (traduction anglaise); — de l'édition publiée par Samuel Fox (Londres, 1864, in-8°), pp. 116-117. — Le mot anglo-saxon « Etheling » qu'emploie Alfred le Grand, s'applique aux hommes de haute naissance et est l'attribut particulier des hommes de sang royal (cf. le glossaire anglo-saxon de la 6^e^ édition de *Beówulf* publiée par Moritz Heyne, et revue par Adolf Socin, Paderborn, 1896, in-8°, p. 135). Le mot « Etheling » répond aux mots allemands « Edeling » vir nobili genere natus; « Adelung » vir nobilis (Cf. le *Deutsches Wörterbuch* des frères Grimm, Leipzig, 1854, in-8°). — Chaucer, dans sa traduction de Boëce (xiv^e^ s.), suit de si près le texte latin qu'on ne peut se prononcer sur le sexe qu'il prête à Alcibiade : « For so as Aristotil telleth that yif that men hadden eyen of a beest that hizt lynx, so that the lokyng of folk myzt[e] percen thoruz the things that withstonden it, who so lokid than in the entrailes of the body of Alcibiades that was ful fayr in the superfice with oute, it shulde seme rygt foule. » *Chaucer's translation of Boetius' de Consolatione Philosophiae* by Richard Harris (Early English Text Society), Londres, 1868, in-8°, p. 81 (même page dans la réimpression de 1886). A rapprocher de cette traduction de Chaucer une traduction anonyme française de la première moitié du xv^e^ siècle : « Car, si comme dit Aristote, se les hommes eussent yeux de linx, si que leur regars perçast les choses contrestans, qui regarderoit dedens les entrailles du corps Alchipiadès, qui tres bel estoit en la superfice dehors, il apperroit trop lait. » (Bibl. nat., fr. 1098, fol. 52 r°).— On sait que le « noble Geoffroi Chaucier » a traduit en vers anglais des fragments du *Roman de la Rose*, mais pas celui où se trouve le passage d' « Alcipiadès ».

Digitized by Google

L'homme est de glace aux vérités
Il est de feu pour les mensonges [1].

Mais il s'en faut toutefois que cette confusion ait été générale, ainsi qu'on en aura bientôt la preuve.

Voici le texte de Boëce, le commentaire supposé de saint Thomas, et la rectification de Josse Bade.

*Texte de Boëce.* — « Quod si, ut Aristoteles ait, linceis oculis homines uterentur, ut eorum visus obtantia penetrarent, nonne introspectis visceribus illud Alcibiadis superficie pulcherrimum corpus, turpissimum videretur ? » III, 8.

*Commentaire de saint Thomas.* — Nota quod Alcibiades mulier fuit pulcherrima quam videntes quidam discipuli Aristotelis duxerunt eam ad Aristotelem ut ipsam videret : qua visa, dixit : Si homines... [2]

---

1. La Fontaine, *Fables*, ix, 6.

2. *Sancti Thome de Acquino super libris Boetii de consolatione Philosophie commentum cum expositione feliciter incipit* (Toulouse, 1481, in-fol.), fol. h. 5 v°. Ce n'est pas le lieu de discuter ici sur l'attribution de ce commentaire qui a justement été contesté à saint Thomas. Cf. *Scriptores Ordinis Praedicatorum* (Paris, 1719, in-fol.), t. I, p. 509, notice sur Thomas de Jorz auquel il est quelquefois attribué : « Super Boetium *de Consolatione Philosophiae et de doctrina scholarium* an commentarii illi sub nomine S. Thomae falso editi ? », disent Quétif et Èchard. Il suffit que ces derniers constatent l'existence de manuscrits du commentaire de Boëce sous le nom de saint Thomas. Ils citent un ms. de la fin du xiv^e^ siècle ; il en est de plus anciens, tel ce ms. de la bibliothèque de l'Arsenal n° 910 (fin du xiii^e^ siècle). On a aussi attribué ce commentaire à Thomas Waleys, dominicain, élevé à Oxford et à Paris, mort en 1350. Cf. le *Dictionary of national Biography*, vol, 59, p. 121. « Thomas Anglicus, auctor commentariorum Boetii », dit l'éditeur du Boëce de la *Patrologie latine* de Migne, t. LXIII, col. 751, n. 2. Dans la version flamande de Boëce, l'éditeur invoque le témoignage de saint Thomas qu'il ne nomme pas, et dont il reproduit le commentaire : « Alcipiades, as commentator seit, was een so schoon wiif... » (*Das weerdich Bouc Boecius de Consolatione Philosophie*, Gand, 1485, in-fol. fol. f. 24).— La Bibliothèque nationale de Paris possède un très beau manuscrit de cette version, avec miniatures : néerland. I. — Le commentaire sous le nom de saint Thomas est donné dans l'édition romaine de ses œuvres publiée en 1571, t. XVIII. Au commencement du xvi^e^ siècle, Niccolò Cresci de Florence, moine cistercien, avait formellement rejeté l'attribution de ce commentaire à saint Thomas : « commentarii qui falso divo Thomae Aquinati ascribuntur », écrit-il à Antonio Laufredini (Boetii *Opera*, dans Migne, *Patrologia latina*, t. LXIII, col. 870). De nos jours, Charles Jourdain a fait de même. *La philosophie de saint Thomas* (Paris, 1858, in-8°), t. I, p. 96. La question, pour ce qui regarde saint Thomas, se trouve définitivement tranchée ; reste la question d'attribution.

Digitized by Google

*Rectification de Josse Bade.* — Hic commentum fecisse superiorem auctorem non dubito : qui quidem ex hystoriis reperire non potuit. Commentus est dicens Alcibiadem fuisse mulierem, cum sexcentis auctoribus constet fuisse virum longe indulgentissimum et famosissimum[1]. »

La plupart des traducteurs et commentateurs de Boëce, sur la foi de saint Thomas, prirent Alcibiade pour une femme, et Jean de Meun comme les autres. D'abord dans *Le Roman de la Rose*. Il est vrai qu'il a suivi de si près le texte de Boëce, qu'une certaine incertitude plane d'abord sur le sexe d' « Alcipiadès », comme il l'appelle[2]; mais, lorsque au lieu de citer isolément ce passage, on le replace dans son cadre naturel, c'est-à-dire avec les vers qui le précèdent et qui le suivent, on acquiert bien vite la conviction que Jean de Meun a considéré Alcibiade comme une femme et non comme un homme. L'auteur veut prouver que les femmes n'ont que leur beauté naturelle, et qu'elles se trompent lorsqu'elles s'imaginent se rendre belles en se parant de belles choses, de belles robes, de beaux bijoux. La beauté des bijoux réside en eux et ne se communique pas à la femme qui s'en pare[3]. Et, à l'appui de cette

1. *Commentum duplex in Boetium de consolatione Philosophiae* (Lyon, Jacques Maillet, 1499, in-fol.), fol. l 8 r°.

2. « Alcipiadès ». *Roman de la R.*, v. 8980. Le ms. de Stockholm des œuvres de Villon donne « Archipyadès », fol. 42 r° de la reproduction en facsimilé ; celui de la Bibl. nat., fr. 20041, fol. 119 « Arthipiadès » (Longnon, p. 190). Le *Vincent hystorial*, traduit par Jean de Vignay, ms. fr. 50, donne : « Alchibiadès, Althibiadès, Athibiadès », fol. 109 *d* — 110 *a*. La forme « Archipiada » que semble avoir adoptée Villon, avait sans doute, à ses yeux, une terminaison plus féminine.

3. Dante, dans son *Convito*, a emprunté à Boëce (qu'il ne nomme pas) — peut-être même à Jean de Meun (?) — cet argument de la beauté féminine appliquée à l'excellence de la prose italienne. Il prend la prose, pour sa démonstration, et non la poésie, parce que celle-ci emprunte à la rime, au rythme et à la mesure une beauté *extérieure* qui l'empêche de se manifester aussi bien que la prose : « Per questo Comento la gran bontà del Volgare di *Si* si vedrà, perocchè (siccome per esso altissimi e novissimi concetti convenevolmente, quasi come per esso Latino si exprimono) la sua virtù nelle cose rimate per le accidentali adornezze che quivi sono connesse, cioè la rima e lo ritmo, o'l numero regolato, non si può bene manifestare; siccome la bellezza d'una donna quando gli adornamenti dell'azzimare e delle vestimenta la fanno più ammirare che essa medesima : onde chi vuole bene giudicare d'una donna, guardi quella quando sola sua natural bellezza si sta con lei da tutto accidentale adornamento discompagnata... » *Convito di Dante Alighieri*, trattato 1, cap. x (*Opere minori*, édition Pietro Fraticelli, Florence, 1857, in 8, p. 100). — A rapprocher de ce passage de Dante « Per questo Comento », jusqu'à la fin de ce chapitre x, les quinze derniers vers du chapitre v du

Digitized by Google

thèse, Jean de Meun cite l'exemple d' « Alcipiadès » dont le corps, très beau au dehors, paraîtrait affreux si on en voyait les entrailles. Il ne peut s'agir, en l'espèce, que d'une femme : toute l'argumentation qui précède s'appliquant exclusivement aux femmes, on ne comprendrait pas que l'auteur prît un homme comme argument final de sa conclusion.

Voici d'ailleurs les vers du *Roman de la Rose*:

Et se nuz homs, pro moi confondre,
Voloit oposer ou respondre
Que les bontés des choses bonnes
Vont bien ès estranges personnes,
Et que biaus garnemens font beles
Les dames et les damoiseles ;
Certes quiconques ce diroit,
Ge diroie qu'il mentiroit :
Car la biautez des beles choses,
Soient violetes ou roses,
Ou dras de soie, ou flors de lis,
Si cum escrit où livres lis,
Sunt en eus et non pas ès dames ;
Car savoir doivent toutes fames
Que ja fame jor quele vive,
N'aura fors sa biauté naïve;
Et tout autant dis de bonté,
Cum de biauté vous ai conté.
Si di, por ma parole ovrir,
Qui vodrait un femier covrir
De dras de soie ou de floretes
Bien colorées et bien netes,
Si seroit certes li femiers,
Qui de puir est coustumiers,

---

*Tesoretto* de Brunetto Latino (édit. Gio. Battista Zannoni, Florence, 1824, in-8, p. 35, v. 91-106), où l'argumentation est identique. Ce dernier ouvrage présente d'ailleurs avec le *Roman de la Rose* de sérieuses analogies. Il débute par un songe, cadre habituel de ces sortes de compositions, et offre, dans l'argumentation de *Nature*, des réminiscences notables avec le poème français. — Ce n'est toutefois pas le sentiment de Macette, qui dérive en droite ligne de la *Vieille* du *Roman de la Rose* :

Ma foy, les beaux habits servent bien à la mine,

dit Macette à la jeune fille, amie du poète. Cf. Mathurin Regnier, *Œuvres complètes* (Paris, 1869, in-16) édition de Pierre Jannet, *Satyre* XIII, p. 106.

Digitized by Google

Tex cum avant estre soloit ;
Et se nus hons dire voloit,
Se li femiers est lait par ens
Defors est il plus biaus parens :
Tout ainsinc les dames se perent,
Por ce que plus beles en perent,
Ou por leur ledure repondre.
Par foi ci ne sai ge respondre,
Fors tant que tel decepcion
Vient de la fole vision
Des yex qui parées les voient,
Par quoi li cuers si se desvoient
Por la plaisant impression
De lor imaginacion,
Qu'il ne sevent aparcevoir
Ne la mençonge, ne le voir,
Ne le soflme devisier
Par defaut de bien avisier.
Mes s'il eüssent yex de lins,
Ja por lor mantiaus sebelins,
Ne por sorcos, ne por coteles,
Ne por guindes, ne por toeles,
Ne por chainses, ne por pelices,
Ne por joiaus, ne por devices,
Ne por lor moës desguisées,
Qui bien les auroit avisées ;
Ne por lor luisans superfices
Dont eus resemblent artefices,
Ne por chapians de flors noveles[1],
Ne lor semblassent estre beles.
Car le cors Alcipiadès,
Qui de biauté avoit adès,

1. Martin le Franc, dans son ouvrage *L'estrif de Fortune et Vertu*, s'est vraisemblablement rappelé soit Boëce, soit Jean de Meun. « *Fortune :* — Riche vesture ou bien gente et nouvelle est bien advenant. *Vertu.* — Soies couvert d'escarlate ou de pourpre, d'argent ou d'or, se dedens n'ez aorné de vertu, tu es tres mal vestu. Fay que on parle de toy, non pas de ton habit ; honneur ne te parte du doz, avecques toy le couche, voire en ton cueur enclos. Car se avec ta robe tu le pends à la perce, on te le robera. Quand je voy aucuns hommes tous vermolus de vices, richement habilliez, il me souvient de sepulchres plaisans dehors, puants dedens... Quant tu veulz priser homme, laisse la robe et le manteau, et regarde que de soy mesmes vault. » Bibl. nat., ms. fr. 1150, fol. 218 v°-219.

Digitized by Google

Et de color et de feture,
Tant l'avoit bien formé nature,
Qui dedans veoir le porroit,
Por trop lait tenir le vorroit.
Ainsinc le raconte Boëce,
Sages hons et plain de proëce,
Et trait à temoing Aristote
Qui la parole ainsinc li note;
Car lins a la regardeure
Si fort, si perçant et si dure,
Qu'il voit tout quanque l'en li moustre,
En dehors et dedans tout outre...

(T. 2, p. 218, v. 8926-8993.)

Tel est le texte donné par Méon. Si l'on ouvre au hasard quelques-uns des manuscrits du *Roman de la Rose* (il y en a plus de trois cents), on trouve plus généralement, cette même forme « Alcipiadès », et aussi des variantes, imputables surtout aux copistes.

« Alcipiadès » Bibl. nat., fr. 799, fol. 50 *a*; 803, fol. 64 *c*; 805, fol. 61 *b*; 806, fol. 59 *d*; 2195, fol. 58 *d*; 2196, fol. 56 *a*; etc...

« Archipiadès » fr. 804, fol. 62 *c*.

« Alicipiadez », fr. 19157, fol. 56 *b*.

« Altipiadès » fr. 801, fol. 54 *a*.

Toutefois, dans le fr. 802, on lit « Alympyadès » (fol. 60 *a*), et dans le 19156 (ms. du XIV^e^ s.) « Alympyatès » pour « Alympyadès » rimant avec « adès » (fol. 56 ).

Or, ces deux dernières leçons ne sauraient être considérées, ainsi que les variantes précédentes, comme une déformation de « Alcipiadès »; elles sont une véritable correction faite par des scribes plus attentifs ou plus lettrés, « Alympyadès » n'étant que la forme « Olympiade » (du latin *Olimpiadem*), Olympias, la mère d'Alexandre.

Or, la forme « Olympiadès » se rencontre dans quelques mss. du XIV^e^ et du XV^e^ siècles, et, sans exception, dans les imprimés du *Roman de la Rose* et du *Livre de Consolation* de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^.

La suite du *Roman de la Rose* par Jean de Meun était une œuvre de jeunesse qu'il composa vers 1277. Dans la traduction

Digitized by Google

qu'il donna plus tard du *De consolatione Philosophiae* de Boëce[1], son dernier ouvrage, avant son *Testament*, on remarque que, dans le passage relatif au bel Alcibiade, la forme « Alcipiades », modifiée, ne se rencontre qu'une fois dans les dix-sept manuscrits de la Bibliothèque nationale qui contiennent cette traduction exécutée par Jean de Meun[2] :

---

1. Déjà dans *Le Roman de la Rose*, Jean de Meun exprimait tout le cas qu'il faisait du *De consolatione Philosophiae* de Boëce qu'il devait traduire plus tard :

> Qui Boëce de Confort lisent,
> Et les sentences qui là gisent,
> Dont grans biens as gens laiz feroit
> Qui bien le lor translateroit (t. II, p. 50, v. 5052-5055).

Peu de philosophes d'ailleurs ont été plus lus, en Europe, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XV^e^ siècle, que Boëce. On s'en rend compte par le nombre considérable de manuscrits qui en restent, par les traductions nombreuses qui ont été faites, par les citations dont les écrivains ont aimé à en enrichir leurs écrits, et par l'influence considérable que l'ouvrage de Boëce a exercée sur l'esprit de plusieurs générations successives. Jean de Meun en a particulièrement subi l'influence, et en dehors des nombreux endroits où il se l'est rappelé, on peut citer 2100 vers (5558-7643) comme imités par lui d'une façon directe ou indirecte du *De consolatione Philosophiae* (cf. LANGLOIS, *Les origines et les sources du Roman de la Rose*, pp. 136-138, et 95). Aussi s'explique-t-on mal cette parole de Dante dans son *Convito* (composé en 1303), où il prétend que peu de gens connaissent le *De consolatione Philosophiae* : « Misimi a legger quello non conosciuto da molti libro di Boezio. » *Convito*, trattato II, cap. XIII (Florence 1857, in-8), p. 161. — Dante, pour se consoler de la mort de Béatrice, s'était mis à lire le *De Amicitia* de Cicéron et le *De Consolatione Philosophiae* de Boëce. Les manuscrits du *De Consolatione Phylosophiae* de Boëce sont particulièrement nombreux en Italie ; il est vrai qu'ils datent la plupart de la seconde moitié du XIV^e^ siècle ou du XV^e^ siècle. La Bibliothèque nationale de Paris en possède trois de cette dernière époque. Dans deux de ces manuscrits, Alcibiade est pris pour une femme : « ... Certo el corpo di Alcipiades laquale fo donna tanta nominata de belleza... » Ital. 906, fol. 39 r. — Même leçon, avec graphie différente, dans l'Ital. 2024, fol. 41 r. Dans l'Ital. 439, le nom d'Alcibiade est donné dans la glose, mais de telle façon qu'il y a doute sur son sexe (fol. 53 v.). — Dans la traduction catalane du dominicain Antonio Genebreda, Alcibiade est également pris pour une femme « una bella fembre qui era havol de son cors, appellada Alcipies ». Esp. 474, fol. 63 *c* (XV^e^ siècle). Cette presque unanimité dans l'erreur résulte, à n'en pas douter, du commentaire de saint Thomas, de celui, du moins, publié sous son nom.

2. Les mss. de la traduction en prose et de celle en vers mêlés de prose du *De consolatione Philosophiae* présentent cette étrange particularité d'en attribuer unanimement dans le *Prologue* la translation à Jean de Meun, alors qu'ils diffèrent entre eux, dans le texte, d'une manière sensible. Cf. L. DELISLE, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV (1873), p. 5 ; Paul MEYER, *Romania*, t. II (1873), pp. 271-273 ; P. PARIS, *Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII (1881), pp. 391 et sqq. Le véri-

Digitized by Google

Fr. 17,272. « Alcepiade qui avoit la plus belle fourme du monde » (fol. 69 *c*).

Au contraire, la leçon « Olimpiades », ou des variantes de celle-ci, est donnée dans les mss. suivants :

Fr. 1,949. « Qui verroit les entrailles de Olimpiades qui avoit la plus belle forme du monde » (fol. 47 v°).

Fr. 1,541. « ... et veoit les entrailles de Olipiades, la plus belle femme du monde ne sembleroit elle trés laide » (fol. 17 v°, non folioté) ; fr. 1,099. « Qui verroit dedens les entrailles de Olispiade qui avoit la plus belle forme du monde... » (fol. 246 v°). Même leçon dans les mss. fr. 12,238, fol. 101 ; 17,080, fol. 123 ; 1,092 (fol. 47 v°) ; 1,110 (fol. 51 v°) ; « Lespiade » dans fr. 575 (fol. 53 *b*) ; fr. 1,093 (fol. 45 v°) ; dans le fr. 1,652 (fol. 37 v°) ; 25,417 (fol. 68) ; « Arispiades » dans lat. 6,643 (fol. 147) ; dans le fr. 1,728 « Elispia » (fol. 246 v°) ; dans le fr. 1,948 « Cloppiades ». Le passage manque dans fr. 1,947 et 24,231.

Ces remarques faites, on est porté à conclure, ou bien que Jean de Meun fut averti de l'erreur qu'il avait commise dans son *Roman de la Rose* en faisant d'Alcibiade une femme, ou bien qu'il se sera lui-même aperçu de sa méprise, et qu'il aura substitué, dans sa traduction de Boëce « Olympiades » à « Alcipiades ». « Alcepiade » figure dans le seul ms. fr. 17,272 ; tous les autres mss. donnent des formes plus ou moins altérées d' « Olympiades » du fr. 1,949. Ainsi donc, du temps même de Jean de Meun, cette correction, qu'elle soit imputable à lui ou à un autre, se trouvait déjà implicitement faite. Elle ne pouvait d'ailleurs tarder à se produire ; et Jean de Vignay, dans sa traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, faisant allusion au présent passage du *De consolatione Philosophiae* de Boëce, ne manque pas d'affirmer le sexe masculin d'Alcibiade. Dans d'autres publications contemporaines, telle que la traduction par Laurent de Premierfait *Des cas des nobles hommes* de Boccace, où sont consacrés un chapitre du livre III au « duc Alcibiade », et le chapitre VIII du livre IV à Olympias, mère d'Alexandre, la même conclusion se dégage. Dans une autre traduction anonyme du même ouvrage, le passage qui concerne

---

table texte de Jean de Meun, se trouve en dernière analyse, dans les mss. suivants de la Bibliothèque nationale : lat. 6643 ; fr. 575 ; 1092 ; 1093 ; 1099 ; 1110 1 ; 1541 ; 1652 ; 1728 ; 1947 ; 1948 ; 1949 ; 12238 ; 17080 ; 17272 ; 24231 ; 25417.

Digitized by Google

Alcibiade se trouve concurremment avec celui qui contient « l'istoire de Olimpiade qui fut royne de Macedoine ».

De même, si l'on prend la traduction anonyme française des *Triumphes de Petrarque*, et qu'on se reporte au passage où Alcibiade est cité, on voit que le traducteur-glossateur non moins que Pétrarque lui-même se sont bien gardés de prendre Alcibiade pour une femme ; pareille constatation s'observe dans la traduction du Valère Maxime de Simon de Hesdin (Bibl. nat., fr. 46, fol. 185 *b*, liv. III, chap. 65), et dans d'autres ouvrages qu'il est inutile de citer.

Voici d'abord le passage de Jean de Vignay. Après avoir parlé de la fuite d'Alcibiade auprès de Darius « à Tisaphernem prevost du roy d'Aires », Jean de Vignay fait la remarque suivante : « Cestuy est Alchibiades duquel Boëce raconte ou livre de Consolation que Aristote avoit dit que se aucun avoit les yeulx si tres clers et si fors qu'il peust clerement veoir et regarder les entrailles de corps humain, et il veist icellui corps de Alchibiades qui estoit tres bel par dehors, il le verroit estre let par dedans. » (Bibl. nat., fr. 50, fol. 109 *d*-110 *a*). Il est fâcheux que Jean de Vignay, que nous retrouverons plus loin à l'occasion d'un passage de Villon, n'ait pas saisi l'occasion qui s'offrait à lui pour redresser l'erreur entretenue par plusieurs de ses contemporains et de ses devanciers, ainsi qu'allait le faire, en Italie, quelques années plus tard, Benvenuto d'Imola[1].

---

1. Benvenuto d'Imola, dans son célèbre commentaire de Dante, commentaire dont la rédaction est contemporaine de l'année 1379, écrit au sujet du mot « lonza » (*Inferno*, I, 32) :

« *Ed ecco, quasi* (1, 31). — Ista est tertia pars generalis in qua autor ostendit quomodo sibi ascendenti ad montem virtutis occurrunt tres ferae revocantes ipsum a tam bono proposito, scilicet : Lontia, Leo et Lupa. Sed ad aperiendam viam, primo, quaero quae fera sit ista lontia. Ad cujus intelligentiam vel cognitionem est subtiliter praenotandum, quod tria sunt animalia praecipue habentia pellem variis maculis distinctam, scilicet lynx, sive lynceus, qui vulgariter dicitur lupus cerverius, pardus et pauthera. Modo dico quod per lontiam autor potest intelligere lyncem, per quam figurat luxuriam ; unde Virgilius in simili describens habitum Veneris dicit

Subcinctam pharetra et maculoso tegmine lyncis.

Per quod dat intelligi quod luxuria consistit in pelle, quia in apparentia pulchritudinis exterioris. Unde et Boetius in tertio loquens de ista pulchritudine superficiali : *si homines lynceis oculis uterentur, illud Alcibiadis corpus superficie pulchrum, turpissimum videretur*. Fuit autem Alcibiadis Atheniensis inclitus dux et philosophus,

Digitized by Google

La distinction n'est pas moins probante dans la traduction de Laurent de Premierfait. « Le VII^e^ chapitre contient le cas de Alcibiades, duc et seigneur d'Athènes, et commence en latin : *Alcibiades*... — Affin que en peu de paroles je compreigne plusieurs tiltres et louenges que nature et fortune donnerent au duc Alcibiades, je dis premièrement qu'il fut nez d'Athenes, et entre ceulx de son païs, il fut noble de lignée, bien façonné de corps. Et devant tous autres hommes de son temps, il fut noble et vaillant guerroieur. » (Liv. III, chap. VII), Bibl. nat. fr. 127, fol. 98*b*. « Le VIII^e^ chapitre contient le cas de Olimpias, royne de Mecedone et mere du grant Alexandre, et commence en latin : *Non solum*... » (Liv. IV, chap. VIII), fr. 127, fol. 130*d*. (Cf. également la traduction anonyme du même ouvrage, fr. 132, fol. 15*d*, 72*d*; fr. 133, fol. 65*a*). Je termine ces citations qu'il serait facile de multiplier, par le passage du *Triumphe de la Renommée*.

*L'acteur :*

Et Alcibiade che si spesso Athena,
Come fu so piacer, volse et rivolse
Con dolce lingua et con fronte serena.

*Comment. :*

Alcibiades d'Athenes ne se demontra pas seullement estre très cler orateur, mais insigne philosophe et très prestant capitaine et

---

pulcherrimus corpore, ut patet per Valerium, Justinum, Jeronimum, Augustinum, et alios multos, licet quidam per errorem dicant quod fuerit foemina formosissima meretrix. Sed de hoc non amplius ad praesens, quia impertinens est nostro proposito. » *Benvenuti de Rambaldis de Imola Commentum super Dantis Aldigherii Comoediam, nunc primum integre in lucem editum sumptibus Guilelmi Waren Vernon, curante Philippo* Lacaita (Florence, 1887, 5 vol. in-8°), t. I, p. 33. La Bibliothèque nationale de Paris possède le texte latin de Benvenuto d'Imola dans l'ital. 77 (XV^e^ s.), fol. 4 *c*, et la traduction italienne de ce même texte, ital. 78 (XV^e^ s.), fol. 4 *b*. L'éditeur, P. Lacaita, n'a pas connu ces deux mss. Cf. Lucien Auvray, *Les manuscrits de Dante des Bibliothèques de France* (Paris, 1892, in-8°), pp. 98 et sqq. (fascicule LVI de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). — Parlant de la chute du Capitole, Benvenuto écrit cette digression :« Sed pro dolor ! Istud somptuosum opus destructum et prostratum est de anno praesenti M.CCC.LXXIX (1379) per populum romanum. » T. II, p. 8 (cantus XVIII). Il convient de rappeler que M. Paget Toynbee avait publié le passage relatif au bel Alcibiade dans l'*Athenaeum* (december 24) de l'année 1898, p. 898. On doit au même savant une intéressante étude sur Benvenuto d'Imola : *Benvenuto da Imola and his Commentary on the « Divina Commedia »* publiée dans : *An english Miscellany presented to Dr. Furnivall in honor of his seventy-fifth birthday* (Oxford, 1901, in-8°), pp. 436-461.

Digitized by Google

fort en fait d'armes, lequel par sa grande et singuliere vertu contracta et acquist assez plus d'ennuis que de grace envers la chose publique... » (Bibl. nat., fr. 223, fol. 229*b*).

On le voit, si l'erreur dans laquelle tomba d'abord Jean de Meun fut commune à plusieurs de ses contemporains et de ses successeurs, il y eut de nombreuses exceptions ; mais, comme toutes les erreurs, celle-ci mit un fort long temps à disparaître ; c'est ainsi qu'au XVI^e^ siècle le célèbre chanoine de Valenciennes, Jean Molinet, reproduira la fausse allégation qui avait échappé au collaborateur de Guillaume de Lorris.

Si maintenant on ouvre les imprimés du *Roman de la Rose*, on constatera que la forme « Olimpiadès » y figure partout et toujours. Les éditeurs avaient donc implicitement reconnu la méprise qui avait si longtemps prévalu, et contre laquelle venait de protester en dernier lieu, l'illustre érudit et humaniste, le flamand Josse Bade.

En effet, dans l'édition de Nicolas Du Pré (avec la marque de Jean Petit), on lit :

Car le corps Olimpiadès
Qui de beauté avoit adès
Et de couleur et de facture,
Tant l'avoit bien faicte nature,
Qui dedans veoir le porroit
Pour trop lait tenir le vourroit[1].

Vérard, dans son édition parue vers 1500, dit la même chose :

Car le corps Olimpiadès.....[2]

De même Clément Marot ;

Car le corps d'Olimpiadès
Qui de beaulté avoit a dès
Et de couleur et de facture,
Tant l'avoit bien faicte nature,
Qui par dedans veoir la pourroit
Pour laide tenir la vouldroit.
Ainsi (nous) le racompte Boece[3].

1. *Le Rommant de la Rose* (s. d. in-fol.), fol. Kc.

2. *Le Rommant de la Rose, codicille et testament de maistre Jehan de Meun* (s. d. vers 1500, in-fol.), fol. l iii*a*.

3. *Cy est le Rommant de la Rose* (Paris, 1526, in-fol.), fol. 58*c* ; édition de Galliot du Pré (Paris, 1531, in-fol.), fol. 55*a* (charmantes figures sur bois).

Digitized by Google

Si l'on prend les traductions françaises de Boëce par Jean de Meun imprimées à la fin du XV^e^ siècle, on arrive aux mêmes constatations :

« Se les hommes, si comme dit Aristote, avoyent les yeulx si tres parfaitz comme lins qui voyent les aultres oultre les murs, si que robe ne corps les empeschat, et vissent les entrailles de Olimpiades la plus belle femme du monde, si ne sembleroit elle tres laide[1] ». C'est, on le voit, la reproduction des manuscrits.

Mais Villon connaissait également les traductions en vers du *De consolatione Philosophiae* de Boëce par Renaut de Louhans. Ce qui tend à le faire croire, c'est que Villon, après avoir nommé « Archipiada », cite « Thaïs » qui est mentionnée dans cette traduction, bien que ne figurant pas dans le texte latin. Mais cette translation de Renaut de Louhans est surtout une paraphrase très libre du texte original latin ; il n'y a donc pas à s'étonner de cette interpolation, en même temps qu'elle explique, sans doute, le *cousinage* que Villon établit entre Archipiada et Thaïs.

Voici ce texte :

Une dame fut appellée
Altipiadès, moult aournée
De gentil et plaisant corsage,
Et de grant biauté de visage[2],

et, un feuillet plus haut :

Une dame ot nom Thays,
La plus belle de son pays,
Celle menoit honneste vie ;
Demostenès l'ot convoitie
Et la desira moult avoir...[3]

La grande vogue qu'eut au XIV^e^ et au XV^e^ siècle la traduction en vers du traité de Boëce par Renaut de Louhans contribua à maintenir la légende qu' « Alcipiadès » était une femme. Au siècle

1. *Le Boece de Consolation translaté de latin en françois par honorable homme maistre Jean de Meun à la requeste du roy Philippe le quart* (Lyon, s. d. in-fol.), fol. diii^vo^.

2. Bibl. nat., fr. 578, fol. 35 *c* (ms. du XIV^e^ s.), et, dans l'impression incunable (s. l. n. d. in-fol.), fol. f. (Bibl. nat. Rés. R. 89).

3. Bibl. nat., fr. 578, fol. 34 *b*.

Digitized by Google

suivant, Molinet, dans *Le Roman de la Rose moralisié cler et net, translaté de rime en prose* (Paris, 1521, in-fol.), au chapitre XLII intitulé : « Comment la femme pompeuse d'habitz est comparée à l'ame pecherresse despouillée de son corps », écrivait : « Car se le corps Alcipiadès qui tant avoit de beauté naturelle, de couleur, de facture et de forme se povoit veoir par dedans, il seroit tenu tres lait, comme Boëce le recite. » (Fol. 47ᵛ). Mais, si peu explicite que soit ce passage pris isolément, il n'est pas douteux, et par le titre du chapitre et par le contexte, que Molinet, influencé par le pseudo-commentaire de saint Thomas, et oublieux de la protestation de son compatriote Josse Bade, prenait « Alcipiadès » pour une femme. Clément Marot était également de cette opinion ; car autrement, dans l'édition qu'il donnait en 1533 des œuvres de Villon, il eût accompagné d'une note explicative ou rectificative le nom d' « Archipiada[1] ». Il est vrai qu'il ne reconnaissait sans doute pas cette dernière sous le nom d' « Olimpiadès » qu'il avait imprimé pourtant dans son édition du *Roman de la Rose*.

Echo parlant quand bruyt on maine..

Les amours « d'Equo » et de « Narcisus » sont rapportées tout au long dans le *Roman de la Rose* : c'est là, vraisemblablement, comme aussi dans les *Métamorphoses* d'Ovide, que Villon avait pris pour sa *Ballade des dames du temps jadis*

Equo une haute dame...
(t. II, p. 58, v. 1451)

et dont les aventures lui inspiraient au moins une réminiscence qui a été relevée plus haut. Ailleurs, dans *Le dit de la naissance Marie d'Orleans*, Villon fait de nouveau allusion à la « belle Echo » dans le IXᵉ huitain.

Où est la tres sage Helloïs
Pour qui fut chastré et puis moyne

1. *Les œuvres de Françoys Villon de Paris, revues et remises en leur entier par Clement* MAROT, *valet de chambre du Roy* (Paris, Galiot du Pré, 1533, in-8°), p. 27 (Bibl. nat. Rés. Ye 1,297). De même Huet, l'ancien possesseur de cet exemplaire, n'a mis en marge aucune annotation à cet endroit. — Indépendamment de ces notes, Huet a rédigé un chapitre sur Villon : *Huetiana, ou pensées diverses de M. Huet, evesque d'Avranches* (Paris, 1722, in-12), pp. 58 et sqq. L'abbé d'Olivet est l'éditeur de cet ouvrage.



Digitized by Google

Pierre Esbaillart à Saint-Denis ?
Pour son amour ot cest essoyne.....

Ces quatre vers sont tirés du récit des amours d'Héloïse et d'Abailard rapportés dans le *Roman de la Rose*.

Après avoir raconté qu'à la suite de leur mariage, Héloïse avait été

D'Argenteil nonain revestue, (t. II, p. 214, v. 8832)

Jean de Meun poursuit, assez cyniquement :

Fu la couille à Pierre tolue
A Paris, en son lit, de nuis,
Dont moult ot travail et ennuis,
Et fu puis ceste mescheance
Moine de saint-Denis en France[1].....
(T. II, p. 214, v. 8833-8837.)

On le voit, ces cinq vers de Jean de Meun sont exactement la matière qui entre dans les quatre vers de Villon.

Quant à l'épithète de « sage » appliquée à Héloïse, elle s'explique suffisamment par les conseils, inutiles d'ailleurs, qu'elle avait donnés à son amant pour le dissuader de l'épouser, prévoyant — comme le prouva l'événement — tous les malheurs et tous les chagrins que cette union entraînerait après elle. L'épithète de « sage », dans les soixante-douze vers où ce récit est rapporté, ne figure qu'une fois, et s'adresse à la femme, en général (vers 8811), mais non à Héloïse. Il est probable que Villon l'avait empruntée à la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard de Jean de Meun.

---

1. Dans sa traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, Jean de Meun s'exprimera avec plus de réserve : « ilz me tolirent icelle partie de mon corps, par les quelz je avoye forfait, et dont ils se plaignoient. » Bibl. nat., fr. 920, p. 21. — Il faut lire dans Molinet les rapprochements insensés que lui suggèrent l'histoire des amours d'Héloïse et d'Abailard. La « moralité », lorsqu'elle n'est pas cynique et obscène, comme dans la symbolisation d'Héloïse, est des plus bouffonnes. Un exemple. Après avoir dit qu' « Heloys se rendit nonnain professe au monastere d'Argentueil », il poursuit : « Or est Argentueil une très grosse abbaye plaine de femmes de toutes tires et sans non sans cause ; car toutes femmes ont l'œil à l'argent, pour ce se nomme l'abbaye d'Argentueil. Vous y trouverez cloistrieres trop trotieres, fort rebelles non trop belles, de soeurrettes non seurettes, et nonnettes trop non nettes... » *Le Romant de la Rose moralisié...*, chap. XLII, fol. 46 *c*. Il était temps que Rabelais vint tenter de remettre dans le droit chemin nos rhétoriqueurs dévoyés.

Digitized by Google

Dans cette traduction, qui ne nous est conservée que dans un manuscrit du XIVe siècle[1], le nom d'Héloïse, en effet, est presque toujours accompagné de l'épithète « saige ».

« Or conclut son propos la saige Heloys en eschivant le mariage » (page 19). — « Exposé et descent à son propos la saige Heloys et monstre à Abaaelart que c'estoit vraye amour et loiaulx dont elle l'aimoit... » (p. 65). — Or rescript la saige Heloys et dit, » (p. 79). — « Cy apres recommance à parler Abaaelart à la saige Heloys. » (p. 92) etc. — Quant à Jean de Meun, il est tellement gagné à l'excellence des arguments développés par Héloïse pour détourner Abailard de l'épouser, qu'il écrit en note : « Oncques femme ne parla plus saigement[2]. » (p. 90).

Enfin, — dernier trait à noter, — Héloïse était belle. Ce caractère de beauté, dans l'évocation de Villon, est comme l'apanage constant et nécessaire de ses héroïnes ; on verra qu'il ne fait défaut à aucune d'elles (cf. SUPPLÉMENT, II). Pour ce qui est d'Héloïse, Abailard, dans sa première lettre, nous dit que de même qu'elle n'était pas la dernière pour le visage, elle était la première pour la science[3]. Mais il ne faut voir, dans ce style précieux et alambiqué, qu'une litote ; d'ailleurs, dans la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abailard, de Jean de Meun, la seule vraisemblablement qu'ait connue Villon, l'épithète de « belle » est attachée à son nom. « Or porte la belle Heloys habit de nonnain pour son mari. » (p. 20).

> La royne Blanche comme lis
> Qui chantoit à voix de seraine...

Avec un art exquis, Villon évoque une reine : quelle reine ? la reine « blanche comme lis ». A-t-il voulu désigner Blanche de Castille, en jouant, comme il se plaît souvent à le faire, sur le double sens de « blanche » qui, au moyen âge, signifiait à la fois

1. Bibl. nat., fr. 920.

2. Déjà, dans *Le Roman de la Rose*, Jean de Meun avait montré toute son admiration pour « suer Helois » :

> Mes ge ne croi mie, par m'ame,
> C'oncques puis fust une tel fame. (T. 2, p. 216, v. 8862-8863.)

3. « Et comme ceste [Heloys] ne feust pas basse par beauté, par habundance de livres estoit la souveraine. » (fr. 920, p. 10) ; traduction du latin « quae cum per faciem non esset infima, per abundantiam litterarum erat suprema ». (*Epistola prima seu historia calamitatum*, cap. VI, dans Migne, *Patrologia latina*, t. 178, *Abaelardi Opera*, col. 127).

Digitized by Google

« veuve » (c'était le cas de Blanche de Castille) et « belle »[1], toutes qualités qui s'appliquaient bien à la mère de saint Louis. En effet, le rédacteur des *Grandes chroniques de France* parlant de Thibaud IV, comte de Champagne, dont on connaît l'amour pour la reine Blanche (1234), écrit : « Le conte regarda la royne qui tant estoit sage et tant belle que de la grant biauté d'elle il fu tout esbahi »[2]. — *Qui chantoit à voix de seraine*, viendrait encore donner du poids à l'hypothèse qu'il s'agit de cette princesse. Mais, on ne saurait aller plus loin ; et personnellement, je trouve que c'est mieux entrer dans l'idée de Villon, de laisser cette gracieuse figure de femme glisser dans le vague du souvenir et de la pensée, que de chercher, comme certains commentateurs, à imposer une identification, *a priori* impossible, et fatalement inexacte[3].

Voici, à titre de curiosité, quelques vers du *Roman de la Rose* où l'on trouve comme la matière des deux vers de Villon :

Icele dame ot non Biautés (t. I, p. 41, v. 995).
. . . . . .
. . . . . .
Tendre . . . . . .
Et blanche[4] comme flor de lis.
(T. I, p. 41, v. 1004.)

Et chantés cum une seraine.
(T. II, p. 200, v. 8505.)

dit ailleurs à sa femme le mari jaloux.

---

1. Cf. Du Cange, *Glossarium* au mot « blanca ».

2. *Les grandes Chroniques de France...*, publiées par Paulin Paris (Paris, 1838, in-8°), t. IV, p. 254. Cf. également Élie Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France* (Paris, 1895, in-8°), p. 11. Ainsi que Villon, quelques écrivains contemporains de la reine Blanche ont joué sur son nom : tel l'auteur anonyme de l'*Historia regum Francorum* qui, parlant de cette dernière, écrit : « commendabilis pulchritudinis puella, nomine *Candida*... » Cf. *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, t. XVII, p. 426. Semblablement dans le *Carolinus* (même recueil et même tome, p. 292, vers 130).

3. Ceci vise particulièrement le commentaire de Prompsault.

4. Ces deux épithètes évoquent le portrait de « dame Sydoine »

Blanche, tendre, polie et attintée...
*Les Contreditz de Franc-Gontier*, G. T. v. 1477.

A noter que « Dame Sydoine » se rencontre également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 76 *b*) ; mais il n'y a là qu'une simple

Digitized by Google

Enfin l'*Amant*, introduit dans le verger par *Oiseuse*, entend un chant si délicieux

Qu'il ne sembloit pas chans d'oisiaus,
Ains le peüst l'en aesmer
A chant de seraines de mer,
Qui par lor vois qu'eles ont saines
Et series, ont non seraines.
(T. I, p. 28, v. 673-677.)

La coïncidence avec les vers de Villon était à relever, sans qu'il y ait lieu, semble-t-il, d'en tirer une conclusion ferme. — (Pour les sources des autres figures de femmes évoquées dans la *Ballade des Dames du temps jadis*, cf. le SUPPLÉMENT, n° II).

Dans la *Ballade en viel langage* françois, Villon parle du pape qui prend le diable par le cou :

Car, — ou soit ly sains apostolles,
D'aubes vestuz, d'amy coeffez,
Qui ne saint fors saintes estolles,
Dont par le col prend ly mauffez,
De mal talant tout eschauffez...

L'emploi de « mauffez », pour désigner le diable, est fréquent dans les anciens romans. On le trouve également dans le *Roman de la Rose*, avec les mêmes mots à la rime :

Et sui plus forment eschaufés,
Vous rechigniés comme maufés

dit le jaloux à sa femme (t. II, p. 226, v. 9130-9131).

Dangiers, li orriblez maufes,
Quant il se senti eschaufes.
(T. III, p. 309. v. 21332-21333.)

*Malus*, en latin du moyen âge, signifie le diable. Le *sed libera nos a malo* de l'oraison dominicale, veut dire, *mais délivre nous du diable*. Cf. les notes de Du Cange à son édition de Joinville, p. 106, et son *Glossarium* au mot *malus*. — Quant au mot « apostolle »

coïncidence, Villon — selon toute vraisemblance — n'ayant pas connu le poème de Martin le Franc. Villon a d'ailleurs pu prendre directement ce nom de « Sydoine » au roman d'aventure de *Ponthus et Sidoine* (cf. *Romania*, t. XV, p. 275).

Digitized by Google

pour « pape », Jean de Meun l'emploie également avec le même sens :

De l'Apostole en ai la bule
Qui ne me tient pas pour entule

dit *Faulx-Semblant* (t. 2, p. 358, v. 11770-11771)[1].

### Les Regrets de la Belle Heaulmiere.

Villon, dans ce poème où il dépeint avec un réalisme si puissant et un art si achevé les splendeurs de la femme en son printemps, et les déchéances lamentables de sa beauté en son hiver, suit de près un passage du *Roman de la Rose* où *La Vieille* rappelle tristement sa jeunesse évanouie, ses malheurs et sa présente décrépitude. Non seulement il emprunte au célèbre *Roman* le fond même du sujet, mais il lui prend encore certains traits, certaines images,— notamment dans le portrait de *Vieillesse*, — qu'il a utilisés au cours de sa description. Dans l'impossibilité de reproduire le discours de *La Vieille*, à cause de sa dimension, je ne citerai que les passages qui appellent surtout la comparaison, ainsi que les traits topiques qu'on relève chez Guillaume de Lorris et chez Jean de Meun. Mais pour avoir le sentiment exact de l'immense supériorité de Villon sur ces derniers, il importe de lire dans le texte même l'interminable discours de *La Vieille* où se rencontrent certes d'excellentes choses, mais qui perdent beaucoup de leur effet, noyées qu'elles sont dans le flux intarissable de paroles de cette dernière : au contraire, dans Villon, le tableau est d'une netteté parfaite, d'un relief saisissant, avec un large fond de sympathie humaine et féminine, le tout délicieusement nuancé de mélancolie :

Tollu m'as la haulte franchise
Que beaulté m'avoit ordonné
Sur clerc, marchans et gens d'Eglise :
Car lors, il n'estoit homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en fust des repentailles,
Mais que luy eusse habandonné
Ce que refusent truandailles.

1. *L'Apostole* (le pape) est également cité, t. II, 337 v. 11, 291; 11, 302; t. III, p. 336, v. 11, 268; p. 337, v. 11, 291; 11, 302, etc.

Digitized by Google

« A maint homme l'ay refusé,
Qui n'estoit à moy grant sagesse
Pour l'amour d'ung garson rusé,
Auquel j'en faisoie largesse.
A qui que je feisse finesse,
Par m'ame, je l'amoye bien !
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoit que pour le mien.

« Si ne me sceut tant de trayner,
Fouler au piez, que ne l'amasse,
Et m'eust il fait les rains trayner,
Si m'eust dit que je le baisasse,
Que tous mes maulx ne l'oubliasse.
Le glouton de mal entechié,
M'embrassoit... J'en suis bien plus grasse !
Que m'en reste il ? Honte et pechié.

« Or il est mort, passé trente ans,
Et je remains vielle, chenue.
Quant je pense, lasse ! au bon temps,
Quelle fus, quelle devenue...
. . . . . .
. . . . . .
« Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveux blons, sourcilz voultiz,
Grant entroeil, le regard joly,
Dont prenoie les plus soublitz ;
Ce beau nez droit, grant ne petiz[1] ;
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictiz,
Et ces belles levres vermeilles.

1. Gaston Paris, qui n'avait pas remarqué que tout ce passage reproduit presque littéralement les paroles de *La Vieille* du *Roman de la Rose*, a proposé de lire ainsi ce vers :

Ce beau nez droit et bien faitiz,

en suivant la leçon du ms. F (toujours digne, dit-il, d'une attention particulière, — *Romania*, t. XXX, p. 367). Mais le rapprochement avec les vers de Jean de Meun établit que la leçon des trois mss. A C I (Longnon, p. 194) doit lui être préférée :

Ce beau nez droit grant ne petiz

qui est la reproduction visible de celui de Jean de Meun :

le nez tretis,
Qui n'est trop grans ne trop petis.....

(cf. plus loin ce passage, p. 135).

Digitized by Google

. . . . . .
Le front ride, les cheveux gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulz estains,
Qui faisoient regars et ris,
Dont mains marchans furent attains ;
Nez courbes, de beaulté loingtains ;
Oreilles pendans et moussues ;
Le vis pally, mort et destains ;
Menton froncé, levres peaussues :

C'est d'umaine beaulté l'yssues ! »

Voici les rapprochements qui s'imposent plus particulièrement avec le texte du *Roman de la Rose*.

Je n'en met hors prelaz, ne moines,
Chevaliers, borjeois, ne chanoines,
Ne clerc, ne lai, ne fol, ne sage,
Por qu'il fust de poissant aage,
Et de religions saillissent,
S'il ne cuidassent qu'il faillissent,
Quant requise d'amors m'eussent ;
Mès se bien mon penser seussent
Et nos condicions tretoutes,
Il n'en fussent pas en tex doutes ;
Et croi que se plusors osassent,
Lor mariages en brisassent,
Et de foi ne lor sovenist,
Se nus a privé me tenist.
Nus n'i gardast condicion,
Foi, ne veu, ne religion...
(T. III, p. 13, v. 14322 et sqq.)

Tant les plumasse et tant preïsse
Du lor de tort et de travers,
Que mengier les feisse as vers,
Et gesir tous nuz es fumiers ;
Meismement ceus les premiers
Qui de plus loiäl cueur m'amassent,
Et plus volentiers se penassent
De moi servir et honorer.
Ne lor laissasse demorer
Vaillant ung ail, se ge peüsse,

Digitized by Google

Que tout en ma borce n'eüsse ;
A povreté tous les meïsse,
Et tous emprès moi les feïsse
Par vive rage tripeter...
(T. II, p. 421, v. 13113-13126.)

N'est hons nés por qui ce feïsse
Por nul don, tant grant le veïsse.
Maint vaillant homme ai refusé
Car moult ont maint à moi musé...
(T. II, p. 455, v. 13890-13893.)

. . . . . .

Mès quant j'avoie des uns pris,
Foi que doi Diex et saint Tibaut !
Tretout donnoie à ung ribaut
Qui trop de honte me faisoit,
Mès c'iert cis qui plus me plaisoit.
Li autres tous amis clamoie,
Mès li tant solement amoie ;
Mès sachiés qu'il ne me prisoit
Ung pois, et bien me le disoit.
Mauvès iert, onques ne vis pire,
Onc ne me cessa de despire :
Putain commune me clamoit
Li ribaus qui point ne m'amoit.
Fame a trop povre jugement,
Et ge sui fame droitement.
Onc n'aimai homme qui m'amast ;
Mès se cil ribaut m'entamast
L'espaule, ou ma teste eüst quasse,
Sachiès que ge l'en merciasse.
Il ne me seüst ja tant batre,
Que sor moi nel'feïsse embatre,
Qu'il savoit trop bien sa pez faire,
Ja tant m'eüst fait contraire,
Ne ja tant ne m'eust mal menée,
Ne batuë, ne traïnée,
Ne mon vis blecié, ne nerci,
Qu'ainçois ne me criast merci,
Que de la place se meüst,
Ja tant dit honte ne meüst,

Digitized by Google

Que de pex ne m'amonestast,
Et que lors ne me refaitast,
Si r'avions et pez et concorde...[1]
(T. III, p. 28, v. 14677-14703.)

Dans un autre passage, *Raison* expose à l'*Amant* les désillusions et les regrets de la vieillesse :

A donc li vient en remembrance
En ceste tardive pesance,
Quand el se voit foible et chenuë,
Que malement l'a deceuë
Jonesce, qui tout a gité
Son preterit en vanité,
Et qu'ele a sa vie perduë...
(T. II, p. 27, v. 4544-4550.)

Pour ce qui est des rapprochements topiques, ils portent surtout sur des images ou sur des mots.

Parlant de « dame Oyseuse », Guillaume de Lorris la représente ainsi :

Cheveus ot blons...
Front reluisant, sorcis votis,
Son entr'oil ne fut pas petis,
Ains iert assez grans par mesure ;
Les nés ot bien fait a droiture,
Les yex ot plus vairs c'uns faucons,
Por faire envie à ces bricons.
Douce alene ot et savorée,
La bouche petite et grocete,
S'ot où menton une fossette...
(T. I, p. 23, v. 526-537.)

Quant à *Franchise*, elle était « blanche comme nois » :

Et si n'ot pas nés d'Orlenois,
Ainçois l'avoit lonc et traitis,
Iex vairs rians, sorcis votis :
S'ot les chevous et blons et lons...
(T. I, p. 48, v. 1199-1202.)

---

1. On peut rapprocher de ce passage la *Ballade de Villon et de la Grosse Margot* (G. T. v. 1591-1627), où les situations sont identiques.

Puis paix se fait ..... (V. 1611).

Digitized by Google

Ailleurs, il nous dépeint *Espérance :*

Les yex rians, le nez tretis,
Qui n'est trop grans, ne trop petis,
Et la bouchete coloree...
(T. I, p. 107, v. 2642-2644.)
. . . . . .
Si ot le vis cler et alis...,

dit encore Guillaume de Lorris en parlant de « dame Biautés. » (T. I, p. 41, v. 1005).

Les traits du dernier huitain cité se rapportent au personnage de *Vieillesse* :

Bien estoit sa biauté gastée,
Et moult ert lede devenuë.
Toute sa teste estoit chenuë...
. . . . . .
Moult estoit ja ses vis fletris,
Qui jadis fut soef et plains ;
Mès or est tous de fronces plains.
Les oreilles avoit mossues...
(T. I, p. 16, v. 343-354.)

On relève également, dans la *Ballade de la belle hëaulmiere aux filles de joie*, plusieurs passages qui prêtent à des rapprochements avec le discours de *La Vieille* :

Or est il temps de vous congnoistre ;
Prenez à destre et à senestre,
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vielles n'ont ne cours ne estre,
Ne que monnoye qu'on descrie.....
Ne meprenez vers vostre maistre,
Tost vous fauldra clore fenestre,
Quant deviendrez vielle, flestrie...
N'envoyez plus les hommes paistre :
Car qui belle n'est, ne perpetre
Leur bonne[1] grace, mais leur rie.
L'aide viellesse amour n'empestre.....

1. Leçon du ms. de l'Arsenal (Longnon, A. p. 200). — G. Paris a proposé une lecture différente de ce vers, « male grace » et « rie » subjonctif du verbe *rire*. — *Romania*, t. XXX (1901), p. 389. — *Rie*, ici substantif, est synonyme de *raillerie*, *moquerie*.

Digitized by Google

De même *La Vieille*, l'aïeule de la « belle Hëaulmiere », avait donné de semblables conseils :

Si doit la dame prendre garde
Que trop à joer ne se tarde ;
Car el porroit tant atendre
Que nus n'y vodroit la main tendre.
Querre doit d'amors le deduit,
Tant cum jonesce la deduit,
Car quant viellesce fame assaut,
D'amors pert la joie et l'assaut.
Le fruit d'amors, se fame est sage,
Coille en la flor de son aage :
Car tant pert de son tens, la lasse !
Cum sans joïr d'amors en passe.
Et s'el ne croit ce mien conseil,
Que por commun profit conseil,
Sache que s'en repentira
Quant viellesce la flatira...
(T. 2, p. 445, v. 13678-13693.)

. . . . . .
Ainsinc doit fame par tout tendre
Ses raiz por tous les hommes prendre :
Car por ce qu'el ne puet savoir
Des quiex el puist la grace avoir,
Au mains por ung à soi sachier,
A tous doit son croc atachier...
(T. 2, p. 451, v. 13792-13797.)

Les huitains XLVIII, XLIX se ressentent d'un passage où *Raison* explique à l'*Amant* que la femme qui se vend n'est pas digne de l'amour d'un honnête homme :

XLVIII

Si apercoy le grand dangier
Ouquel l'homme amoureux se boute...
Et qui me vouldroit laidangier
De ce mot, en disant : « Escoute !
Se d'amer l'estrange et reboute
Le barat d'icelles nommées,
Tu fais un bien folle doubte,
Car ce sont femmes diffamées.

Digitized by Google

XLIX

« S'ilz n'ayment fors que pour l'argent,
On ne les ayme que pour l'eure.
Rondement ayment toute gent,
Et rient lors quant bourse pleure [1].
D'icelles si n'est qui ne queure ;
Mais, en femmes d'onneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit emploier ; ailleurs, non [2]. »

*Raison* avait dit antérieurement :

Se ne sunt gens qui rien ne vaillent,
Qui por deniers vilment se baillent,
Qu'el ne sont pas des lois liées
Par lor ordes vies soilliées.
Mès ja certes n'iert fame bonne,
Qui por dons prendre s'abandonne :
Nus homs ne se devroit ja prendre
A fame qui sa char vuet vendre.
Pense il que fame ait que son cors chier,
Qui tout vif le soffre escorchier ?
Bien est chetis et defoules
Hons qui si vilment est boulés,
Qui cuide que tel fame l' ime,
Por ce que son ami le claime,
Et qu'el li rit et li fait feste.
Certainement nule tel beste
Ne doit estre amie clamée,
Ne n'est pas digne d'estre amée.
L'en ne doit riens priser moillier
Qui homme bée à despoillier.....
(T. 2, p. 28, v. 4574-4593.)

1. Leçon des mss. C I (Longnon, p. 200) : c'est celle qu'a suivie Pierre Jannet dans son édition (p. 43).

2. A rapprocher la coupe de ces vers de ceux de Nature parlant de « quiconques tend à gentillece » (v. 18880) :

Tex homs doit avoir los et pris,
Sans estre blasmé ne repris,
Et de gentillece le non
Doit recevoir, li autre non. (T. III, p. 203, p. 18892-18895.)

Digitized by Google

*Amis* reprenait les mêmes idées en s'adressant à l'*Amant* :

Car moult est digne chose et haute
De bien savoir garder s'amie,
Si que l'en ne la perde mie ;
Meismement, quant Diex la donne
Sage, cortoise, simple et bonne,
Qui s'amor doint et point ne vende.
Car onques Amor marcheande
Ne fu pas fame controvée,
Fors par ribaudie provée ;
N'il n'i a point d'amor sans faille
En fame qui por don se baille.
Tel amor fainte Mal-Feu l'arde!...
(T. II, p. 191, v. 8307-8318.)

Revenant sur le cas de « ces femmes diffamées », Villon constate que.....

Au commencement,
Honnestes furent vraiement ;
(LI.)

Mais cet état dura peu,

Car celle qui n'en amoit qu'un
D'iceluy s'eslonge et despart,
Et aime mieulx amer chascun.

LIII

Qui les meut à ce ? j'ymagine,
Sans l'onneur des dames blasmer,
Que c'est nature femenine
Qui tout vivement veult amer.....
. . . . . .

LIV

Or ont les faulx amans le bont,
Et les dames prins la vollée ;
C'est le droit loyer qu'amours ont ;
Toute foy y est viollée,
Quelque doulx baiser n'acollée...
. . . . . .
Pour ung plaisir mille doulours.

Digitized by Google

Dans les paroles suivantes d'*Amis*, on retrouve certains traits des vers précédents :

... Juvenaus qui dist du mestier
Que l'en apele rafetier,
Que c'est li meindres des pechiés
Dont cuer de fame est entechiés ;
Car lor nature lor commande
Que chascune au pis faire entende...
(T. II, p. 230, v. 9180-9185.)

Et il poursuit, ou plutôt Jean de Meun, en portant sur les femmes ce jugement qui lui fut tant reproché :

Toutes estes, serés, ou futes,
De fait ou de volenté putes;
Et qui bien vous encercheroit,
Toutes putes vous trouveroit...
(T. II, p. 230, v. 9192-9193.)

Enfin le dernier huitain (LIV) se retrouve comme dans la bouche de *La Vieille*, au souvenir de son passé :

Quel dolor au cuer me tenoit,
Quant en pensant me sovenoit
Des biaus diz, des dous aesiers,
Des douz deduiz, des douz besiers,
Et des très douces acolées
Qui s'en ierent sitost volées.
Volées ! voire, et sans retor...
(T. II, p. 419, v. 13064-13070.)

« Pour ung plaisir mille douleurs. »[1]

Ce vers qui termine si bien, en les résumant, les strophes qui précèdent, était une locution proverbiale au temps de Villon. Elle a toutefois son pendant dans cette pensée de *Raison* à l'*Amant*, parlant de l'amour :

1. Regnier fait dire à Macette :

Celle qui par amour s'engage en ces mal heurs,
Pour un petit plaisir a cent mille douleurs.
*Œuvres* (édit. Jannet, Paris, 1869, in-16), p. 109.

Digitized by Google

La poine en est desmesurée,
Et la joie a corte durée. [1]
(T. I, p. 123, v. 3062-3063.)

Dans sa *Double Ballade sur le mesme propos*, Villon pour prouver que

Folles amours font les gens bestes,

cite un certain nombre d'exemples empruntés à l'ancien Testament et à la Fable :

Salmon en ydolatria ;
Samson en perdit ses lunetes...

Orpheüs le doux menestrier,
Jouant de fleustes et musetes,
En fut en danger de murtrier
Le chien [2] Cerberus à trois testes ;
Et Narcisus, le bel honnestes,
En un parfond puis se noya,
Pour l'amour de ses amouretes...
Bien est heureux qui rien n'y a.
. . . . . .
David le roy, sage prophetes,
Crainte de Dieu en oublia,
Voyant laver cuisses bien faites...

*La Vieille* cite à l'*Amant* l'exemple de Samson :

Dalila la malicieuse,
Par flaterie venimeuse,

---

1. Parlant de *Luxure*, Jean de Meun, dans son *Testament*, s'exprime à peu près de même :

La paine en est sans fin, et la joie est petite.
(T. IV, p. 93, v. 1814.)

On connaît la romance de Florian, mise en musique par Martini :

Plaisirs d'amours ne durent qu'un moment.
Chagrins d'amours durent toute la vie...

2. Leçon du ms. I (Longon, p. 202). — Jean de Meun, Renaut de Louhans et Villon emploient toujours la forme latine « Orpheus » ; au contraire, Martin le Franc, dans son *Champion des Dames*, où il imite constamment *Le Roman de la Rose*, emploie la forme « Orphée » soit dans le vers, soit à la rime (fol. 150*b*, 98*a*), et aussi la forme « Orpheus » (fol. 79*a*).

Digitized by Google

A Sanson qui tant ert vaillans,
Tant preus, tant fors, tant bataillans,
Si cum et le tenoit forment
Soef en son giron dormant,
Copa ses chevex o ses forces,
Dont il perdit toutes ses forces ;
Quant de ses crins le depela,
Et tous secrez li revela,
Que li fox contés li avoit,
Qui riens celer ne li savoit...
(T. 3, p. 122, v. 16878-16889.)

Ailleurs, *Amis* raconte à l'*Amant* l'histoire d'Hercule, vainqueur des « douze orribles monstres », qui fut dompté par « Deyanira » ; et celle de « Sanson » qui

Fu par Dalila deceüs. (T. 2, p. 233, v. 9245.)

Enfin, dans son *Testament*, Jean de Meun, au chapitre *Du pechié de Luxure* cité l'exemple de David et de Salomon.

David et Salemon en furent deceü ... (T. 4, p. 92, v. 1792.)

« Orpheus » est nommé dans le *Roman de la Rose* (t. 3, p. 241, v. 19850) ; mais je croirais plutôt que Villon, en écrivant ce passage, se rappelait les vers de Renaut de Louhans, à qui, selon toute vraisemblance, il a emprunté le nom de Thaïs (cf. ci-dessus, p. 124).

Orpheus.....
Un tres gracieux *menestriers* (Bibl. nat, fr. 578, fol. 54*b*).

Car a la porte un chien demeure
Que l'en appelle Cerberus.....
Car cilz mastins avoit trois testes[1]... (*Ibid.* fol. 40c).

1. Dans la traduction du *De consolatione Philosophiae* faite par Jean de Meun, on rencontre « le bel *doulx* Orpheus » : ms. fr. 1092, fol. 61r°. — Quant à la traduction du Boëce en vers par Renaut de Louhans du ms. fr. 578, il fournit certains rapprochements avec le texte de Villon qui ne sauraient être fortuits. C'est ainsi dans ce même ms. que Jacques de Cessoles, dans le chapitre VI de son *Livre des Eschacs*, montrant les effets pernicieux de l'ivresse, écrit cette phrase qui est comme le sommaire du début de l'étincelante ballade de Villon à la mémoire « du bon feu maistre Jehan Cotart » : « Noé quant il fu yvre, il se descouvri honteusement devant son fil. Loth qui estoit si preudomme, quant il fu yvre, il fut avec ses filles » (*Le livre du jeu des eschacs* traduit



Digitized by Google

Ce n'est pas à dire que Villon, poète essentiellement primesautier et de verve spontanée, soit descendu à ce travail de mosaïste (Rabelais pourtant procédait souvent ainsi) ; mais d'une lecture antérieure, lointaine où ces mots — pour lui des images — l'avaient frappé, le souvenir en avait jailli dans son esprit au moment où il composait, et ceux-ci s'étaient placés, comme à son insu, sous sa plume. Quant au vers :

Chien Cerberus à quatre testes, (*Villon*, Bibl. nat., fr. 12, 490, fol. 86).

leçon suivie dans l'édition de M. Auguste Longnon, je pense qu'on doit lui substituer celle du manuscrit I (Longnon, p. 202) :

Le chien Cerberus à trois testes.

Car malgré le droit concédé par Horace au poète comme au peintre d'obéir à toutes les suggestions de leur fantaisie, on ne voit pas pourquoi Villon, seul de tous ceux qui ont représenté Cerbère, lui attribuerait quatre têtes, alors que partout et particulièrement chez Jean de Meun, aussi bien dans le *Roman de la Rose* que dans le livre *De Confort*, « Cerberus » apparaît avec ses trois têtes légendaires[1].

---

par J. Ferron, ms. fr. 578, fol. 92*d*). Villon, qui prend la chose bien moins au tragique, commence ainsi :

Pere Noé, qui plantastes la vigne,
Vous aussi Loth, qui beustes au rochier.
Par tel party qu'Amours, qui gens engigne
De vos filles si vous feist approuchier
— Pas ne le dy pour vous le reprouchier... (G. T. v. 1238-1242.)

Dans le CXXXV huitain du *Grant Testament*, Villon cite Macrobe :

Tu trouveras là que Macrobes... (v. 1547).

avec un *s* final, licence générale alors, et qu'il se permettait d'autant plus aisément qu'il en trouvait partout des exemples, et dans ce même *Livre des eschacs* : « ...dont Macrobes racompte », fr. 578, fol. 75*a* (Cf., à ce propos, la remarque de G. Paris, *Romania*, t. XXX (1901), p. 368.) — De même, dans *Le Roman de la Rose*, mais à la rime, cette fois, on relève :

Ung acteur qui ot non Macrobes
Qui ne tient pas songes à lobes. (T. 1, p. 2, v. 6-7.)

Sans nier que Villon a pu connaître le commentaire de Macrobe sur le songe de Scipion, je croirais plus volontiers qu'il a pris Macrobe dans *Le Roman de la Rose* où il n'est cité qu'une fois.

1. « Cerberus le ribaut » (t. III, p. 218, v. 20007 et sqq ; p. 269, v. 20558) ; de même « ses trois groins » (p. 248, v. 20018). « Le cruel Cerberus, le portier d'enfer qui a trois testes de chiens horribles... » Jean de Meun, traduction du *De Consolatione*

Digitized by Google

Quand à « Narcisus, le bel honnestes », Villon en a pris l'histoire peut-être dans Ovide, mais bien plutôt dans Jean de Meun où elle est rapportée tout au long[1]; Villon lui emprunte l'épithète « bel, » « le bel Narcisus », (t. 3, p. 271, v. 20610; « li biaus Narcisus », t. 1, p. 58, v. 1445); mais de cet épisode, il modifie, à sa fantaisie, le dénouement.

En effet, dans Ovide, Narcisse ne se noie pas, il meurt de langueur en se mirant dans la fontaine : de même dans Jean de Meun qui suit de près le poète latin. Quant à l'épithète « honnestes » c'est par ironie que Villon l'applique à Narcisse qu'il jugeait vraisemblablement fort sot d'avoir méprisé les prières de la nymphe. « Le bel honnestes » équivaut vraisemblablement à : le beau niais.

Ci dit l'Aucteur de Narcisus,
Qui fu surpris et deceüs
Pour son ombre qu'il aama
Dedens l'eve où il se mira
En ycele bele fontaine.
Cele amour li fu trop grevaine,
Qu'il en morut à la parfin
A la fontaine sous le pin.
(T. I, p. 58.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, Villon souhaite une fin cruelle à ces derniers :

Ou soit noyé comme fut Narcisus
. . . . . .
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

L'attribution à Villon, de cette ballade, a été contestée[2].

---

*Philosophiae* de Boëce, Bibl. nat. fr. 17,080 fol. 135*vo*. — « Cerberus, le portier à trois testes. » Martin LE FRANC, *L'estrif de Fortune et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 182 *vo*, etc.

1. L'histoire de Narcisse est rapportée et par Guillaume de Lorris et par Jean de Meun d'après Ovide. Cf. E. LANGLOIS, *Les origines et les sources du Roman de la Rose* (Paris, 1890, in-8°), pp. 119-127; 172 et sqq.

2. *Romania*, t XXI (1892), p. 427. Toutefois G. Paris estime que l'attribution à Villon de cette ballade contre les « ennemis » de la France « a un fondement assez solide. » *Romania*, t. XXX (1901), p. 355, n. 3.

Digitized by Google

LXII

. . . . . .
Qu'est ce à dire ? que Jehanneton
Plus de me tient pour valeton.....

« Valeton » qui a le sens de « serviteur » d' « amoureux » est employé de même par Jean de Meun, et aussi avec la signification d' « adolescent. »

Toutes herbes, toutes floretes
Que valetons et puceletes
Vont en printens es bois coillir...
(T. 3, p. 95, v. 16250-16252).

LXXVI

Item, mon corps je donne et laisse
A nostre grand mere la terre...

De même Deucalion, dans *le Roman de la Rose* :

Nostre grand mere, c'est la terre.
(T. 3, p. 161, v. 17831).

Rabelais se rappelait sans doute le vers de Villon lorsqu'il écrivait cette phrase d'une beauté si haute : « Merveilles donc n'est si [le père] trouvant le ruffian, à la promotion du taulpetier, sa fille subornant, et hors sa maison ravissant, quoy qu'elle en fust consentente, les peut les doibt à mort ignominieuse mettre, et leurs corps jetter en direption des bestes brutes, comme indignes de recevoir le doux, le desiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mere la Terre[1], lequel nous appellons Sepulture. » *Pantagruel*, III, 48.

1. Cette dénomination de « grand mère » appliquée à la terre, se retrouve également dans d'autres littératures. *Our grandam earth; the old beldam earth;* dans Shakespeare. *First part of King Henry IV* (art. III. sc. I), édition A. Dyce, t. IV, p. 247. — Dans Martin le Franc, on trouve « la mere Terre ». *L'Estrif de Fortune et Vertu*, Bibl. nat., fr. 1150, fol. 10 v°. (ms. du xv^e s.). — Ailleurs, dans son *Champion des Dames,* il applique à *Nature* le qualificatif de « grande mere » :

Nature sui, la grande mere.
(Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 56 *a*), etc.

Digitized by Google

Une des plus remarquables ballades de Villon, — celle qu'il écrivit à la requête de sa mère pour prier Notre-Dame, et dans laquelle il fait parler avec tant d'onction, de candeur et d'âme « la povre femme », lui le débauché cynique — évoque, dans son ensemble, le souvenir d'un passage du *Trésor* de Jean de Meun.

Voici quelques traits de Villon et de Jean de Meun qu'on peut, semble-t-il, rapprocher :

Dame des cieulx regende terrienne,
Emperiere des infernaux paluz,
Recevez moy, vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleuz,
Ce non obstant qu'oncques rien ne valuz...

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
De luy soyent mes pechiez absoluz...

Vous portastes, digne Vierge, princesse,
Iesus regnant, qui n'a ne fin ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre faiblesse,
Laissa les cieulx et nous vint secourir,
Offrit à mort sa tres chiere jeunesse,
Nostre Seigneur tel est, tel le confesse,
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Jean de Meun s'adresse aussi à Notre-Dame, avec un sentiment de piété sincère, mais qui est gâté par l'afféterie et l'absence de simplicité, qu'on ne peut juger pleinement qu'en se reportant au texte original :

Dame du ciel, dame de terre,
Dame qui tout clost et enserre...
Tu euz Dieu en ton giron,
Tu as tout en possession.
Nulz sanz toi ne puet Dieu acquerre...
Dame, qui oncques ne sentis
Pechié, ne ne le consentis...
Sur trestoutes benoite fame
Tu es à droit nommée dame...
Et pour ce, dame debonnaire,
Que je me vueil cy du tout taire

Digitized by Google

De toy loer, et si ne puis
Toutes tes loenges retraire,
Te supply qu'il te vueille plaire
A prendre en gré ce que je puis...

Les derniers vers, qui suivent, sont alambiqués et détestables; ils jurent avec les strophes pleines de charme de Villon :

Car je croy vraiement que puis
Que mon cuer ne puet de ton puis
Sachier ce qu'il en vouldroit traire,
Que les coypiaulx et les chappuis
Prendras en gré que j'en chappuis.
Car ce te plaist qu'on en puet faire (T. 3, p. 393, v. 1584 et sqq.)

S'il y a eu réminiscence, chez Villon, on peut dire que du vil plomb il a su tirer l'or pur, et le diamant du caillou.

Au huitain LXXII du *Grand Testament*, on lit ce vers, qui est une pure cheville, telle qu'on en trouve quelquefois chez Villon, mais qui abondent dans le *Roman de la Rose*, et dont la Vierge et les saints et saintes du paradis font généralement les frais :

... par sainte Marie la belle ! (v. 932)

De même que Jean de Meun pour rimer à

bonne ame

écrit :

par nostre Dame ! (T. 2, p. 343, v. 12434.)

Toujours suivant les besoins de la rime,
si en *ains :*

Si m'aïst Diex et saint Germains ; (T. 3, p. 19, v. 14453)

si en *mi :*

Si m'aïst Diex et saint Remi ! (T. 3, p. 35, v. 14870), etc.

Il y a tout lieu de penser que l'exclamation de Villon, rappelée ci-dessus, était une expression proverbiale : autrement, elle serait à rapprocher du

Par saincte Marie la belle ! (fol. 63)

de Patelin, et apporterait un argument nouveau à l'hypothèse

Digitized by Google

faite naguère par le regretté Marcel Schwob à propos du vers 1649 du huitain CXLIII du *Grand Testament* :

**Les Mendians ont eu mon oye[1].**

Schwob rapprochait ce vers des deux vers suivants de Patelin, et y voyait une allusion, Villon n'ayant jamais — et pour cause — laissé aucune oie aux Mendiants :

**Et si mangerez de mon oye, (v. 300),**

malgré son legs à ces derniers (P. T. huitain XXXII) :

**Me fais tu manger de l'oë. (v. 1577).**

G. Paris trouvait cette explication « solide et intéressante ». « Elle prouverait, ajoutait-il, que Villon avait lu ou vû jouer Patelin dès 1461[2]. »

Villon, à l'exemple de Jean de Meun, a daubé sur les moines. Aussi écrit-il :

CVIII

**Maistre Jehan de Mehun s'en moqua**
**De leur façon, si fist Mathieu.**

Et il ajoute aussitôt :

**Mais on doit honnorer ce qu'a**
**Honnoré l'eglise de Dieu.**

D'ailleurs les traits isolés de Villon contre les moines, comme plus tard, ceux de Rabelais, ne sont pas bien méchants. Tout autre est la satire cinglante de Jean de Meun qui, par la bouche de *Faux-Semblant*, dévoile l'hypocrisie et les autres vices des ordres religieux. Cette différence ressortira de la comparaison des passages empruntés à Villon et à Jean de Meun.

---

1. Il en est de cette oie, comme de celle qu'il laissait « en pur don » à Jaquet Cardon son ami :

Et tous les jours une grosse oye (P. T. v. 125) ;

car il déclare, ailleurs, ne rien donner à ce dernier (G. T. v. 1776).

2. *Romania*, t. XXX (1901), p. 392.

Digitized by Google

Villon dans la ballade « à s'amye » écrit ces vers :

Mieulx m'eust valu avoir esté sercher
Ailleurs secours, c'eust esté mon onneur.
Rien ne m'eust sceu hors de ce fait hasier ;
Trotter m'en fault en fuyte, à deshonneur.
Haro, haro le grant et le mineur !...

A l'aide, à l'aide, le grand et le petit ! Dans les différentes significations du mot « haro » qui sont relevées dans le *Glossaire* de Du Cange au mot HARO, HAROU, on trouve des exemples de cette dernière acception. D'autre part, dans *Le Roman de la Rose*, le Jaloux reproche à sa femme sa conduite suspecte :

Et quant vois à Romme ou en Frise
Porter notre marcheandise,
Vous devenez tantost si cointe,
Car ge sai bien qui m'en acointe,
Que par tout en va la parole ;
Et, quant aucuns vous en parole
Porquoy si cointe vous tenés
En tous les leus où vous venés,
Vous respondés : hari ! hari !
C'est por l'amor de mon mari.
(T. II, p. 200, v. 8907-8916.)

*Hari*, est une forme dialectale pour *haro*. Il signifie également ici, à l'aide ! au secours ! mais dans un sens ironique facile à saisir, et sur lequel ne se méprenait pas le malheureux époux de la dame. Le Duchat observe, dans son commentaire sur Rabelais, que le mot *hary !* était employé en Languedoc pour exciter les ânes à marcher[1]. Les deux derniers vers cités :

1. En commentant ce passage de *Gargantua* (I, 11) : « Ce petit paillard tousjours tastonnoit ses gouvernantes cen dessus dessous, cen davant darriere, harry bourriquet ! » *Œuvres de Rabelais* (Amsterdam, 1711, in-8), t. I, p. 67 et n. 7. — Cingar, dans le poème de *Baldo*, après avoir entendu les doléances de Zambello dont la vache avait été emportée par les deux religieux, fait une sortie épique contre les moines :

« Horum fratorum cumulatio tanta fiebit
Quod sine soldatis christianica terra manebit.
Non erit aequoreis qui remum ducat in undis ;
Non qui martellet ferrum ; qui tecta covertet ;
Non qui per terras cridet, oh spazza caminum ;

Digitized by Google

Vous respondés: hari! hari!
C'est por l'amor de mon mari...

rappellent les suivants de Villon :

Il faut qu'ilz vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris.
(G. T. CVII.)

Dans son *Petit Testament*, Villon écrit au huitain

XXXII

Item, je laisse aux Mandians
Aux filles Dieu et aux Beguines,
Savoureux morceaulx et frians,
Flaons, chappons et grasses gelines,
Et puis prescher les Quinze Signes,
abattre pain à deux mains.
Carmes chevauchent nos voisines,
Mais cela ne m'est que du mains.

*Amis*, après avoir « recordé » à l'*Amant* que la vraie piété et l'honnête pauvreté sont modestes et se cachent, poursuit en ces termes :

Ce ne sont pas, bien le recors,
Li Mendians poissans de cors,
Qui se vont partout embatant,
Plus qu'il pueent chacun flatant,
Et le plus let dehors demonstrent
A trestous ceus qui les encontrent,
Et le plus bel dedens reponnent
Pour decevoir ceus qui lor donnent ;
Et vont disans que povres sont,
Et les grasses pitances ont,

---

Non qui scarparum tiret cum dente oramum ;
Non qui substigans asinum, pronuciet *Ari*... »

*Il Baldo*, liv. VIII. *Merlini Cocalii* (sic) *poetae mantuani Macaronicorum poemata* (Venise, 1552, in-8), p. 66. — Ailleurs, Villon emploie le verbe *harier*, tourmenter :

Nous sommes mors, ame ne nous harie...
(*L'Epitaphe en forme de ballade*, v. 147).

Digitized by Google

Et les grans deniers en tresor.
Mès atant me tairai dès or,
Que j'en porroie bien tant dire,
Qu'il m'en iroit de mal en pire ;
Car tous jors heent ypocrite
Verité qui contre eus est dite...
(T. II, p. 184, v. 8136-8151.)

Dans son *Grand Testament*, Villon reprend à peu près le thème déjà traité par lui dans le trente-deuxième huitain du *Petit Testament* :

CVI

Item, aux Freres mendians,
Aux devotes et aux Beguines,
Tant de Paris que d'Orleans,
Tant Turlupins que Turlupines,
De grasses souppes jacoppines
Et flaons leurs fais oblacion ;
Et puis après, soubz les courtines
Parler de contemplacion.

CVII

Si ne suis je pas qui leur donne ;
Mais de tous enfants sont les meres,
Et Dieu, qui ainsi les guerdonne,
Pour qui seuffrent paines ameres.
Il faut qu'ils vivent, les beaulx peres,
Et mesmement ceulx de Paris.
S'ilz font plaisir à nos commeres,
Ilz ayment ainsi leurs maris [1].

De même, Jean de Meun nous représente *Astenance-Contrainte* qui

Vest une robe cameline
Et s'atorne comme beguine.
Et ot d'ung large cuevrechief,
Et d'ung blanc drap covert le chief;

1. Ce huitain est ici donné tel que l'a publié Gaston Paris dans la *Romania*, t. XXX (1901). p. 377.

Digitized by Google

Son psaltier mie n'oublia.
Unes patenostres i a
A ung blanc laz de fil penduës
Qui ne li furent pas venduës :
Données les li ot uns freres
Qu'ele disoit qu'il ert ses peres,
Et le visitoit moult sovent.
Plus que nul autre du covent;
Et il sovent la visitoit,
Maint biau sermon li recitoit.
Ja por Faus — Semblant ne lessast
Que sovent ne la confessast;
Et par si grant devocion
Faisoient lor confession,
Que deus testes avoit ensemble
En ung chaperon, ce me semble.
(T. 2, p. 383, v. 12248-12267.)

Ce dernier trait est aussi spirituel que bien observé[1]. Villon, après avoir parlé des

... povres filles end[r]ementes[2]
Qui se perdent aux Jacopins !
(G. T. CXXXVIII)

---

1. A rapprocher de ce tableau des « deux têtes en un bonnet » les vers du *Triomphe des Carmes* (XIVe s.) cités dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVII (1877), p. 135.

2. C'est vraisemblablement, ainsi qu'on l'a dit (*Romania*, t. XXX — 1901 — p. 387), l'adverbe *endementres* (pendant ce temps-là) qui comptait de nombreuses variantes : *endrementiers*, *endementers*, *endemestiers*, etc. (Godefroy, *Lexique*); ENDREMENTES, (Furetière, *Dict.*, La Haye, 1727, in-fol.), — Peut-être aussi pourrait-on voir dans la forme *endementes* du texte donné par M. Longnon, l'adjectif pluriel *démentes* avec le préfixe *en* (comme, par exemple, *enamé* pour *amé*, employé par Froissard, — dans Godefroy); « les povres filles endementes » rappelant l'hémistiche « povres vielles sotes » du *Grant Testament*, vers 526. — A rapprocher de ce mot *endementes* le vers 448 du XLVI huitain du *Grant Testament*, vers inintelligible dans tous les imprimés (sauf celui de Clément Marot) .

Aussi, ces povres famelettes
Qui vielles sont et n'ont de quoy,
Quant ilz voient ces pucellettes
*Emprunter elles* à requoy,
Ilz demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit ?...
(Longnon, p. 38).

Jannet, à propos de ce vers 448, a préféré la leçon « en admenez et en requoy (p. 38) qu'il déclare d'ailleurs ne pas comprendre (*Glossaire-index*, p. 229). C'est « endemenez »

Digitized by Google

poursuit par ce trait à l'endroit des Célestins et des Chartreux :

CXXXIX

**Aux Celestins et aux Chartreux,**
**Quoy que vie mainent estroite,**
**Si ont ila largement entre eulx,**
**Dont povres filles ont souffrete...**

On ne peut guère voir autre chose, dans ces différentes satires, que des idées similaires. Villon avait lu les traits mordants que Jean de Meun avait décochés contre « les beaulx peres » de l'ordre de saint François et de saint Dominique, et se les rappelait sans doute, en écrivant. Mais Villon n'avait raillé leurs défauts — surtout leurs défauts extérieurs — que comme matière à plaisanterie. Jean de Meun avait poussé plus avant la satire ; son indignation avait fait le vers, et il avait dévoilé avec une vigueur peu commune, et une véritable éloquence leur « façon » tortueuse et leurs ambitions politiques[1].

---

qu'il faut lire, ainsi que Sainte-Palaye le fait observer (après Marot) dans son *Dictionnaire de l'ancien français* : « endemené » ayant le sens de « qui se demène, qui s'agite », et « en requoy » celui de « en cachette », « à l'écart ». C'est « endemenez » qui devait être écrit dans le ms. original; et le mot, déjà archaïque au xv^e^ siècle, n'aura pas été compris par le copiste qui lui a substitué « en admenez », ou la métathèse « en edmenez ».

Ce vers :

Endemenez et à requoy

est à rapprocher du vers 242 du *Grant Testament* (xxxi)

Vivans en paix et en requoy

où le mot « requoy » a le sens de « repos » (*requetum* pour *requietum*. — Quant au vers de Villon cité ci-dessus

Si tost nasquirent n'a quel droit...

il évoque celui de *La Vieille* du *Roman de la Rose* faisant entendre des doléances semblables :

Lasse ! porquoi si tost nasqui ?
(T. II, p. 420, v. 13078.)

De même, au souvenir des joies et des amours passées, elle déclare que

Miex me venist en une tor
Estre à tous jors emprisonnée
Que d'avoir esté si tost née.
(T. II, p. 419, v. 13071-13073.)

1. Cf. *Le Roman de la Rose*, t. I, p. 15 (*Préface*), et plus haut, p. 209.

Digitized by Google

*Faulx-Semblant* les dépeint en un vers de belle envergure :

Cil qui ont tout sans rien avoir.
(T. II, 364, v. 12881.)

Villon qui entendait le fait de « parler de contemplacion sous les courtines », dans le même sens voluptueux que « dame Sidoine » dans la *Ballade intitulée : Les Contreditz de Franc-Gontier*, se souvenait peut-être d'avoir rencontré chez Jean de Meun le mot de « contemplacion » qu'il a interprété à sa manière.

J. de Meun parle des religieux, à l'origine de l'institution monastique :

Lieus solitaires furent leur habitacion
Por entendre au secré de *contemplacion*.
(T. IV, p. 49, v. 964-965.)

D'ailleurs, Jean de Meun constate que *Chasteté*

... Moult a certes d'anemies
Par cloistres et par abbaies.
(T. II, p. 224, v .9056-9057.)

Villon considérant au charnier des Innocents les têtes entassées

Ensemble en ung tas pesle-mesle

écrit cette pensée :

CLI

Or sont ilz mors, Dieu ait leurs ames !
Quant est des corps, ilz sont pourris

qui rappelle ce vers du *Roman de la Rose* :

Mès chascuns d'eus gist mors porris.
(T. II, p. 302, v. 10560.)

Au troisième huitain de la *Ballade pour servir de conclusion*, Villon écrit ces vers :

Qui plus, en mourant, mallement
L'espoignoit d'Amours l'esguillon [1].

1. Bibl. nat., fr. 20041, fol. 151 v°. — Sur la lecture de cette strophe, cf. *Romania* t. XXX (1901), p. 381.

Digitized by Google

Guillaume de Lorris nous montre le Dieu d'Amour lancer une certaine flèche aux amants :

Ele iert aguë por percier (T. I, p. 73, v. 1854).

La même idée exprimée par Villon se retrouve dans Renaut de Louhans parlant d'« Orpheus ».

Car l'aguillon d'amours le point.
(Fr. 578, fol. 41 *a*.)

A noter, en passant, dans la *Belle leçon de Villon aux enfans perduz*, un vers qu'on retrouve — par pure coïncidence — dans Jean de Meun.

Dido la royne de Cartage

et dans le *Roman de la Rose* :

Dido, roïne de Cartage [1].
(T. II, p. 432, v. 13378.)

et, quelques vers plus haut :

Comment la Royne de Cartage (t. II, p. 431).
Dido. . . . . .

Simple coïncidence également ce vers de la *Ballade contre les medisans de la France :*

Rencontré soit de bestes feu gectans
Que Jason vit, querant la toison d'or,

qui rappelle ce passage du *Roman de la Rose* :

Jason qui premiers la passa (la mer)
Pour la toison d'or aller querre.
(T. II, p. 245, v. 9942-9943.)

Villon dans *L'Epitaphe en forme de ballade*, fait dans l'*Envoi* la prière suivante :

Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie,
Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie...

---

1. Dido, royne de Cartage

lit-on également dans *Le Champion des Dames* de Martin Le Franc (Bibl. nat., fr. 12,467, fol. 63 *d*). — « Noble Dido » (*Poésies attribuées à Villon*, p. 164, v. 71). « La noble royne Dido » *Boccace*, traduction de Laurent de Premierfait (Bibl. nat., fr. 127, fol. 103 *c*).

Digitized by Google

Jean de Meun fait une prière semblable dans son *Testament* :

Diex, si voir com tu es verité, vie et voie,
Deffent moy du deable qui forment me desvoie...
(T. IV, p. 111, v. 2080.)

Mais il n'y a là que des similitudes fortuites qu'explique la parité du sujet, et dont il est inutile de citer d'autres exemples.

Villon — dans la Ballade intitulée : *Les Contreditz de Franc-Gontier*, tout en ayant à cœur de réfuter la ballade idyllique de Philippe de Vitry, se rappelait vraisemblablement aussi le passage du *Roman de la Rose* où la vie de l'âge d'or est célébrée avec une ampleur et une abondance de détails qui ne sont pas sans charme et sans mérite, bien que tombant souvent dans la prolixité. Villon s'est contenté de prendre quelques traits à cette dissertation en forme, comme semble l'établir la comparaison des deux morceaux :

Sur mol duvet assis, ung gras chanoine,
Lez ung brasier, en chambre bien natée,
A son costé gisant dame Sidoine,
Blanche, tendre, polie et attintée :
Boire ypocras, à jour et à nuytée,
Rire, jouer, mignonner et baisier,
Et nu à nu, pour mieulx des corps s'aisier,
Les vy tous deux, par un trou de mortaise :
Lors je congneuz que, pour dueil appaisier,
Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Se Franc-Gontier et sa compaigne Helaine
Eussent ceste doulce vie hantée,
D'ongnons, civoz, qui causent fort alaine,
N'acoutassent une bise tostée.
Tout leur mathon, ne toute leur potée,
Ne prise ung ail, je le dis sans noysier.
S'ilz se vantent coucher soulz le rosier,
Lequel vault mieulx : lict costoyé de chaise ?
Qu'en dictes vous ? Faut il à ce musier ?
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

De gros pain bis vivent, d'orge, d'avoine,
Et boivent eau, tout au long de l'année.
Tous les oyseaulx d'ici en Babiloine,
A tel escot une seule journée,
Ne me tiendroient, non une matinée.

Digitized by Google

Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
Helaine o luy, soulz le bel esglantier ;
Se bien leur est, n'ay cause qn'il me poise ;
Mais, quoy que soit du laboureux mestier,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.....

Voici le passage de Jean de Meun :

Jadis au tens des premiers peres
Et de nos premeraines meres,
Si cum la letre le tesmoigne,
Par qui nous savons la besoigne,
Furent amors loiaux et fines,
Sans convoitise et sans rapines ;
Li siècles ert moult precieux,
N'estoit pas si délicieus
Ne de robes, ne de viandes ;
Il coilloient ès bois les glandes
Por pain, por char et por poissons,
Et cherchoient par ces boissons,
Par vaus, par plains et par montaingnes,
Pommes, poires, noiz et chastaingnes,
Boutons et mores et pruneles,
Framboises, freses et ceneles,
Feves et poiz, et tex chosetes,
Cum fruis, racines et herbetes ;
Et des espis des bles frotoient,
Et des roisins ès chans grapoient,
Sans metre en pressouer, n'en esnes.
Li miel decoroient des chesnes,
Dont habundamment se vivoient,
Et de l'iave simple bevoient,
Sans querre piment ne claré,
N'onques ne burent vin paré,
N'iert point la terre lors arée,
Mès si cum Diex l'avoit parée
Par soi meïsmes aportoit
Ce dont chascuns se confortoit.
Ne queroient saumons, ne luz,
Et vestoient les cuirs veluz,
Et faisoient robes de laines,
Sans teindre en herbes ne en graines,
Si cum el venoient des bestes.

Digitized by Google

Covertes ierent de genestes,
De foillies et de ramiaus
Lor bordetes et lor hamiaus,
Et fesoient en terre fosses,
Es roches et es tiges grosses
Des chesnes crués se rebotoient,
Quant les tempestes redotoient...
Et quant par nuit dormir voloient,
En leu de coites aportoient
En lor casiaus monceaus de gerbes,
De foilles, ou de mousse, ou d'erbes ;
Et quant li airs iert apaisiés,
Et li tens cler et aesiés,
Et li vens mol et delitables,
Si cum en printens pardurables,
Et cil oisel chascun matin
S'estudient en lor latin
A l'aube du jor saluer
Qui tout leur fait les cuers muer:
Zephirus et Flora sa fame,
Qui des flors est deesse et dame,
Cil dui font les floretes nestre,
Flors ne congnoissent autre mestre:
Car par tout le monde ensement,
Les vont cil et cele sement,
Et les forment et les colorent
Des colors dont les flors honorent
Puceles et valez proisiés,
De biaus chapelez renvoisiés,
Por l'amor des fins amoreus ;
Car moult ont en grant amor eus,
De floretes lor estendoient
Les coustepointes qui rendoient
Tel resplendor par ces herbaiges,
Par ces prés et par ces ramaiges,
Qu'il vous fust avis que la terre
Vosist emprendre estrif et guerre
Au ciel d'estre mielx estelée,
Tant iert par ses flors revelée.
Sor tex couches cum ge devise,
Sans rapine et sans convoitise,
S'entr'acoloient et baisoient
Cil cui ligeu d'Amors plaisoient;



Digitized by Google

Cil arbre vert par ces gaudines,
Lor paveillons et lor cortines,
De lor rains sor eus estendoient
Qui du soleil les deffendoient.
Là demenoient lor haroles,
Lor geus et lor oiseuses foles
Les simples gens asseürés,
De toutes cures escurées.
For de mener jolivetés
Par loiaus amiabletés.
N'encor n'avoit fet roi ne prince
Meffais qui l'autrui tolt et pince.
Trestuit pareil estre soloient,
Ne riens propre avoir ne voloient.
Bien savoient cele parole
Qui n'est mençongiere ne fole :
Qu'onques Amor et seignorie
Ne s'entrefirent compaignie,
Ne ne demorerent ensemble ;
Cil qui mestrie, les dessemble.
(T. II, p. 194, v. 8394-8441.)

Une idée similaire et dans l'expression et dans la coupe du vers est à signaler dans la *Belle Leçon de Villon aux enfans perdus*, et dans le portrait de l'*Amant ;* le poète débute par ces vers :

Beaulx enfans, vous perdez la plus
Belle rose de vo chappeau...

qui font songer aux suivants du *Roman de la Rose* :

Li ot s'amie fet chapel
De roses, qui moult li sist bel...
(T. 1, p. 35, v. 832-833.)

Ce chapeau était une guirlande ou couronne qu'on se mettait sur la tête, et particulièrement les voluptueux et les débauchés. Langlet Du Fresnoy cite ce passage du *Roman de Lancelot.* « Qu'il ne fut jour que Lancelot, ou hiver ou été, n'eût au matin un chapeau de fresches roses sur la tête, fors seulement au vendredi et aux vigilles des haultes fêtes, et tant que le kareme duroit. » Cf. sa note insérée, par l'éditeur du *Roman de la Rose*, t. II, p. 155, n. 1.

Phanie explique à son père Crésus le songe qu'il avait eu, et lui prédit qu'il sera pendu au gibet. Quelques vers rappellent, mais de

Digitized by Google

bien loin, l'admirable évocation que la même idée avait inspirée à Villon :

Freres humains qui après vous vivez...
Vous nous voyez cy attachés cinq, six
. . . . . .
La pluye nous a buez et lavez,
Et le soleil desechez et noircis
. . . . . .
Puis ça, puis là, comme le vent varie,
A son plaisir sans cesse nous charie...

Mais il faut relire la pièce pour en sentir toute la poésie. Rien de tel dans Jean de Meun :

Biau pere, dit la damoisele,
Ci a dolereuse novele :
Votre orgueil ne vaut une coque,
Sachiés que fortune se moque.
Par ce songe poés entendre
Qu'el vous vuet faire au gibet pendre ;
Et quant serés pendus au vent,
Sans couverture et sans auvent,
Sus vous plovra, biaus sires rois,
Et li biaus solaus de ses rais
Vous essuera cors et face...
Fortune au gibet vous atent,
Et quant au gibet vous tendra
La hart au col, el reprendra
La bele corone dorée
Dont vostre teste est coronée...
(T. 2, p. 113, v. 6540-6550; 6557-6561.)

Au premier huitain de *La Ballade de l'appel de Villon*, dernière pièce du *Codicille* (qui rappelle *Le Codicile de maistre Jehan de Meung*), et où se lisent ces vers :

Toute beste garde sa pel;
Qui la contraint, efforce ou lie,
S'elle peult, elle se deslie...

On pourrait y voir une réminiscence du *Roman de la Rose*. *Amis* expose que

Qui de fame vuet avoir grace,
Mete la tous jors en espace,
Ja cum recluse ne le tiengne.
(T. 2, p. 254, v. 9748-9750.)

Digitized by Google

Autrement, il se méprend singulièrement :

C'est cil qui por aprivoisier,
Bat son chat et puis le rapele
Por le lier à sa cordele ;
Mès se le chat s'en puet saillir,
Bien puet cil au prendre faillir...
(T. 2, p. 254, v. 9769-9774.)

Un autre passage dont Villon pouvait s'être souvenu est celui où *La Vieille* montre l' « exemple du povoir nature ».

Li oisillons du vert boscage,
Quant il est pris et mis en cage,
Norris moult ententivement
Leans délicieusement,
Et chante, tant cum sera vis,
De cuer gai, ce vous est avis,
Si desire il les bois ramés
Qu'il a naturelment amés,
Et vodroit sor les arbres estre,
Ja si bien nel' saura l'en pestre :
Tous jors i pense, et s'estudie
A recouvrer sa franche vie.
Sa viande à ses piez demarche,
Por l'ardor qui ses cuers li charche,
Et vet par sa cage traçant,
A grant angoisse porchaçant
Comment fenestre ou partuis truisse,
Par quoi voler au bois s'en puisse...
(T. 3, p. 6, v. 14144-14161.)

Dans la *Ballade du concours de Blois* que Villon composa durant son séjour à la cour de Charles d'Orléans (1457), et où il sut, dans ce tour de force puéril — il s'agissait d'écrire dans le même vers une proposition contradictoire, — émettre des idées personnelles, et terminer par une requête qui ne fut d'ailleurs pas écoutée, il réussit à faire œuvre de poète[1]. Ce genre de poésie avait été fort goûté au douzième et au treizième siècle, et Jean de Meun en avait donné un exemple curieux dans son *Roman de la Rose*. Vil-

1. Cette ballade se trouve dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, père de Louis XII, et d'autres poètes du temps. Bibl. nat., fr. 1104, fol. 30 *a*.

Digitized by Google

lon dut se le rappeler, lorsqu'il fut invité par le duc à faire une ballade conçue dans ce genre conventionnel. Il suffira de citer le premier dizain et de donner un échantillon de Jean de Meun.

*Ballade du concours de Blois.*

Je meurs de seuf au près de la fontaine,
Chault comme feu, et tremble dent a dent;
En mon païs suis en terre loingtaine;
Lez un brasier frissonne tout ardent;
Nu comme ung ver, vestu en president;
Je ris en pleurs, et attens sans espoir;
Confort reprens en triste desespoir;
Je m'esjouys et n'ay plaisir aucun;
Puissant je suis sans force et sans povoir;
Bien recueilly, debouté de chascun.....

Si ingrate que fût la besogne à laquelle il se voyait astreint, le poète s'y revèle encore puissant, et sait nous intéresser. Le passage suivant que Jean de Meun met dans la bouche de *Raison* tout hérissé de pointes et de jeux de mots ridicules, fait ressortir davantage la supériorité de Villon.

Amors ce est paix haïneuse,
Amors est haïne amoreuse;
C'est loiautés la desloiaus,
C'est la desloiauté loiaux;
C'est paor toute asseurée,
Esperance desesperée;
C'est raison toute forcenable,
C'est forcenerie resnable.....
C'est langor toute santeive,
C'est santé toute maladive;
C'est fain saoule en habondance,
C'est convoiteuse soffisance;
C'est la soif qui tous jors est ivre,
Yvresce qui de soif s'enyvre.....
C'est ris plains de plors et de lermes.....
(T. 2, p. 13, v. 4306 et sqq.)

Digitized by Google

Ce dernier vers rappelle — de loin — celui de Villon

Je ris en pleurs [1]

qui exprime si excellemment le caractère de sa poésie.

---

1. Depuis Homère, cette pensée a souvent été exprimée dans les autres littératures suivant leur génie propre. Dans les derniers vers de son célèbre *sonnet* :

O voi che per la via d'Amor passate

(qui, à la vérité, est une ballade) Dante écrit :

Sicché, volendo far come coloro
Che per vergogna celan lor mancanza
Di fuor mostro allegranza,
E dentro dallo cor mi struggo e ploro.

*La Vita nuova* (Florence, 1857, in-8°, édition de Pietro Fratricelli) *Opere minori*, t. II, p. 63. (Quant aux quatre premiers vers de cette pièce, ils ne sont pas, comme serait tenté de le croire Leclerc (*Hist. litt. de la France*, t. XXIV, p. 559), une réminiscence, soit de Rutebeuf, soit d'un des romans de Tristan, mais ils sont traduits directement — comme le dit Dante — du prophète Jérémie.) — Villon se rappelait peut-être ce vers d'Alain Chartier :

Plourer ens et rire dehors !

*Le Débat du Reveille matin* (*Œuvre* d'Alain CHARTIER, édition donnée par Du Chesne (Paris, 1617, in-4°), p. 498) ; qu'on retrouve sous la forme d'un véritable aphorisme dans Shakespeare :

And some that smile have in their hearts, I fear,
Millions of mischiefs. (*Julius Caesar*, Act. IV, Sc. I.)

Le vers de Villon a donné lieu à de méchantes imitations qu'on lit dans *Le Jardin de Plaisance* (Paris, Vérard, in-fol., fol., 5 d. — *circa* 1505) :

Ma bouche rit et ma pensée pleure,
Mon œil esjoye et mon cueur mauldit l'heure... (fol. 61 *a*).

Et, dans une autre ballade :

Je ris souvent en grant destresse,
Je faiz semblant d'estre joyeux ;
Je m'esbatz sans avoir liesse,
Je chante et mon cueur est piteux... (fol. 105 *c*).

Vers de mirliton. — On connaît enfin ce trait de Musset (qui semble quelquefois s'être rappelé Villon) :

C'est qu'on pleure en riant,

(*Namouna*, sixtain XVI) ; et ces deux alexandrins du *Fragment d'Octave* :

Ah ! s'il est vrai qu'un œil plein de joie et de flamme
Cache des pleurs amers et des nuits de sanglots...

(Al. de MUSSET, *Œuvres complètes*, Paris, Charpentier 1882, gr. in-8°, p. 39), etc. — On pourrait également signaler ce vers de Guillemette, dans *Patelin*

Par ceste ame je rie et pleure
Ensemble.

Mais il n'est pas établi que la farce de *Patelin* soit antérieure à la publication du *Grant Testament* de Villon (cf. ci-dessus p. 206, n. 2).

Digitized by Google

Dans *Le Dit de la naissance Marie d'Orléans* avec l'épigraphe de Virgile : *Jam nova progenies celo demittitur alto*, Villon a imité, on peut l'assurer presque avec certitude, un curieux passage du *Roman de la Rose*.

O louée Conception
Envoiée ça jus des cieulx... [1]

idée que Jean de Meun avait exprimée ainsi :

... Es bucoliques Virgile
Lisons ceste vois de Sebile,
Du saint Esperit enseignie
Ja nous ert novele lignie
Du haut ciel ça jus envoiée...
(T. 3, p. 221, v. 19368-19372.)

On sent que Villon, dans cette pièce plus que médiocre, est mal à l'aise, et qu'il se bat les flancs pour célébrer la naissance de la jeune princesse. Rien d'étonnant qu'il ait cherché ailleurs ce qu'il sentait lui manquer en lui.

---

1. Ce *dit*, de même que la *Double Ballade* sur le même sujet, figurent dans le manuscrit des poésies de Charles, duc d'Orléans, Bibl. nat., fr. 1104, fol. 28 *c* et sqq. — Il ne paraît guère douteux que Villon, lors de son pasage à Blois, ait eu communication du recueil où le duc Charles d'Orléans avait fait transcrire les compositions mises au concours parmi les poètes de son entourage (1456). Sans rien affirmer, toutefois, voici deux rapprochements entre le texte de Villon et le ms. fr. 1104. Dans la *Ballade que Villon feist a la requeste de sa mere pour prier Notre-Dame*, le premier vers débute ainsi :

Dame des cieulx, regente terrienne,
Emperiere des infernaux palus... (G. T. v. 873-874).

Dans le fr. 1104, [ballade 122], le premier vers est :

Royne des cieulx, et du monde maitresse... (Fol. 32 *b*.)

Dans la *Ballade des Seigneurs du temps jadis*, le vers

Le gracieux duc de Bourbon. (G. T. v. 361.)

rappelle celui de Charles d'Orléans :

Mon gracieux cousin, duc de Bourbon. (*Ballade 51*, fol. 34 *b*.)

— L'expression de Villon relevée ci-dessus, *infernaux palus*, se retrouve dans *le Roman de la Rose*

La palu d'enfer... (T. II, p. 317, v. 10873.)

et les deux mots *palus* et *Tantalus*, à la rime. (T. III, p. 225, v. 19480-1.)
Mais ce ne sont là que de simples coïncidences relevées à titre de curiosité.

Digitized by Google

Dans cette même pièce, Villon termine le huitième huitain par ces vers :

Ad ce propos ung dit ramaine :
De saige mere saige enfant,

qui rappelle ce proverbe du *Roman de la Rose :*

Tel la mere, tele la fille[1] (T. II, p. 238, v. 3375),

où l'on retrouve ce distique latin que relève en note Langlet du Fresnoy :

Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles,
Et sequitur leviter filia matris iter. (*Ibid.* n. 1.)

Dans *Le Debat du Cuer et du Corps de Villon, en forme de Ballade*, on remarque, au début, une expression charmante de vérité et d'observation. « Le Cuer » s'adressant au « Corps » lui dit :

Force n'ay plus, substance ne liqueur,
Quand je te voy retraict ainsi seulet,
Comme povre chien tappy en reculet.

Guillaume de Lorris, voulant dépeindre *Povreté*, la représente qui

Cum chien honteus en ung coignet
Se cropoit et s'atapissoit.
(T. I, p. 20, v. 53-54.)

Le modèle était bon ; l'imitation de Villon, semble-t-il, est meilleure encore. Villon, dans ce même *Débat*, — dans le quatrième dizain — expose ses idées sur la liberté humaine qui n'est pas contrariée par la prescience divine, cite sur cette même liberté une pensée qu'il attribue à Salomon, discute sur l'influence des planètes, et raisonne sur l'astrologie. Ce curieux passage est un souvenir de la confession de *Nature* dans le *Roman de la Rose*. Quelques rapprochements établiront le bien-fondé de cette appréciation.

---

1. Tele la mere fut, et teles
Les filles furent et seront...

écrit, dans son *Champion des Dames*, Martin Le Franc qui connaissait fort bien le *Roman de la Rose* (Bibl. nat., fr. 12,476, fol. 30vo). On relève de nombreux proverbes dans ce dernier ouvrage (cf. t. I, *Table des matières*, p. 172) ; de même dans Villon, sans compter sa *Ballade des Proverbes*, dans laquelle, tout en sacrifiant au goût de son temps, il a su très heureusement condenser l'esprit populaire :

Il n'est bon bec que de Paris,

dit-il dans le refrain de la *Ballade des femmes de Paris* (G. T. v. 1522).

Digitized by Google

Voici d'abord le passage en question du dialogue du *Cuer* et du *Corps* de Villon :

— D'out vient ce mal
— Il vient de mon maleur.
Quant Saturne me feist mon farfadet,
Ces maulx y meist, je le croy.
— C'est foleur :
Son seigneur es, et tu tiens son varlet.
Voy que Salmon escript en son rolet :
« Homme sage, se dit-il, a puissance
Sur les planetes et sur leur influence [1]. »
— Je n'en croy rien ; tel qu'ilz m'ont fait seray.
— Que dis tu ?
— Dea.
— Certes, c'est ma creance.
Plus ne t'en dis.
— Et je m'en passerai [2].

1. La pensée prêtée ici à Salomon par Villon est de Ptolémée : « Vir bonus dominabitur astris. » Cf., à ce propos, une note de mon édition des *Epistole et orationes Gaguini* (t. II, p. 27, n. 12). — Villon met ce dicton dans la bouche de Salomon, non qu'il croie pour cela que Salomon en soit l'auteur, mais par opposition à Saturne cité dans le même dizain. En même temps, il semble oublier qu'il parle de Saturne, *planeta malivolus et infortunatus* au dire des astrologues (*Petri de* Alliaco *Tractatus de legibus et sectis contra superstitiosos astronomos*, dans Gerson, *Opera*, Anvers, 1706, in-fol., t. 1, col. 781), pour ne se rappeler que Saturne, le parodiste, qui dans les dialogues avec Salomon, donne la réplique à ce dernier. On sait la très grande popularité qu'eurent en Europe, au moyen âge jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, les *Dialogues de Salomon et de Marcoul* (ce dernier s'identifie avec Saturne). Dans ces dialogues, aux sages paroles de Salomon, Marcoul répond soit par des truismes, soit par des plaisanteries, soit par des obscénités. Cf. l'ouvrage de John M. Kemble, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus* (Londres, 1848, in-8°), XIV[e] volume de l'*Aelfric Society ;* pour la branche allemande, Vogt, *Die deutschen Dichtungen von Salomon und Markolf* (Halle, 1880), in-8° : Alessandro Wesselofski, *Neue Beiträge zur Geschichte der Salomonsage* dans l'*Archiv für slavische Philologie*, VI, pp. 566 et sqq. — De même que Villon, Rabelais, en mettant dans la bouche de Spadassin cette phrase : « Qui ne s'aventure, n'a cheval, ni mule, ce dit Salomon », et cette répartie dans celle d'Echephron : « Qui trop s'aventure perd cheval et mule, respondit Malcon » (1, 33), ne prétend pas citer une parole de Salomon ; mais les dialogues de ce dernier avec Marcoul étant essentiellement populaires, il met — sûr d'être compris de son lecteur — les susdits proverbes sous le patronage « de ces deux types contradictoires de la sagesse des nations. » (G. Paris, *La litt. fr. au moyen âge*, Paris, 1888, § 103 ; Kemble, *Anglo-saxon Dialogues of Salomon and Saturnus*, p. 81).

2. Sur la lecture de ce *Débat* , cf. *Romania*, t. XXX (1901), p. 382.

Digitized by Google

De l'immense exposition de *Nature* qui constitue une espèce d'encyclopédie[1], il suffira de citer ces extraits.

L'homme, dit *Nature*, jouit de son libre arbitre, et il est la propre cause de sa « mesaise » :

Il n'est hons, de ce ne dout mie,
S'il ne set par astronomie
Les estranges condicions,
Les diverses posicions
Des cors du ciel, et qu'il regart
Sor quel climat il ont regart,
Qui ce puisse devant savoir
Par science ne par avoir.
Et quant li cors a tel poissance
Qu'il fait des ciex la destrempance,
Et lor destorbe ainsinc lor euvre,
Quant encontre eus ainsinc se queuvre,
Et plus poissant, bien le recors,
Est force d'ame que de cors :
Car cele meut le cors et porte,
S'el ne fust, il fust chose morte.
Miex donc et plus legierement
Par us de bon entendement
Porroit eschiver Franc- Voloir,
Quanqu'ele puet faire doloir,
N'a garde que de riens se duelle,
Por quoi consentir ne s'i vuelle,
Et sache par cuer cette clause,
Qu'il est de sa mesaise cause.
Foraine tribulacion
N'en puet fors estre occasion ;
N'il n'a des destinées garde,
Se sa nativité regarde,
Et cognoist sa condicion,
Que vaut tel predicacion ?
Il est sor toutes destinées
Ja si ne seront destinées...

(T. 3, p. 164, v. 17904-17927.)

1. G. Paris, *La litt. fr. au moyen âge*, § 114.

Digitized by Google

. . . . . .
Mès les cometes plus n'aguetent,
Ne plus espessement ne gietent
Lor influances ne lor rois
Sor povres hommes que sor rois,
Ne sor rois que sor povres hommes :
Ainçois euvrent, certains en sommes,
Où monde sor les regions,
Selon les disposicions
Des climats, des hommes, des bestes
Qui sont as influances prestes
Des planetes et des estoiles,
Qui greignor pooir ont sor eles.
Si portent les seneflances
Des celestiaus influances
Et les complexions esmeuvent,
Si cum obeissans les treuvent [1]...
(T. III, p. 196, v. 18744-18759.)

. . . . . .
Ne li princes ne sunt pas dignes
Que li cors du ciel doingnent signes
De lor mort plus que d'ung autre homme ;
Car lor cors ne vault une pomme
Oultre le cors d'ung charruier,
Ou d'ung clerc, ou d'ung ecuier...
(T. III, p. 199, v. 18788-18793.)

Dans la *Ballade contre les mesdisans de la France*, le poète, souhaitant les plus affreux supplices à

Qui mal vouldroit au royaulme de France !

semble avoir eu comme une réminiscence d'un passage du *Roman de la Rose* où *Nature* énumère les châtiments réservés au pécheur à l'heure du Jugement dernier.

Il suffira de donner la première strophe de la ballade :

Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit, querant la toison d'or,

1. Ce passage évoque les vers charmants de La Fontaine sur l'amour de la retraite,

Quand pourront les neuf Sœurs, loin des cours et des villes...
(Fables, XI, 4.)

Digitized by Google

Ou transmué d'homme en beste, sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor ;
Ou perte il ait et guerre aussi villaine
Que les Troyens pour la prinse d'Heleine ;
Ou avallé soit avec Tantalus
Et Proserpine aux infernaulx pallus,
Ou pis que Job en griesve souffrance,
Tenant prison en la tour Dedalus,
Qui mal vouldroit au royaulme de France !

Ces vers ne sont pas sans évoquer le souvenir de ceux de Jean de Meun :

Quel guerredon puet il atendre
Fors la hart à li mener pendre
Au delereus gibet d'enfer,
Où sera pris et mis en fer,
Rivés en anlaus pardurables,
Devant li prince des deables ?
Ou sera bouillis en chaudieres,
Ou rostis devant et derrieres,
Ou sus charbons ou sur greïlles,
Ou tornoiés à grans chevilles
Comme Yxion à trenchans roës
Que maufé tournent à leur poës ;
Ou morra de soif ès palus,
Et de fain avec Tentalus
Qui tous jors en l'iauë se baingne :
Mès combien que soif le destraingne,
Jà n'aprochera de sa bouche
L'iauë qui au menton li touche...
Ou rolera la mole à terre
De la roche, et puis l'ira querre,
Et de rechief la rolera,
Ne jamès jor ne cessera
Si cum tu fez, las Sisifus,
Qui pour ce faire mis i fus ;
Ou le tonnel sans fons ira
Emplir, ne jà ne l'emplira,
Si cum font les Belidiennes
Por lor folies anciennes.

(T. III, p. 225, v. 19467 et sqq.)

Ici se termine cette étude comparative de l'œuvre de Villon avec

Digitized by Google

le *Roman de la Rose*. L'influence de ce dernier ouvrage sur le poète parisien du XV^e^ siècle est particulièrement appréciable, et plusieurs des rapprochements qui précèdent l'établissent, je crois, d'une façon certaine. Mais, comme on a pu le voir, la supériorité de Villon s'y affirme toujours sans conteste, aussi bien dans la pensée que dans l'expression. Non seulement il a su discerner avec art les matériaux que lui offrait à profusion le *Roman de la Rose*, mais il en a fait un choix discret, et a presque toujours évité les défauts dont ce dernier abonde, énumérations fastidieuses, chevilles irritantes, personnifications d'abstractions dissertant à perte de vue, etc.

Villon avait lu et relu le *Roman de la Rose*, et en savait par cœur des passages entiers : de là, les réminiscences qu'on relève dans ses vers, et aussi les confusions qu'il fait quelquefois, car il citait certainement de mémoire. Ces souvenirs se mêlaient, comme à son insu, à sa conception créatrice ; et peut-être eût-il été bien surpris si on lui avait montré tels de ses vers qui présentent avec Le *Roman de la Rose* d'étroites analogies. Villon ne composait pas, en effet, comme Rabelais, par exemple, qui relevait soigneusement dans ses lectures des passages, des images, des traits qui l'avaient frappé et qu'il insérait ensuite dans la rédaction de son ouvrage[1]. Le *Roman de la Rose* avait été pour Villon, alors qu'il était écolier, comme son livre de chevet. Indépendamment des rapprochements relevés ici, on remarquera l'influence du poème du XIII^e^ siècle dans certaines tournures de phrases, dans la coupe de certains vers et dans l'emploi de certains mots[2] ; enfin, en lisant le célèbre roman,

1. Cf. mon volume, *Études sur Rabelais* (Paris, 1904, in-8°), pp. 388 et sqq.

2. Cf. ci-dessus, p. 217. — A signaler, par exemple, les terminaisons en *é*, pour *ai*, à la première personne du singulier du prétérit de l'indicatif, ainsi qu'on le voit dans le huitain CXXI du *Grant Testament* (v. 1306-1313).

Item, et mes povres clergons,
Auxquelx mes tiltres *resigné*,
Beaulx enfans et droiz comme jons
Les voyant, m'en *desaisiné*,
Cens recevoir leur *assigné*,
Seur comme qui l'auroit en paume,
A ung certain jour *consigné*,
Sur l'ostel de Gueuldry Guillaume.

Jean de Meun avait fait de même :

Dites que ge le vous *donné*
Bien savés que tel renom é... (t. II, p. 414, v. 12927-12928).

Més tant a que ge ne *finé*
Que la science en la fin é... (t. II, p. 418, v. 13018-13019).

D'autres exemples se trouvent dans les œuvres de Villon (LONGNON, p. XCVII, et note 1,

Digitized by Google

on verra que la plupart des personnages mythologiques et historiques qui s'y rencontrent se retrouvent également dans l'œuvre de Villon[1].

Aujourd'hui que Villon est redevenu, grâce aux études des Longnon[2], des Paris[3] et des Schwob[4], un poète d'actualité qui ne peut que grandir encore, et à bon droit ; car, ainsi que l'écrivait naguère un éminent érudit : « Villon est, à l'heure actuelle, un

---

et p. 218) ; néanmoins de nombreux éditeurs modernes, en dépit de Marot qui avait établi la bonne leçon, y ont à tort substitué la première personne du singulier du présent de l'indicatif.

1. Tels les noms propres : Abailart et Helois (tome II, page 213) ; Absalon (III, 2) ; Alcipiadès (II, 220) ; Alixandre (III, 207) ; Aristote (III, 101 ; 182) ; Artus de Bretagne (I, 48 ; II, 411), le roi de la Grande-Bretagne, si célèbre dans le roman de *Lancelot ;* « Artus, le duc de Bretaigne » de Villon (*G.T.* v. 362), est l'illustre connétable de Richmon ; Cerberus (III, 248 ; 269) ; Charlemagne (II, 173) ; David (IV, 92) ; Dedalus (II, 58) ; Didon (II, 432 ; dans Villon : Dido, Didon) ; Eolus (III, 175) ; Equo (I, 58) ; Helene (II, 435 ; III, 4) ; Jason (IV, 245 ; 435) ; Jhesu Christ (III, 113 ; 115 ; 384) ; Juno (III, 25) ; Lucrece (II, 208) ; Macrobes (I, 2) ; Narcisus (I, 58-61 ; 63) ; Orpheus (III, 241) ; Paris (II, 433) ; Phebus (II, 113) ; Roland (II, 173) ; Saturne (II, 72) ; Saturnus (II, 313 ; dans Villon : *Saturne*) ; Salomon (II, 187 ; 272) ; Tantalus (III, 211 ; 226 ; dans Villon : Tantalus ; *Tantalus* se retrouve encore dans Rabelais, III, *Prologue*) ; Valerius (II, 209 ; 241 ; dans Villon : *Valere*, de même dans la « translation de Valere le Grant » commencée par Simon de Hesdin et terminée par Nicolas de Gonnesse ; fr. 46, fol. 156 *d*. — Dans le cours de l'ouvrage, *Valerius ;* fr. 45 ; — à noter que le *Valerius* du *Roman de la Rose* n'est pas le même personnage que Valère Maxime, ainsi que l'a déjà remarqué M. Ernest Langlois (*Les origines et les sources du Roman de la Rose*), p. 140) ; Venus (II, 72 ; III, 109, 119 ; etc.) ; Virgile (II, 223 ; III, 109, 119, 303, etc.) ; Ycarus (II, 58) ; etc. ; comme noms de lieux : Constantinoble (III, 286), Villon, *G.T.*, v. 393.

2. *Étude biographique sur François Villon d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales* (Paris, 1877, in-8°) ; *Œuvres complètes de François Villon* (Paris, 1892, in-8°) ; *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1. (Diverses notes communiquées à Gaston Paris, dont celle relative à « Haremburgis ».)

3. *Romania*, t. XVI (1887) ; *Une question biographique sur Villon*, pp. 573-579 ; *François Villon* (Paris, 1901, in-12), de la Collection des Grands écrivains français, éditée par la maison Hachette ; *Romania*, t. XXX (1901), pp. 352-392 ; les deux dernières (390-392) relatives à une communication de Marcel Schwob.

4. *Le Jargon des Coquillards en 1455* dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. VII (1890-1891), pp. 168-183, 296-320 ; *François Villon* dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet 1892) ; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVI (1898), pp. 721-722 ; t. XVII (1899), pp. 125-126 ; *Le Petit et le Grand Testament de François Villon.* Reproduction fac-simile du ms. de Stockholm, avec une introduction de Marcel Schwob (Paris, 1905, Honoré Champion).

Digitized by Google

poète d'avenir »[1], j'ai pensé qu'il y avait peut-être quelque intérêt à coordonner les notes qu'on vient de lire, et à les publier.

Louis THUASNE.

---

## SUPPLÉMENT

### I. LES SOURCES DU « DIOMEDÈS » DE VILLON.

Dans les huitains XVII-XX du *Grant Testament*, Villon raconte l'histoire d' « Alixandre » et du pirate « Diomedès »[2]. Feu Gaston Paris avait fait à ce sujet quelques recherches qu'il se proposait de publier, quand la mort l'a malheureusement empêché de donner suite à ce dessein[3]. Je me propose d'aborder ici, dans leur ordre chronologique, la série des textes où cette anecdote est rapportée, de les comparer entre eux, et d'en dégager la conclusion.

La première mention que l'on connaisse de ce récit se trouve dans un fragment de la *République* de Cicéron, fragment rapporté par Nonius[4].

Vient ensuite la relation de Cæcilius Balbus, rhéteur qui florissait à Rome au temps de Trajan. Dans cette rédaction, le nom du pirate « Dionides » y est donné pour la première fois[5].

Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, fait une rapide allusion au récit de Cæcilius Balbus, sans donner, toutefois, le nom du pirate[6].

Jean de Salisbury, qui suit, insérait dans son *Polycraticus*, le récit de Cæcilius Balbus, d'après un manuscrit aujourd'hui disparu[7].

---

1. *Journal des Débats* (samedi 23 septembre 1905), *Le Renouveau de François Villon*, article de M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS.

2. Cf. ci-dessus, p. 12

3. *Romania*, t. XXX (1901), p. 385.

4. Nonius, IV, 226; XIII, 6. Cf. *Ciceronis opera omnia* (Paris, 1831, in-8°), t. V, pars I^a^, p. 303.

5. *Caecilii* BALBI *de nugis Philosophorum quae supersunt* (Bâle, 1855, in-4°, édition Edouard Woelfflin), p. 5.

6. *De Civitate Dei*, IV, 4. — Le texte en est donné plus loin,

7. Le seul manuscrit connu qui ait conservé le texte de Cæcilius Balbus est celui de Hambourg, publié par Woelfflin, et reproduit ci-après.

Digitized by Google

Au XIV^e^ siècle, Jacques de Cessoles intercalait cette anecdote dans son *Liber Scachorum* qui fut traduit en français, à peu près à la même époque, par Jean de Vignay et par Jean Ferron. Bien que Jacques de Cessoles se soit contenté de démarquer le texte du *Polycraticus*, il n'en déclare pas moins tenir son récit de saint Augustin. Comme dans le *Polycraticus*, le nom du pirate est « Dyonides ».

La traduction de Jean Ferron donne toujours, comme l'original de Jacques de Cessoles « Dyonides » ; au contraire, Jean de Vignay l'appelle, comme plus tard Villon, « Diomedès ». Toutefois, dans le texte latin de Jacques de Cessoles, de même que dans les deux traductions françaises, les idées contenues dans le huitain XIX ne se trouvent pas rendues, alors qu'elles le sont dans le texte latin du *Polycraticus* et dans la traduction française de ce dernier ouvrage faite au quatorzième siècle par Denis Foullechat.

Il résulte de ces différentes remarques que Villon a suivi soit le texte latin, soit la traduction française du *Polycraticus*, de même qu'il a connu la traduction française du traité de Jacques de Cessoles faite par Jean de Vignay. Mais, si Jacques de Cessoles avait déclaré — à tort — tenir son récit de saint Augustin, Villon lui aussi, sans plus de raison, croyait devoir attribuer le sien à « Valère le Grant ». Cette dernière méprise peut sans doute s'expliquer ainsi. La plupart des exemples cités par Jacques de Cessoles dans son *Liber Scachorum* (ainsi que dans les traductions françaises) sont empruntés à Valère Maxime. Il est vraisemblable que Villon, qui écrivait de mémoire, aura par erreur attribué la paternité de ce récit à « Valere le Grant » parce que ce dernier nom, qui revient sans cesse sous la plume de Jacques de Cessoles, l'avait plus particulièrement frappé[1].

Pour l'intelligence des remarques qui précèdent, je donne successivement d'abord le texte de Villon, puis ceux de Cicéron, de saint Augustin, de Cæcilius Balbus, de Jean de Salisbury, la traduction française du *Polycraticus*, le texte latin de Jacques de Cessoles, et les deux traductions françaises de ce passage.

Il n'y aura plus ensuite qu'à tirer la conclusion qui se dégage de la comparaison de ces différents morceaux.

---

1. Bibl. nat., fr. 578, fol. 77*a* ; 77*d* ; 81*d* ; 82*a* ; « Valerien racompte » ; — fol. 89*a* ; 89*d* ; « Valerien le Grant », etc.

Digitized by Google

*Texte de Villon.*

G. T. XVII

Ou temps qu'Alixandre regna,
Ung homs, nommé Diomedès,
Devant lui on lui amena,
Engrillonné poulces et dès
Comme ung larron ; car il fut des
Escumeurs que voions courir.
Si fut mis — devant — ce cadès,
Pour estre iugé à mourir.

XVIII

L'empereur si l'araisonna :
« Pourquoi es tu larron de mer ? »
L'autre, responce luy donna :
« Pourquoi larron me faiz nommer ?
Pour ce qu'on me voit escumer
En une petiote fuste ?
Se comme toy me peusse armer,
Comme toy empereur je fusse.

XIX

« Mais que veux tu ! De ma fortune,
Contre qui ne puis bonnement,
Qui si faulcement me fortune,
Me vinet tout ce gouvernement.
Excuse moy aucunement,
Et saiche qu'en grant povreté
— Ce mot dit on communement —
Ne gist pas trop grant loyauté. »

XX

Quant l'empereur ot remiré
De Diomedès tout le dit :
« Ta fortune je te muray,
Mauvaise en bonne ! » si luy dit.
Ce fist il. Onc puis ne mesfit
A personne, mais fut vray homme ;
Valere, pour vray le nous dit,
Qui fut nommé le Grant, à Romme.

*Texte de Cicéron.* — « Nam quum quaereretur ex eo, quo sce-



Digitized by Google

lere impulsus mare haberet infestum uno myoparone : « Eodem, inquit, quo tu orbem terrae. » (Nonius IV, 226; XIII, 6). — Cicero *De Republica* lib. III[1].

*Texte de saint Augustin.* — « Eleganter enim et veraciter Alexandro illi magno quidam comprehensus pirata respondit. Nam cum idem rex hominem interrogasset, quid ei videretur, ut mare haberet infestum; ille, libera contumacia « Quid tibi, inquit, ut orbem terrarum : sed quia id ego exiguo navigio facio, latro vocor, quia tu magna classe imperator. » *De Civitate Dei*, IV, 4 (Migne, *Patrologia latina*, *Sancti Augustini Opera*, t. VII, col. 115)[2].

*Texte de Cæcilius Balbus.* — (*Codex Hamburgensis.* — Latrocinium. Cæcilius Balbus l. 3, *De Nugis Philosophorum.* « Cum pirata deprehensus ad Alexandrum ductus ab ipso interrogaretur, propter quod mare haberet infestum, respondit libera contumacia,[3] propter quod tu orbem terrarum. Sed quia id uno facio navigio, latro vocor, tu quia facis magna classe, vocaris imperator. Si solus captus fuerit Alexander latro erit; si ad nutum Dionidis familiarentur populi, erit Dionides imperator. Vocabatur enim pirata Dionides. Nam quoniam ad causam non differunt nisi quia deterior est, qui rapit improbrius, qui justi-

*Texte de Jean de Salisbury.* — « Eidem [Alexandro] quoque eleganter et vere comprehensus pirata scribitur respondisse. Cum enim Alexander interrogaret, quid ei videretur quod mare haberet infestum, ille libera contumacia : « Quid tibi, inquit, ut tu orbem terrarum ? Sed quia id ego uno navigio facio, latro vocor; quia tu magna classe, diceris imperator. Si solus, et captus sit Alexander, latro erit. Si ad nutum Dionidi populi famulentur, erit Dionides imperator. Nam quoad causam non differunt, nisi quia deterior est qui rapit improbrius, qui justiciam abjectius deserit, qui manifestius impugnat leges. Quas enim

1. Cf. ci-dessus, p. 230, n. 4; et Vincent de Vit, dans l'*Onomasticon* qui fait suite au *Lexicon totius latinitatis* de Forcellini (t. VIII, p. 628), au mot Dionides.

2. Le texte de saint Augustin est donné avant celui de Cæcilius Balbus pour permettre d'imprimer parallèlement le texte de ce dernier et celui de Jean de Salisbury.

3. « Continentia » dans le ms. de Hambourg reproduit par Woelfflin.

Digitized by Google

ciam abjecti[u]s deseruit[1]. quam qui manifestius impugnat leges, quas ego fugio, tu persequeris, ego veneror, tu contempnis. Hoc mee fortunae iniquitas et familiaris rei angustia facit. Si fortuna mea succresceret, fierem fortasse melior; ac tu, quo fortunacior, nequior eris. Miratus Alexander constanciam hominis eum merito arguentis « Experiar, inquit, si futurus sis melior, fortunamque mutabo; non ei ammodo, quod delinquis, sed tuis moribus ascribetur; eumque fecit ascribi milicie, ut possit exin salvis legibus militare (*Caecilii Balbi de nugis Philosophorum quae supersunt* (Bâle, 1855, in-4°), pp. 5-6).

ego fugio, tu persequeris, ego utcunque veneror, tu contemnis. Me fortunae iniquitas, et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit. Si fortuna mansuesceret, fierem forte melior. At tu, quo fortunatior, eo nequior eris. » Miratus Alexander constantiam hominis eum merito arguentis : « Experiar, inquit, an futurus sis melior, fortunamque mutabo, ut non ei a modo quod deliqueris, sed tuis moribus ascribatur. » Eum itaque jussit conscribi militiae, ut posset exinde salvis legibus militare. » (*Polycraticus*. Lib. III, cap. XIV, dans MIGNE, *Patrologia latina*, t. 199, col. 508)[1].

*Traduction française* de Denis Foullechat. — « Tres noblement aussi un pirate larron de mer li respondi quant il fu pris et amené devant li. Car Alixandre li demanda pour quoy il empeschoit le chemin de la mer en prenant et pillant les bons marchans de mer et troublant ainsi la mer. Et il, par constant hardiesce, respondi vivement : « Et pour quoy, dist il, troubles tu tout le monde ? Pour ce que je prens et pille à une petite nasselle l'en m'appelle larron. Et pour ce que tu prens et pilles à grans batailles et à grant route de gens d'armes tu es appellé empereour. Se l'en prent Alixandre tout seul, il sera larron. Et se Dyonides a tel pour que tout le peuple li obeisse à son plaisir, Dyonides si sera empereour. Car il n'en y a difference en rien fors que tant que celui est pire qui plus faussement ravit et pille qui plus loing gette justice hors de soy, et qui plus clairement impugne et gerroie les lois. Certes tu persecutes et grieves les loys les quelles je sui et dobte. Et en aucune

1. « Abjectis decuit » dans Woelfflin, mauvaise lecture, pour « abjectius deseruit », du ms. suivi par Jean de Salisbury.

Digitized by Google

manière je les honneure et tu les despites. Fortune dure et fausse et povreté de biens temporelz m'a fait larron. Mais ourgueil importable et avarice qui onques ne te pot saouler t'a fait larron. Et se en aucune maniere larron fortune s'adoucissoit vers moy par aventure, je devendroie meilleur. Mais de tant comme fortune est meilleur vers toy, de tant es tu fait pire. » Quant Alixandre ot oy ses paroles, il se merveilla de la constance de tel homme qui ainsy par raison l'arguoit à bon droit. Il li respondi. « Je esprouverai, dist il, se tu en devendras meilleur. Car je remueray fortune a fin que de l'ore en avant se tu faus, il ne soit pas mis sus à fortune, mes à tes mauvaises meurs. » Et lors Alixandre le fist mettre ou nombre des chevaliers, à fin que il peust gouverner justement selon les loys. » Bibl. nat., fr. 24,287, fol. 95 *b*-95 *c* (ms. du XIV^e^ s.).

*Texte latin de Jacques de Cessoles*[1]. — Et ideo refert Augustinus *de Civitate Dei* quod erat quidam Dyonides nomine qui cum una galea mare validissime infestabat, capiens homines et expoliens eos. Cumque multis temporibus sic transeuntibus fuisset infestus, regi Alexandro de ipso nunciatum est. Quodquidem Alexander intelligens, fecit parari diversas galeas ac Dyonidem insequi, captumque sibi presentari mandavit. Cumque sic factum fuisset, interrogavit Alexander Dyonidem dicens : « Quare te habet mare infestum? » Respondit Dyonides : « Propter et te orbis terrarum? Sed quia id facio uno solo navigio latro vocor. Quia tu vero hoc idem facis navium classe, diceris imperator. Sed si fortuna mansuesceret, fierem quoque melior; ac contra quanto tu fortunatior tanto deterior es. » Alexander dixit : « Fortunam tibi mutabo, ut non asscribatur fortune malicia tua sed meritis. Et sic factum est ut qui prius erat pirata et latro maris, fieret princeps et justicie mirabilis amator. » (Bibli. nat., lat. 16,246, fol. 113*a*, revu sur le lat. 10,137 fol. 102*d*).

*Traduction de Jean Ferron.* — « Pour ce racompte saint Augustin en un livre qu'il fist qui est intitulé *de la cité de Dieu*, qu'il estoit ung larron de mer à cui l'on ne povoit durer qui avoit nom Dyonides, et tant faisoit de mal que les complaintes en vindrent

1. Sur ce dernier et ses deux traducteurs, Jean Ferron et Jean de Vignay, cf. l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXV, p. 9 et sqq.

Digitized by Google

à Alexandre : si le fist prendre et admener devant lui, et li demanda : « Pour quoy es tu si noiseux et cruel en mer? » Et il respondi : « Pour autant comme tu es au monde ; mais pour ce que le mal que je fais, je le fais en une galée ou en deux, pour ce m'appelle l'on larron ; mais pour ce que tu le fais à grans nefs et à grant povoir, pour ce t'appelle l'on empereur. Mais se fortune estoit pour moy, je devendroy preudomme et meilleur ; mais toy tant plus seras en bonne fortune, tant seras tu pire. » Alexandre lui dist : « Je te mueray ta fortune si que tu ne dies plus que ce que tu feras soit par pouvreté, mais par ta mauvaitié. » Et le fist riche homme, et ce fut celui qui puis fut bon prince et bon justicier[1]. » (*Le livre sur le jeu des Eschacs*. Bibl. nat., fr. 578, fol. 74*b*.)

*Traduction de Jean de Vignay*. — « Et de ce dit saint Augustin une autorité ou livre de la Cité de Dieu. Il estoit ung homme qui estoit nommé Dyomedès qui couroit par la mer en une gallée, et prenoit et desroboit les gens. Et quant il eut esté long temps robeur en mer et roboit les gens qui passoient, tant que ces choses furent dictes à Alixandre, et il fit apareiller pluseurs gallées et commanda que Dyomedès sist fust enfui et prins et amené à luy. Et quant ce fut faict, Alixandre luy demanda et dist : « Pour quoy tourmentes tu ainsi la mer et robbes les bonnes gens ? » Et Dyomedès luy respondit : « Pourquoy tourmentes tu toutes les terres du monde ; et pource que je desrobbe la mer à une gallée je suys appellé larron, mais toy qui faictz ainssi à tes grandes compaignies, tu es appellé empereur. Et si amendoys ta vie et ta maniere seroit faict meilleur, mais tu faiz au contraire. Car de tant que es plus en fortune ; de tant es tu pire. » Et Alixandre luy respondit : « Je muiray ta fortune si que tu ne apropriras pas ta malice à fortune mes à tes dessertes. » Et ainssi fut il faict que celuy qui premierement estoit robeur de mer fut faict prince et ayma merveilleusement droiture[2]. » (Bibl. nat., fr. 24,435, fol. 16 r° et v°.)

1. A la fin du ms. : « *Explicit* le livre des moralitez sur le jeu des eschacs translaté de latin en françois par frere Jehan Ferron de l'ordre des freres prescheurs de Paris », fol. 101*a*. — La traduction de Jean Ferron porte la date du 4 mai 1347, à la fin de la dédicace.

2. Jean de Vignay exécuta sa traduction entre 1318 et 1350. Paulin Paris accorderait la priorité à celui-ci sur Jean Ferron : « Les deux traducteurs, dit-il, ne se doivent rien l'un à l'autre ; leur travail diffère complètement. » *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. V, p. 17. — On vient de voir Jacques de Cessoles et ses deux

Digitized by Google

A l'examen de ces différents textes, on voit tout d'abord que le prototype utilisé ou reproduit par Cæcilius Balbus avait été connu de saint Augustin et de Cicéron. Le « mare haberet infestum » figure également dans le fragment de Cicéron, dans le passage de saint Augustin et dans le *Polycraticus*. De même le « quo tu orbem terrae » du texte de Cicéron se retrouve, et plus exactement encore, dans la réponse du pirate, telle que la donnent Cæcilius Balbus, saint Augustin et Jean de Salisbury. Villon a connu la traduction du *Livre des Échecs* faite par Jean de Vignay. Les formes « Dyomedès », « Alixandre », qu'il a reproduites telles quelles, ne laissent pas de doute à cet égard. Quant à la forme fautive de « Dyomedès » adoptée par Jean de Vignay, alors qu'il avait sous les yeux la leçon correcte « Dyonides » du texte latin de Jacques de Cessoles, elle doit être attribuée moins à un lapsus imputable à la négligence qu'à la pensée qu'il croyait ainsi corriger l'original[1]. En effet, le nom de « Dyonides » ne lui disait rien à l'esprit, tandis que celui de « Dyomedes[2] » qui avait été porté par nombre de personnages de la mythologie et de l'histoire et qui intervient fréquemment dans les fables d'Hyginus, si célèbres au moyen âge, lui aura paru le seul correct[3]. D'ailleurs le copiste du manuscrit

traducteurs attribuer à saint Augustin l'origine de leur récit qui, en réalité, est tiré du *Polycraticus* de Jean de Salisbury. Voici maintenant Raoul de Presles, dans sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, qui allègue ce dernier et Jean de Salisbury, mais aussi Aulu-Gelle : « Et quant est de l'exemple du maistre des larrons qu'il dit (saint Augustin) que Alixandre fist prendre, Johannes Sableriensis en parle en son tiers livre ou .iiii^e. chappitre de *Policraticon*. Et ot nom Dyonides. Et racompte que apres ces parolles eues entre Alixandre et li, ce Dyonides sot dire à Alixandre que se il avoit chevance par laquelle il se peust vivre sans rober, il verroit bien comment il se mueroit. Auquel Alixandre respondi que il l'essaieroit, et verroit se il pourroit muer sa fortune en mieux, et le retinst devers luy, et li bailla estat ; lequel se porta si bien de puis, que il fu un des bons chevaliers que il eust. Et de ceste response parle plainnement Gellius en son livre *De noctibus Atticis*. » Bibl. nat., fr. 6271, fol. 37 *c*. — Aulu-Gelle ne dit pas un mot de cet épisode que Raoul de Presles lui attribuait vraisemblablement de mémoire : or l'on sait à combien d'erreurs ce mode de citations est sujet. .

1. Même chose s'était produite au sujet d'« Alcipiadès ». Cf. ci-dessus, p. 21.

2. Cf. l'*Onomasticon* de Vincent de Vit à la suite du *Lexicon* de Forcellini, au mot Diomedes, t. VIII, p. 626. — Jean de Vignay, au début de sa traduction, parlant des inventeurs du jeu des eschecs, avait eu à citer « Dyomedès » : « ... Et pour certain il fu trouvé en Babilonne, et fu porté de Caldée en Grece si comme Dyomedès le raconte en ces diz anciens. » Fr. 24,435, fol. 8^vo.

3. Hygini *Fabulae* (Leipzig, [1857], in-8°, éd. Bernard Bunte), à l'*Index*.

Digitized by Google

latin avait eu un semblable scrupule. Si l'on ouvre le ms. latin 10,137 de la Bibliothèque nationale, on voit qu'il avait d'abord écrit *Dyomedes ;* il a ensuite barré l'*e* après l'*m*, et mis un point sur le troisième jambage de l'*m*, ce qui fait *Dyonides*. En manchette, il a écrit *De Dyonide*, et employé la même forme dans les trois autres endroits où le pirate est nommé par son nom[1].

D'autre part, les idées développées dans le XIX^e^ huitain du *Grant Testament* de Villon n'ont pas leur analogue dans le texte de Jacques de Cessoles, mais existent suffisamment explicites dans le passage du *Polycraticus* : « Me fortunae iniquitas et rei familiaris angustia, te fastus intolerabilis et inexplebilis avaritia furem facit ». Il en résulte que Villon avait lu ce texte latin ou la traduction française dont on retrouve le souvenir dans ses vers.

On peut donc conclure que Villon a emprunté la matière de son récit à la traduction française de Jean de Vignay pour l'ensemble, et à Jean de Salisbury pour le huitain, auquel il vient d'être fait allusion. Mais de cette anecdote, qui était dans le domaine public, et qu'on retrouve dans des textes du temps[2], Villon s'est si bien assimilé les traits, et a su les exprimer d'une touche si personnelle et si vivante, qu'on oublie ses devanciers pour se rappeler seulement ses vers.

## II. Notes sur la Ballade des Dames du temps jadis

On a vu précédemment[3] quelles figures de femmes Villon, dans ses souvenirs, avait empruntées au *Roman de la Rose* « Archipiada, Echo, Helloïs », et peut-être « la royne Blanche comme lis. » Je vais présenter ici quelques conjectures sur les autres « dames » de la célèbre ballade, en m'efforçant, autant que possible, de rester dans la pensée de Villon.

(1) Dictes moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Rommaine..?
. . . . . .

1. Dans le lat. 10,137 allégué ci-dessus, le nom du pirate est toujours « Dyomedes ».

2. Outre Raoul de Presles, cité ci-dessus, on peut mentionner encore Gerson, dans sa *Proposicion faite au Louvre en la presence du roy Charles VI^e^ et plusieurs autres seigneurs de son sang* (c'est le célèbre sermon *Vivat Rex!*). Bibl. nat., fr. 936, fol. 152r° et v°. Dans ce ms., le nom du pirate est *Dyomedes*.

3. Cf. ci-dessus p. 21.

Digitized by Google

(2) **Semblablement ou est la royne**
**Qui commanda que Buridan**
**Fust gecté en ung sac en Saine ?...**
. . . . . .
(3) **Berte au grand pié, Bietris, Allis,**
**Haremburgis qui tint le Maine,**
**Et Jehanne la bonne Lorraine...**

(1) *Flora la belle Rommaine.* — Il s'agit soit de la courtisane Flora, mentionnée par Juvénal (*Sat.*, 11,9), soit de l'autre courtisane Flora dont parle Lactance dans ses *Divinarum institutionum libri VII* (I, 20), et en l'honneur de laquelle furent institués à Rome les *Jeux floraux*. Au XV^e^ siècle, ce nom de Flora était pris, semble-t-il, comme type de la courtisane. C'est ainsi que Gaguin, contemporain de Villon, dans une lettre à Ambroise de Cambrai, parle d'un importun « qui apud Floram et reliquas sue consuetudinis Veneres discubuit[2] ».

(2) **Semblablement où est la royne**
**Qui commanda que Buridan**
**Fust gecté en ung sac en Saine ?**

Villon se fait ici l'écho d'une tradition qui régnait de son temps dans le monde des étudiants et dans le populaire, comme nous l'apprend Jean le Munerat. Au quinzième siècle, les parisiens avaient l'habitude de se réunir le soir après souper pour boire « d'autant » et deviser ensemble[3]. Dans les réunions à la taverne, lorsque chacun avait rempli de vin son verre, c'était une coutume, dit-il, de porter la santé de la reine Blanche ou de la reine de Navarre : santé ironique, car on rappelait en même temps ses méfaits. Cette plaisanterie offensante pour la mémoire d'une reine qui avait fondé le collège de Navarre avait profondément blessé dans ses sentiments de reconnaissance Jean le Munerat qui avait été étudiant du dit

---

1. A rapprocher, pour le mouvement, ces vers de Martin Le Franc :

**Mesmement où est la duchesse**
**Du sang de Portugal semée...**
(fr. 12,476, fol. 150 *b*).

2. Gaguin, *Epistole et orationes* (Paris, 1904, in-8°), t. I, p. 230 et n. 2. — Sur Flora, cf. le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Daremberg et Saglio, t. II, pp. 1189-1190.

3. Rabelais, *Gargantua*, I, 22.

Digitized by Google

collège. Il avait composé, à cet effet, une réfutation qui parut à la fin du xv[e] siècle, à Paris, et dont la bibliothèque Mazarine possède aujourd'hui le seul exemplaire connu[1]. Dans cette défense, Jean le Munerat montre que la reine de Navarre, la fondatrice du collège du même nom, ne fut jamais appelée « Blanche » mais « Jeanne », qu'elle ne fut mariée qu'une fois, et qu'elle mourut avant son époux Philippe le Bel ; que par suite la qualification de « blanche » (veuve) ne pouvait lui convenir, et qu'enfin l'imputation faite à sa mémoire était aussi mensongère qu'outrageante, et ne résistait pas à l'examen des faits[2]. Robert Gaguin qui, avant lui, avait fait entendre la même protestation, explique dans son *Compendium* d'où pouvait vraisemblablement venir l'erreur[3]. Après avoir rapporté, d'après *Les Grandes Chroniques de France*, l'inconduite des femmes des fils de Philippe le Bel, il explique comment, selon lui, se forma la légende.

Voici d'abord le passage des *Grandes Chroniques*, et puis après le texte de Gaguin. « En cest an [1314], vers Pontoise, (au lieu que l'en dit Maubuisson abbaïe de femmes, nonnains de l'ordre de Cistiaux, le jour d'un mardi en la sepmaine de Pasques), Margue-

---

1. *Restitutio fame illustrissimi principis prestantissimeque domine, domine Johanne Francorum quondam Navarre regine, Philippi dicti Pulchri sponse inclite, regieque schole Francie vulgo Navarre Parisii fundatricis devotissime atque prudentissime.* Colophon : *Finis felix Parisii. xxiij aprilis. mil. CCCC. IIII^xx XIX. post pascha.* Bibl. Mazarine, Incunable 687. Cette réfutation est adressée à Jean Simon, évêque de Paris (29 octobre 1492 — 23 décembre 1502). Après la lettre de dédicace au prélat, Le Munerat commence ainsi sa démonstration : « Ad evidenter ostendendum illustrissime principis prestantissimeque domine, domine Johanne, Francorum et Navarre regine, Philippi quarti dicti Pulchri sponse charissime atque castissime, castimoniam vitamque per omnia seu conversationem honestam atque laudabilem atque laudatam, preter hoc quod hec testantur vulgata cronica ; cum de ceteris que se improbe gesserunt errata non taceant ut patet per consequentia frusta ex diversis cronicis excepta, ne perpetuo cum vulgo fortasse inconsideratione vel negligentia visendi cronica, vel attendendi ad ea erret doctior clerus, pro dicto vulgo passim post sumptum merum acclamante : *Bibamus regine Blanche vel Navarre, que fecit talia et talia...* »

2. La reine Jeanne de Navarre « qui tint, dit Mézerai, tout le monde enchaîné par les yeux, par les oreilles, par le cœur, également belle, éloquente et généreuse ». *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 154.

3. D'abord dans l'édition de ses *Epistole* (Bocard, 1498, in-4°) ; lettre à Pierre Deonville, n° 89, *Gaguini Epistole et Orationes* (Paris, 1904, in-8°), t. II, pp. 68 et suiv. ; puis dans la quatrième édition de son *Compendium super Francorum gestis* (Paris, 13 janvier 1501, in-fol.), fol. 70 v°.

Digitized by Google

rite royne de Navarre, fille du duc de Bourgoigne et femme de Loys roy de Navarre, fils Phelippe roy de France; et Jehanne fille le conte de Bourgoigne, femme Phelippe le conte de Poitiers, fils du roy de France, et Blanche la seconde fille du devant dit conte de Bourgoigne, femme Charles conte de la Marche fils au roy de France, pour fornicacion et avoutire sur eux mis, et meïsmement ès deux, c'est assavoir: Marguerite royne de Navarre et Blanche femme Charles devant dit; vraiement approuvées furent prises, et du commandement du roy qui lors estoit à Maubuisson, en diverses prisons mises les deux (c'est assavoir: Marguerite et Blanche du tout en tout par essil et en chartres perpetuels mises et encloses, au chastel de Gaillart en Normendie furent detenues et emprisonnées, et ilec à morir condampnées) : et l'autre dame, la contesse de Poitiers, qui fu au chastel de Dourdan emprisonnée, examinacion d'elle faite et expurgement, du tout en tout fu aprouvé que en celuy forfait ne fu pas coupable. Après ce, de prison fu delivrée, et en la compagnie le conte de Poitiers son mari fu de rechief rassemblée: et adecertes pour voir, Phelippe d'Aunoy amy bienveillant de la dite royne, et Gaultier d'Aulnoy son frere, ami de la dite Blanche, chevaliers, le jour d'un vendredi, en icelle sepmaine meïsme de Pasques, à Pontoise, du commandement du roy, furent escorchiés, et les vits et genitoires coupés; et après ce incontinent, à un gibet de Pontoise pour eux nouvellement fait furent trainés, et en celuy gibet pendus et encroés: et pour certain, l'uissier de la dite royne, sachant et consentant de devant dit forfait, en ce jour à Pontoise au commun gibet des larrons fu pendu; lequel cas fortunable les barons et le roy de France et ensement ses fils courrouça moult et troubla[1]. »

Gaguin, qui a suivi de très près cette relation, poursuit en ces termes: « Ob hanc impudiciciam insignium mulierum natam fabulam reor, quae de Johanna Philippi Pulchri uxore a rerum imperitis memorari solet. Eam videlicet aliquot scholasticorum concubitu usam eosque, ne pateret scelus, protenus extinxisse et in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse. Sed unum tantum Johannem Buridanum eo periculo forte liberatum; et propterea sophisma ab eo editum esse *Reginam interficere nolite timere bonum est.* Fuit siquidem Buridanus Johanna posterior. Quippe

1. *Les grandes Chroniques de France* (éd. P. Paris), t. V, p. 204.

Digitized by Google

qui Philippo Valesio regnum moderante cum liberalium artium nominatissimus professor esset, multa et in rationabili et morali philosophia scripsit, dum Parisinae ecclesiae Fulco praesidebat, anno christianae resurrectionis. M. CCCXLVIII. Nec commeruit praeclara mulier hujusmodi vicio taxari, cujus liberalitatis atque misericordiae in pauperes testimonium exhibet Navarrae apud Parisios Collegium, ubi scholasticos incolere perpetuo instituit, designatis triplici ordine praeceptoribus, qui grammaticam, dyalecticenque adolescentes docerent, qui item philosophiam interpretarentur. Addidit et theologos, qui omnes anniversariis proventibus praediti, litterarum studio se perpetuo accommodarent. Hisque commune sacellum extruxit, praepositis ad rem divinam sacerdotibus. Itaque in eo tam graudi tamque spacioso collegio, tam multi continenter scholastici diversantur, quot ad constituendam universalem scholam satis esse putari possit[1] ».

L'explication de Gaguin, encore que sa démonstration sur certains points prête à la critique[2], est certainement la bonne. L'inconduite des brus de Philippe le Bel avait été notoire, et l'on voit *Les Grandes Chroniques de France*, l'histoire officielle d'alors, ne pas faire difficulté de la relever. Nulle part le nom de Buridan ne figure dans ces chroniques, non plus que dans la célèbre compilation de Jean Mancel connue sous le nom de *La mer des Histoires*[3]. Avec le temps, les brus de Philippe le Bel, Marguerite, Jeanne et Blanche furent confondues dans la mémoire du peuple avec Jeanne, la femme du roi de France, et toutes furent englobées dans la même réprobation. Ce n'est qu'au quinzième siècle, semble-t-il, que se forma cette légende, à laquelle Villon fait allusion, mais en se gardant bien de désigner autrement que par « la reine » la prétendue héroïne de ce roman. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il ait ajouté foi à cette tradition, alors même que le ton général de sa ballade laisserait supposer le contraire. Dans une relation composée à Leipzig en 1470 par un certain Jean Jencz qui avait séjourné à Paris, celui-ci raconte les amours de Buridan et de la reine de France dite de Navarre sans la nommer

1. *Compendium* (Paris, 1501, in-fol.), fol. 70 v°.

2. Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique* (Rotterdam, 1697, in-fol.), t. I, p. 699, n. A.

3. Paris, 1488, in-fol. t. II, fol. 211 v°. — Cette rédaction suit de très près le texte des *Grandes Chroniques de France*.

Digitized by Google

par son nom[1]. La légende de Jeanne de Navarre et de Buridan ne supporte d'ailleurs pas l'examen. Celle-ci mourut en 1304 ; or Buridan, qui est déclaré sexagénaire en 1358[2], aurait eu six ans à la mort de cette princesse. En outre, ce n'est qu'en 1308 que Philippe le Bel se rendit acquéreur de l'hôtel de Nesle[3]. Quant à la fameuse tour où se seraient passées les orgies rapportées par les romanciers, elle est encore dénommée dans le terrier de Saint-Germain-des-Prés de l'an 1485, « Tour Pelipe Hamelin. » Seul l'hôtel auquel elle était attenante s'appelait, dès 1313, l'*Hôtel de Nesle*[4]. Enfin, il est établi que la femme de Philippe le Bel n'a jamais habité cette demeure, mais qu'elle faisait sa résidence habituelle dans son hôtel de la rue Saint-André-des-Arts, près la porte de Buci[5].

La réfutation de Gaguin et de Jean le Munerat fut entendue par le public lettré[6] ; mais, dans le peuple, la légende persista. C'est ainsi que Brantôme, après avoir fait allusion aux scandales de la Tour de Nesle, écrit : « Je ne peux dire que cela soit vray ; mais le vulgaire, au moins la pluspart de Paris, l'afferme ; et n'y a si commun, qu'en luy monstrant la tour seulement, et en l'interrogeant, que de luy-mesme ne le dye[7]. » Et de fait, on voit encore Jean Second, dans son *Itinerarium Gallicum* et dans son *Epigrammatum Liber*, rappeler en deux distiques imagés la légende qui lui avait été racontée.

---

1. *De Buridano et Noverra historia Johannis Jencz incipit feliciter 1470.* Cette relation a été publiée par Hermann Leyser dans le *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. II (1842), pp. 362-370.

2. Du Boulay déclare que Buridan vivait encore à Paris en 1358, *non minor quam sexagenarius* (*Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 997), ce qui reporte sa naissance à l'année 1298 ; qu'on la recule de quelques années, il aurait eu environ dix ans à la mort de Jeanne de Navarre.

3. Félibien, *Histoire de Paris* (1725, in-fol.), t. I, p. 522.

4. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, (Paris, 1837, in-4), p. 458.

5. *Histoire générale de Paris. Topographie historique. Région occidentale de l'Université*, p. 42.

6. Robert Goulet, *Compendium recenter editum de multiplici Parisiensis Universitatis magnificentia, dignitate et excellentia, ejus fundatione, mirificaque suorum suppositorum ac officiariorum nomine...* (Paris, 1517, in-4), fol. 15 v° ; Ravisius Textor, *De memorabilibus mulieribus ...* (Paris, 1521, in-fol.), fol. 190 v°-191 v°. Dans l'éloge qu'il a écrit en l'honneur de la reine Jeanne, Textor de Ravisi ne fait pas la moindre allusion à l'histoire scandaleuse de la Tour de Nesle.

7. Brantôme (édition Ludovic Lalanne, Paris, 1876, in-8), t. IX, p. 243.

Digitized by Google

*In arcem reginae Albae, Parisiis.*

Cernite flaventeis ubi volvit Sequana lymphas,
Semirutam fertur quam coluisse prius
Effera funestae regina libidinis arcem;
Nunc ultore mali tempore sola jacet [1].

Actuellement, nous n'avons que l'estampe bien connue de Callot qui vienne commenter ces vers [2]. De nos jours, deux dramaturges ont représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin les horrifiques histoires de la Tour de Nesle, dernier vestige d'une légende qui, attaquée peu après son début, a mis toutefois plus de trois cents ans à mourir [3].

(3) Berte au grant pié, Bietris, Allis,
Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine...

Villon, après avoir évoqué dans le premier huitain de sa célèbre ballade de gracieuses figures de femmes appartenant à la mythologie et à l'antiquité, fait passer devant nos yeux, dans les deux huitains suivants, d'autres figures féminines non moins charmantes qui tiennent, les unes à la tradition historique, les autres à la légende ainsi qu'elles apparaissent dans les chansons de geste où la

---

1. *Joannis* Secundi *Opera* (Leyde, 1619, in-8), p. 140. Dans son *Itinerarium Gallicum* (Leyde, 1618, in-8°), les deux distiques sont semblables, sauf le début du premier vers :

Vidimus et flavas ubi..... (p. 12).

2. Édouard Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot* (Paris, 1860, in-8), t. I, p. 339, n° 714.

3. *La Tour de Nesle drame en cinq actes et en neuf tableaux par* MM. Gaillardet *et* *** (Alexandre Dumas, d'après Barbier), *représentée pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mai 1832.* — Dans cette pièce célèbre, le pacifique Buridan est transformé en capitan. On connaît la phrase : Dix manans contre un gentilhomme, c'est cinq de trop ! (p. 5), et cette tirade qui transportait alors la salle : « J'ai fait vingt ans la guerre aux Italiens, les plus mauvais coquins que je connaisse ; j'ai fait vingt ans l'amour aux Italiennes, les plus rusées ribaudes que je sache..... et je n'ai jamais refusé ni combat, ni rendez-vous, pourvu que l'homme eût droit de porter des éperons et une chaîne d'or..... pourvu que la femme fût jeune et jolie. » (p. 9). — Il est difficile de pousser plus loin le travestissement. — Sur Buridan, cf. ma notice dans les *Roberti Gaguini epistole et orationes* (Paris, 1903, in-8°), t. II, p. 71, n. 2.

Digitized by Google

fantaisie est surtout dominante. Telle *Berte aux grands pieds*, la mère de Charlemagne,

Berte la blonde, l'eschevie[1] (v. 3470).

Villon, comme je chercherai à l'établir ailleurs, était familiarisé sinon avec les vieilles chansons de geste, du moins avec les traductions qui en avaient été faites en prose, au XIV^e^ siècle, ou par la tradition orale. Ce serait même plutôt à cette dernière source qu'il avait puisé ses souvenirs, car, de son temps, les manuscrits étaient rares et chers et d'un accès difficile, et puis l'on sait, par l'aveu qu'il nous en a fait lui-même, qu'il n'était pas grand clerc, et que les livres ne l'avaient jamais attiré beaucoup :

Car de lire je suis fetart,

écrit-il dans son *Grant Testament*[2]. Mais il connaissait les légendes qui couraient sur Berte, et les contes qui circulaient à l'ombre de son nom : *Au temps que Berte filait...*, et qui, jusqu'au XVII^e^ siècle, en France, avaient fait la joie des petits enfants et bercé leur première jeunesse[3]. Villon ne connaissait peut-être pas le poème même d'Adenet le Roi, *Li Roumans de Berthe aux grans piés*[4] ; toutefois il savait qu'elle avait donné le jour au grand empereur, au « preux Charlemaigne », qu'elle était belle et bonne, et que sa vie avait été traversée par de douloureuses aventures. Peut-être se rappelait-il la réponse d'Engerrans de Monteler à Pépin consultant ses barons pour lui indiquer une femme digne de l'épouser :

Sire, je en sai une, par le cors saint Omer,
Fille au roy de Hongrie, moult l'ai oï loer :
Il n'a si bele feme deça ne delà mer ;
Berte la debonaire ainsi l'oï nommer.
(P. 4, v. 105-109).

---

1. Adenès li Rois, *Li Roumans de Berte aus grans piés*, édition d'Auguste Scheler (Bruxelles, 1874, in-8°), p. 127, v. 3470.

2. *Le Grant Testament*, vers 36.

3. De notre temps, « M. Simrock a choisi *Berte la Fileuse* pour le sujet d'un de ses contes où il a voulu populariser nos anciennes épopées (*Karolingisches Heldenbuch*, Francfort, 1855, in-8). » Léon Gautier, *Les épopées françaises* (Paris, 1867, in-8), t. II, p. 9, note.

4. Adenet le Roi est également l'auteur des *Enfances Ogier* où figure *Ogier le Danois* allégué par Villon dans son *Grant Testament* (v. 1803). Mais c'est plutôt dans la mise en prose de la suite de cette geste que Villon a dû prendre son personnage. —

Digitized by Google

*Bietris*, *Alis* appartiennent aussi aux chansons de geste, où leurs noms reviennent fréquemment. Par suite, il est impossible de dire quelles femmes le poète a eu en vue. Prompsault a donc commis une double erreur en voulant les identifier. Pourquoi, alors que tant de femmes, au moyen âge, répondent au nom de Biétris, Biétrix, Béatrice, veut-il que l'héroïne de Villon soit « Béatrix de Provence, mariée à Charles de France, fils de Louis VIII[1] » ? Même critique à l'adresse d'Alis qu'il déclare, sans autre préambule, être « Alix de Champagne, mariée l'an 1160, à Louis le Jeune, roi de France, et morte en 1206[2]. » Qu'en sait-il ? A cette erreur de fait se joint une erreur bien plus grave d'appréciation, et qui ferait supposer qu'il n'a pas saisi le sens de ces évocations exquises qui passent devant nos yeux comme des ombres pleines de beauté, de grâce et de mystère. Aussi bien convient-il de s'abstenir de toute tentative d'identification. Je signalerai toutefois une chanson de geste du cycle lorrain, *Hervi de Metz*[3], qui offre cette curieuse particularité de contenir — tout au début — les trois évocations de Villon :

**Berte au grant pié, Bietris, Allis.**

Telle est, en deux mots, cette histoire : Pierre, duc de Lorraine avait une fille Aélis. Il consulte ses barons pour savoir à quel homme il devait la marier :

---

Sur Berte aux grands pieds, cf. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne* (Paris, 1865, in-8°), pp. 223 et sqq.

1. *Œuvres de maistre François Villon* (Paris, 1832, in-8), p. 128, n. — Cette dernière (Aélis de Champagne) figure dans une chanson de Conon de Béthune. Cf. M. A. Wallenskold, *Chansons de Conon de Béthune, trouvère de la fin du* XII^e *siècle* ... (Helsingfors, 1891, in-8), p. 223. Elle est reproduite dans la *Chrestomathie du moyen âge* publiée par G. Paris et E. Langlois (Paris, 1897, in-16), p. 281. Une Aélis, la belle-fille de Blanchefleur, est citée dans *Aliscans*, chanson de geste (Paris, 1870, in-8) :

C'est Aelis, la preus et la sénée,
Une pucelle, plus est bele ke fée.
(P. 85, v. 2812-2813.)

(*Les anciens poètes de la France*, publiés sous la direction de Guessard). — Une autre Aélis, comtesse de Chartres, et fille de Louis VII et d'Aliénor, est nommée dans la *Rotrouenge de Richard Cœur de Lion* (K. Barisch, *La langue et la littérature française depuis le* IX^e *siècle jusqu'au* XIV^e *siècle*, Paris, 1887, in-8), p. 311, etc., etc.

2. Prompsault, p. 128.

3. Bibl. nat., fr. 19,160. La bibliothèque de l'Arsenal possède également un ms. de ce roman, n° 181.

Digitized by Google

Consilliez moi por Deu de maiesté !
Vez ci ma fille qui tant a de biauté[1]...

Les barons engagent le duc à marier sa fille à son prévôt, homme très riche, qui paiera les dettes de son maître, devenu son beau-père :

La votre fille Aiélis à vis cler
A vos prevost la vos covient doner
Por la grant dete dont i estes endetté...[2]

Le mariage eut lieu ; et de cette union naquit un fils qui fut appelé Hervi. Celui-ci, à la suite des circonstances romanesques, épouse « la bele Biautrix », dont voici la généalogie :

La damoisele, seignor, que ie vos di,
Elle fu fille au riche roi de Tyr
Qui dous roiaumes avoit à maintenir,
Costantinoble cele mirable ci.
Ses freres fut Flores, li rois gentis,
Qui Honguerie avoit à maintenir ;
Icil fut pere Bertain o le cler vis[3],
Dont issit Karles li rois poesteïs...

« Biétris » était donc la tante de « Berte au grant pié », et, par une coïncidence assez singulière, le nom des trois « dames » de Villon se retrouve dans la geste d'Hervi de Metz. Je me garderai bien de conclure que c'est là que Villon est allé prendre ses héroïnes ; le fait méritait toutefois d'être signalé :

Haremburgis qui tint le Maine,
Et Jehanne, la bonne Lorraine...

---

1. Fr. 19,160, fol. 1 *c*.

2. Fr. 19,160, fol. 2 *a*.

3. *Ibid.*, fol. 6 *a b*. — *Bertain* est le cas régime de *Berte*, cas sujet. — Flores (Floires) fut le père de Berte, au beau visage, dont naquit Charles, le roi puissant. Dans la geste *Renaud de Montauban* (l'oncle d'Ogier le Danois), Charlemagne fait une déclaration analogue :

Jà fui fius Pepin, issi com vos savés,
Et Bertain la roïne qui tant ot le vis cler.

(G. Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, Paris, 1865, in-8, p. 231). — Quant à Biautris, sa beauté était remarquable :

Dex que fut gente la bele à regarder
De cors, de membres, de vis et de biauté,
Sa per n'avoit en la crestienté.
(Fr. 19, 160, fol. 7 *b*.)

Digitized by Google

Ce n'est plus à des traditions orales que Villon a pris son « Haremburgis » mais au recueil des *Gesta pontificum Cenomannensium* qu'un hasard, sans doute, avait mis sous ses yeux. Le mérite de cette identification revient à M. Auguste Longnon qui, le premier, a produit le texte des *Gesta*[1]. « Cujus consecrationi interfuit comes Andegavi, scilicet Fulco Fulconis filius et venerabilis comitissa uxor ejus Aremburgis, filia comitis Heliae quam paterno jure comitatus Cenomanensis contingebat. » Joseph Grandet, dans son étude sur *Eremburge, comtesse d'Anjou*[2], qu'il avait écrite d'après différentes sources réunies dans le tome XII de dom Bouquet, mais plus spécialement sur les *Gesta* compris dans ce même volume, n'a pas eu l'idée de ce rapprochement. En outre, dans ce travail, l'auteur a le tort de n'appuyer d'aucune référence les faits qu'il allègue.

Il cite uniquement, pour la date de la mort d'Eremburges, le *Chronicon duplex monasterii Sancti Albini Andegavensis* publié par Labbe dans le tome premier de sa *Bibliotheca nova* (I,277), comme s'il voulait dérouter le lecteur et lui dérober l'origine des sources qu'il a consultées ; car ce *Chronicon* est également publié, et plus correctement, dans le tome XII des *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores* de dom Bouquet[3]. Enfin Grandet, dans un détail que je n'ai rencontré nulle part, assure qu'Eremburges « avait de grandes qualités de corps et d'esprit[4] ». Or ces mérites, peut-être très réels, ne lui sont attribués dans aucune des chroniques angevines que l'auteur a consultées. Il ne faut donc prendre cette phrase que comme une amplification de rhétorique.

Villon termine son évocation par la grande et sublime figure de Jeanne[5],

Qu'Englois brulerent à Rouan !

Dans ce dernier trait où Villon atteste sa reconnaissance pour

1. *Romania*, t. XXX (1901), p. 352, n. 1.

2. *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire* (Angers, 1855, IV[e] année), t. I, pp. 369-372.

3. *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (Paris, 1685, in-fol.), t. XII, p. 480 c. — Le passage topique sur Eremburges est à la page 551. Cf. également l'*Index onomasticus*, p. 223 (Aremburgis, Eremburgis).

4. *Revue de l'Anjou*, t. I, p. 369.

5. Jeanne était « grande et moult belle ». Cf. Henri Wallon, *Jeanne d'Arc* (Paris, 1876, in-8), pp. 32 et 522.



Digitized by Google

« la bonne Lorraine », en même temps qu'il affirme son patriotisme, on retrouve le poète qui, aux plus mauvaises heures de sa vie, avait toujours conservé un cœur bien français. C'est le même qu'on verra, devant les trahisons qui marquèrent les derniers temps du règne de Charles VII et les débuts de celui de Louis XI, vouer aux plus affreux supplices l'être dégradé

**Qui mal vouldroit au royaulme de France !**

Il termine enfin sa ballade par ce refrain, d'une si douce mélancolie :

**Mais où sont les neiges d'antan ?**

A tous ces titres, la *Ballade des dames du temps jadis* de Villon reste comme le joyau du poète. La forme en est à peu près parfaite[1], et justifie l'estime particulière dont elle jouira toujours auprès des gens de goût. L. T.

---

1. Les deux premiers vers de l'*Envoi* sont plutôt faibles :

Prince, n'enquerez de sepmaine
Où elles sont, ne de cest an...

Quant au vers 340 :

Pour son amour ot cest essoyne,

que Gaston Paris regardait comme un vers de remplissage (*François Villon* p. 108 et n. 1.), on a vu qu'il correspondait exactement à celui de Jean de Meun sur le même sujet :

Dont moult ot travail et ennuis.

(Cf. plus haut, p. 35).

Digitized by Google

RENNES, IMPRIMERIE FR. SIMON, SUCC^R DE A. LE ROY

IMPRIMEUR BREVETE

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome IV. — **Le frère de Pétrarque**, par Henry COCHIN..... 6 fr.

L'étude particulière de la vie de Gherardo, frère de Pétrarque, jette une lumière très vive, non seulement sur sa conversion, sur la grande crise morale de sa vie, mais sur son existence tout entière. La conversion et l'entière religion d'un frère unique et très aimé avaient touché son âme d'une façon profonde et définitive. Les relations avec ce frère, les visites qu'il lui fit à la Chartreuse de Montrieux, le spectacle et l'exemple de ses vertus ont exercé sur le développement de sa pensée et de sa vie une très grande action et l'ont porté plus que toute chose à l'amour exclusif de la solitude et de la contemplation. C'est l'histoire de ce frère du poète que nous raconte M. Cochin de façon toute neuve, documentée et agréable. Grâce à lui, une figure se dresse devant nos yeux, un peu pâle et effacée, mais vivante pourtant, celle d'un pénitent et d'un religieux du XIVe siècle. On pénètre dans un couvent du moyen âge, un de ceux où la vertu monastique s'était conservée parfaite. On y vit parmi des moines joyeux, constants et immaculés, tels que ceux dont l'Angelico nous a laissé la radieuse peinture. On discerne les conditions et les difficultés de leur vie temporelle, les alternatives de ferveur et d'hostilité qu'une religion monacale rencontrait auprès des puissants de ce monde, leurs luttes avec les seigneurs voisins, leurs préoccupations, leurs misères, les contre-coups qu'ils pouvaient ressentir des événements contemporains, guerres ou épidémies. On voit comment il les servit, comment il leur resta fidèle jusqu'au bout et comment, après sa mort même, ils profitent de ses libéralités, et c'est une occasion de lire avec M. Cochin, qui le commente si bien, ce livre du « Repos des Religieux », un des plus beaux sans doute que le moyen âge ait laissé à la louange de la vie monastique.

Tome V. — **Études sur Rabelais** (Sources monastiques du roman de Rabelais. — Rabelais et Erasme. — Rabelais et Folengo. — Rabelais et Colonna. — Note sur la rupture de Voulté avec Rabelais. — Note sur le chapitre VI du livre II et sur « l'Epistre du Limosin de Pantagruel, grand excoriateur de la lingue latiale ». — Notes sur un passage du chapitre XLVIII du livre IV de Pantagruel, Calvin et Rabelais, etc. — Mélanges) par Louis THUASNE..... 10 fr.

Tome VI. — PÉTRARQUE. **Le traité de sui ipsius et multorum ignorantia**, publié avec introduction, notes et commentaires, par L. M. CAPELLI..... 6 fr.

Précieuse édition du manuscrit *Vaticanus 3359* (M. L. 145), qui fit partie des collections Fulvio Orsini. Cette œuvre de polémique où Pétrarque se livre à de grandes attaques contre l'averroïsme eut, suivant l'opinion aujourd'hui admise, beaucoup d'influence sur son temps. A Aristote et aux Aristotéliciens il opposa, en une belle forme de pensées et de style, Platon et les Platoniciens, reprenant ainsi la tradition de ses auteurs préférés. Pétrarque est chrétien dans son culte pour Platon, chrétien dans son mépris pour Aristote, mais cependant, plus d'une fois, ses aspirations humoristiques et sa conscience chrétienne se fondent dans une admirable harmonie, en font un précurseur de l'Académie platonicienne de Florence, qui, opposant une nouvelle autorité à l'ancienne et indiscutée autorité d'Aristote, devait préparer le triomphe de la libre recherche et de la pensée libre. Dans cet opuscule de polémique, mieux qu'en d'autres écrits bien plus volumineux, brille d'une vive lumière la pensée de Pétrarque et c'est une bonne œuvre que de donner un texte sûr comme celui de M. Capelli.

Tome VII. — **Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des essais de Montaigne**, par Joseph de ZANGRONIZ..... 6 fr.

Jusqu'ici on s'était beaucoup occupé des emprunts faits à Montaigne ; l'idée n'était pas venue de se demander si Montaigne n'était pas, dans une certaine mesure, la copie d'un autre original, et s'il n'avait pas, tout le premier, donné l'exemple du « pillage », pour employer un des termes qui lui sont le plus chers : on crie d'abord à l'indignation, mais si l'on veut bien lire M. Zangroniz, qui a puisé dans l'enseignement des meilleurs maîtres, et en particulier à l'Ecole des Chartes, une méthode très sûre et de rares qualités critiques, on est obligé d'en croire les preuves et les textes qu'il nous apporte côte à côte. L'histoire littéraire ne peut que gagner à ces découvertes et, si un grand homme est légèrement abaissé, c'est pour rehausser en la personne d'Amyot un penseur émérite, vraiment trop oublié.

---

# BIBLIOGRAPHIE DES BÉNÉDICTINS

## DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

PAR DES PÈRES DE LA MÊME CONGRÉGATION

**1906**

Fort volume in-8 sur 2 colonnes et accompagné d'héliogravures.
Tiré à 385 exemplaires numérotés. — Prix : 12 fr.

Digitized by Google

LES

# FRANCAIS ITALIANISANTS

## AU XVI^e SIÈCLE

**Par Émile PICOT**

MEMBRE DE L'INSTITUT

Tome Premier. Fort vol. in-8 de XI-381 pages..... **7 fr. 50**

*Extrait de l'avant-propos* : « A première vue, on peut considérer les ouvrages écrits en italien par des Français comme de simples curiosités méritant à peine une place dans l'histoire littéraire. On sera pourtant frappé de quelques-uns des noms qui se présenteront sous notre plume, quand ce ne serait que de ceux de Claude de Seyssel, de Marguerite d'Angoulême, de Rabelais, de Du Bellay, de Montaigne. D'une façon générale, les notes que nous avons recueillies sur les Français qui se sont essayés dans la langue de Pétrarque nous paraissent propres à montrer quelle influence a exercée sur nos compatriotes l'éducation italienne. Elles nous font connaître un certain nombre d'hommes, appartenant aux différentes classes de la société, qui avaient eu l'occasion de franchir les monts et d'étudier dans les Universités de Pavie, de Bologne et surtout de Padoue. On y verra que beaucoup de nos jeunes gens ne se bornaient pas à suivre les cours des juri-consultes ou des médecins, ne se contentaient pas de discuter en latin scolastique, mais s'initiaient intimement à la vie du pays qui leur donnait l'hospitalité, s'éprenaient de ses femmes aux yeux noirs et de son ciel bleu, voulaient chanter leurs amours dans sa langue. »

Notices du tome premier : Claude de Seyssel. — Frère Loys du Bois. — Jean-François du Soleil. — Marguerite d'Angoulême. — Mellin de Saint-Gelais. — Amomo et Jean de Maumont. — Nicolas Raince. — François Rabelais. — François de Tournon. — Jean de Vauzelles. — Jean de Tournes. — Guillaume Monluc. — François de Vernassal. — Nicolas le Breton. — Joachim du Bellay. — Jean-Pierre de Mesmes. — Guillaume Postel. — François Perrot.

---

**Bibliographie du parler français au Canada**, Catalogue analytique des ouvrages traitant de la langue française au Canada, dressé par JAMES GEDDES et ADJUTOR RIVARD, in-8. (Tiré à quelques exemplaires).. **10 fr.**

**Manuel de Bibliographie biographique et d'Iconographie des Femmes célèbres**, contenant un dictionnaire des femmes qui se sont fait remarquer à un titre quelconque dans tous les siècles et dans tous les pays, les dates de leur naissance et de leur mort; la liste de toutes les monographies biographiques relatives à chaque femme, avec la mention des traductions; l'indication des portraits, joints aux ouvrages cités et de ceux gravés séparément, avec le nom des graveurs; les prix auxquels les livres, les portraits et les autographes ont été portés dans les ventes ou dans les catalogues, suivi d'un répertoire de biographies générales, nationales et locales et d'ouvrages concernant les portraits et les autographes, et d'un index alphabétique ou répertoire général de toutes les femmes citées, avec de nombreuses additions par un vieux bibliophile.

Tome I (Il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires)..... **30 fr.**

Tome II (1^er^ supplément)..... **25 fr.**

Tome III (2^e^ et dernier supplément)..... **25 fr.**

---

Abbé SOL, Diplômé des Archives Vaticanes.

# LES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC L'ITALIE

## DU XIV^e^ SIÈCLE AU I^er^ EMPIRE

*D'après la série K des Archives Nationales.*

In-8°..... **7 fr. 50**

---

Imprimerie polyglotte FR. SIMON, Rennes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

**LOAN DEPT.**

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

REC'D LD
FEB 16'64-1 PM

MAY 4 1971 45

REC'D LD JUN 8 71-8PM 10

LD 21A-40*m*-11,'63
(E1602s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

810
V759
T53
215962
Thurston

Digitized by Google